

BULLETIN

DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE
Siège social : place du Sauvage. 13200 ARLES

Numéro spécial

PÉNITENTS, FRANCS-MAÇONS ET MONTAGNARDS DANS LA SOCIÉTÉ ARLÉSIENNE 1802-1852

par Max Daniel

N° 107 -108

Juin et Septembre 2000



Église Saint-Césaire, le clocher

Lieu de réunion commun aux pénitents et aux francs-maçons arlésiens
Au loin, St Trophime, St Charles et l'Homme de Bronze (de droite à gauche)

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

et quelques définitions générales ...

Par Henri CÉRÉSOLA

Page 3

AVANT-PROPOS Par Max DANIEL

Page 9

■ 1802-1815, LE FRANC-MAÇON, GARDIEN DE LA RÉPUBLIQUE

Page 15

Histoire abrégée de la franc-maçonnerie arlésienne

Page 15

Les loges d'Arles après la Révolution

Page 17

■ 1817, LE PÉNITENT, SOLDAT DU ROI

Page 29

Histoire abrégée des pénitents d'Arles sous l'Ancien Régime

Page 31

1819, le retour en force des pénitents

Page 35

La chapelle du Saint Sacrement

Page 41

■ 1830-1850, DES RAISONS POUR LA COLÈRE DE 1847

Page 45

L'organisation républicaine en milieu urbain.

Page 46

L'exemple de la loge "La Triple Alliance" à l'Orient d'Arles

L'organisation républicaine en milieu rural

Page 49

La Jeune Montagne et la Société des montagnards

L'exemple du village de Saint-Chamas

Page 51

■ 1851, L'INSURRECTION DU MIDI

Page 53

La République de 1848

Page 53

Alphonse Gent et les événements en Provence

Page 55

Les événements à Marseille

Page 57

Les événements de 1851 à Saint-Chamas

Page 58

Les événements dans le Vaucluse et les Alpes

Page 59

■ LA RÉPRESSION

Page 61

Une vie de galère pour les républicains

Page 61

■ LA RÉPRESSION DES RÉPUBLICAINS D'ARLES

Page 65

Les conséquences sur l'activité maçonnique

Page 65

■ 1852, LES DÉBUTS DU SECOND EMPIRE

Page 79

Arles après les événements

Page 79

■ CONCLUSION

Page 85

■ ANNEXE 1 : État nominatif des francs-maçons arlésiens (1750-1815)

Page 93

■ ANNEXE 2 : Membres de la loge "La Triple Alliance" (1803)

Page 111

■ ANNEXE 3 : État nominatif des pénitents blancs (1819)

Page 113

■ BIBLIOGRAPHIE

Page 119

■ DOCUMENTS D'ARCHIVES

Page 120

(Prix du volume n°107 -108 = 60 Frs .Gratuit pour les adhérents)

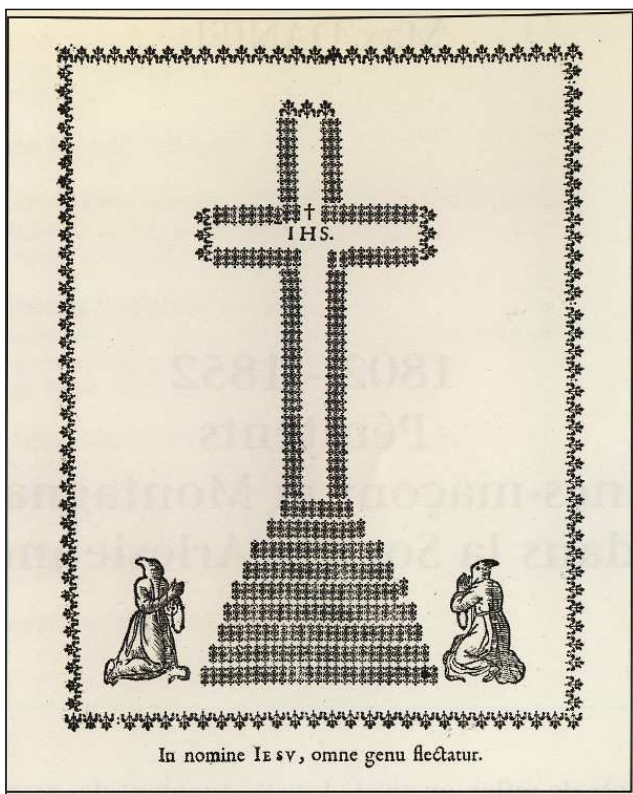
Max DANIEL

**1802 - 1852
Pénitents
Francs-maçons et Montagnards
dans la Société arlésienne**

"Éléments de réflexion sur le fonctionnement des associations
républicaines et royalistes dans l'arrondissement d'Arles"

Édition des AMIS DU VIEIL ARLES

Photo de couverture : Église Saint Césaire - Vue prise par M. le Curé BROCAREL
Agrandissement photo BARRAL - Arles 1950 - Coll. Henri CÉRÉSOLA



Bannière des Pénitents
dans le Livre d'Heures des Pénitents de la ville d'Arles
1749 - Coll. Henri CÉRÉSOLA



Sceaux de la loge Saint Jean sous le titre de "La Triple Alliance"
13 mai 1848 - Coll. Henri CÉRÉSOLA

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

La Société des Amis du Vieil Arles a toujours voulu être éclectique. Malgré tout, certains esprits chagrins et critiques nous ont reproché, de temps en temps, de relater trop de faits en rapport avec la vie religieuse insigne de la ville d'Arles.

Aujourd'hui, nous apportons une preuve de ce que nous avons toujours fait en mettant à votre disposition un numéro spécial qui, vu son importance, va correspondre aux livraisons de juin et de septembre 2000.

Nous allons parler de confréries ou de loges de pénitents et des francs-maçons arlésiens qui ont représenté une autre facette de la vie personnelle, professionnelle, économique et politique d'un nombre de nos concitoyens dans cette période définie de 1800 à 1850.

Le travail princeps de Maurice AGULHON^(*) concernant les rapports entre ces deux communautés en Basse-Provence, a donné lieu à de nombreuses recherches et discussions.

Ici, notre ami et adhérent, Max DANIEL, (connu de nos lecteurs pour ses articles à propos de la rue Croix Rouge, de la Croix des Mariniers, de l'église de Raphèle édiflée par les pénitents blancs ainsi que par les relations entre ces mêmes pénitents et le poète Frédéric MISTRAL), a bien voulu, à ma demande, faire les recherches nécessaires. Cela, à partir de certains documents personnels à tous deux et de l'intérêt de ce sujet historique et humain, que nous avons pu mettre en évidence lors de nos rencontres régulières depuis plus de trois ans.

Si, à propos des pénitents, la publication semble plus facile et leur rôle bien explicable dans cette période, il n'en est pas de même pour la franc-maçonnerie arlésienne.

En effet, les documents laissés par les loges maçonniques fournissent aux amateurs d'histoire une somme de références et de renseignements si denses, si dispersés qu'il faut les dénicher. Il serait bien dommage de ne pas les utiliser pour voir si l'on peut éclairer certains faits passés de notre vie locale voire régionale et nationale.

Il n'est pas question ici de retracer l'histoire bien trop complexe des loges en France ni même dans la région (il faudrait un livre à lui seul, pour rassembler les très nombreux ouvrages traitant de la maçonnerie).

Simplement, nous avons voulu vous donner ici plus particulièrement quelques repères pour une meilleure compréhension de l'influence des pénitents et des diverses tendances maçonniques sur la société arlésienne.

(*) Maurice AGULHON. *"Pénitents et Francs-maçons de l'ancienne Provence"*, Fayard, 1968

Pour cela, il nous fallait tout d'abord donner un aperçu de ce qu'avaient pu être les confréries de pénitents et la maçonnerie dans la région d'Arles, aux différentes époques. J'ai proposé à Max Daniel d'envisager et d'étudier celles sur lesquelles nous avons décidé de travailler, c'est-à-dire beaucoup plus au sujet du XVIII^e siècle que du XIX^e siècle pour les raisons que nous développerons plus loin.

De même, pour éviter de lasser, on a opté volontairement pour un discours sous forme de résumés permettant uniquement de laisser entrevoir les diverses tendances ayant influé sur l'évolution des idées qui ont façonné la vie sociale, politique, économique de nos anciens.

Puis, en fonction des documents très épars que nous avons pu trouver tout au long de nos recherches, **Max DANIEL a essayé de replacer ce puzzle de données dans le contexte historique propre à chaque période de notre histoire locale.**

Nous devons souligner que pour le département des Bouches-du-Rhône, ce travail de collation de renseignements ou de répertoire de loges n'avait jamais été fait, rendant ainsi son cheminement bien plus complexe.

Ce travail aura donc le mérite d'être accompli pour permettre ainsi de faire un premier point, d'abord sur l'évolution de l'idéal maçonnique dans l'ouest de la Provence, puis sur le plan local arlésien si particulier.

Ceci dans un premier temps par la situation d'Arles aux confins du département, mais aussi compte tenu de cette position en limite extrême des trois grandes régions, porteuses d'idéologies différentes que sont le Languedoc, le Comtat Venaissin et la Provence et enfin, par sa situation portuaire fluvio-maritime porteuse d'échanges économiques importants, mais aussi d'échanges d'idées.

Soulignons de même que la ville d'Arles est également particulière par son prestigieux vécu religieux prérévolutionnaire. Une philosophie adogmatique pouvait-elle avoir une place dans une cité, ô combien empreinte de religion, connue malgré tout et quelquefois par une certaine intolérance, voire même par des persécutions envers ceux qui bravaient le pouvoir ecclésiastique romain ?

On en mesure l'exemple à propos de la période des cinquante années qui ont précédé cette Révolution française et qui ont favorisé cette survenue, lorsque à Arles, plus particulièrement, se sont opposés les Ultramontains et les Gallicans, lors de l'application (sans concession) de la "*Bulle Unigenitus*".

Comment les intellectuels des provinces françaises et tout particulièrement de la Provence ont-ils réagi aux idées des philosophes des Lumières et des Encyclopédistes qui ont éveillé dans leurs cœurs la possibilité d'une société égalitariste ?

De même, l'on pouvait se poser la question de savoir **comment cette philosophie naissante génératrice de liberté et d'égalité, pouvait avoir une place ne serait-ce que minime, dans une société aristocratique toute puissante**, profondément ancrée dans le milieu provençal et arlésien et si conservatrice de ses privilèges.

Comment Arles, aussi, a pu accentuer son particularisme, pour avoir fourni sous la Révolution, à la France et à son Histoire... le Marquis d'Antonelle ! Personnage discret, secret, perçu par certains auteurs, non ou pas assez éclairés, comme un être ambigu, mais dont le discours, la façon d'être ou d'avoir vécu, nous font penser à son sujet, à une appartenance maçonnique de haut niveau que nous n'avons pas pu prouver à ce jour, malgré nos recherches.

La compulsion de ces nombreuses archives, a permis de faire ressurgir aussi à travers de nouveaux documents cette période postrévolutionnaire, oubliée – volontairement ?

Les acteurs maçonniques de l'époque napoléonienne ayant été sensiblement les mêmes personnages qui participèrent à la vie municipale des premiers moments de la Révolution, les archives des loges nous ont permis d'en savoir un peu plus long sur eux.

Je dirai, pour terminer que, comme toute démarche évoluant dans le neuf et l'inédit, le résultat de cette publication sera bien loin d'être parfait ; à certains moments peut-être, il laissera le lecteur sur sa faim de savoir.

Nous avons bien fait attention à propos de la franc-maçonnerie de ne pas jeter en pâture des noms de personnes de la cité qui ont fait un choix de vie et d'obédience et aussi de porter des jugements personnels mais seulement tenter de replacer l'ensemble avec l'aide de tableaux dans le contexte de l'époque assez tourmentée.

Avec Max DANIEL, nous avons donc voulu volontairement rester dans ce créneau 1802-1852 et ne citer que des faits étayés par des documents précis.

Ce travail intéressera certainement le lecteur, même s'il doit être assimilé à une étincelle qui éclaire de sa lumière faiblarde un espace encore trop sombre, de notre histoire locale.

Certains aspects de la vie arlésienne et municipale sont ainsi mis à jour ; ils ont certainement influencé l'histoire de notre *"petite patrie"* mais nous laissons au lecteur le soin de conclure à ce propos.

Si nous devons rappeler encore que "les commentaires peuvent toujours être libres mais que les faits restent sacrés", ce mémoire pourra peut-être devenir le point de départ d'autres études ou de réflexions plus poussées ou contradictoires sans être polémiques.

C'est ce que les A.V.A. font et pensent en publiant les lignes qui vont suivre.

QUELQUES DÉFINITIONS GÉNÉRALES...

JACOBINS

Étaient dénommés ainsi, avant la Révolution de 1789, des religieux et des religieuses de l'ordre de Saint-Dominique. Ce mot est dérivé du nom du patriarche JACOB, fils d'Isaac.

Ils étaient appelés de la sorte parce que le premier couvent qu'ils possédèrent à Paris était près de la porte Saint-Jacques (le nom de Jacques est aussi considéré comme la forme vulgaire du nom propre JACOB). Ce couvent devint un hôpital des pèlerins de Saint Jacques à la prière du pape Honorius III en 1218.

En 1789, une société démocratique avancée, de type club, s'est établie dans ce lieu de culte, rue Saint Honoré ; ses membres prirent le nom de *Jacobins*. Ce club fut le lieu de rencontre de la bourgeoisie militante de l'époque et de gens bien décidés à faire avancer la Révolution française. Il participa à la mise sur pied de l'Assemblée constituante dans le mois de septembre 1789 et comprit dans ses rangs le fameux Robespierre.

Une scission eut lieu en juillet 1791 avec une partie des adhérents de ce club, appelés les "*Feuillants*" ou "*Fayetteistes*" (du nom La Fayette, le fameux général) qui étaient disposés plutôt à s'entendre avec la royauté pour gouverner à l'avenir malgré la fuite avortée du roi, arrêté le 20 juin 1791 à Varennes.

La Commune insurrectionnelle de Paris, de forte inspiration jacobine, née à la chute de la royauté le 10 août 1792, après la prise des Tuileries, influença le pouvoir avec les faits regrettables qui s'en suivirent en septembre 1792.

La Convention nationale, qui remplaça l'Assemblée constituante le 21 septembre 1792, comprit 749 députés dont 200 *Girondins* et 200 députés de la Montagne ou *Montagnards*. Elle s'appuya sur le parti des *Jacobins* dont le rôle deviendra prééminent pour un temps jusqu'à la chute de Robespierre le 27 juillet 1794 (le 9 thermidor).

Sous l'influence des "*Muscadins*" ou de la "*Jeunesse dorée*", la Convention nationale fit la chasse des Jacobins et rasa leur bâtiment ; la plupart des membres du club furent exécutés ou déportés.

Notons que durant la période du Directoire de 1795 à 1799, il exista une flambée jacobine, à partir de 1797-1798 justifiée par les malheurs du temps et la coalition européenne des armées étrangères.

Le succès des armées françaises et la prise en main de l'appareil d'État par le consul Bonaparte mirent fin à ce jacobinisme.

Du mot Jacobin ont été tirés les termes de "*jacobinisme*" ou de "*doctrine des Jacobins*" ou de "*parti des Jacobins*" que l'on peut considérer comme politiques depuis cette époque.

Ces mots représentent, encore aujourd'hui, la dénomination d'une conduite démocratique, autoritaire et ardente à soutenir et à propager des idées révolutionnaires.

MONTAGNARDS

Issus de la Convention nationale de septembre 1792, les Jacobins prirent le nom de *Montagnards* de par leur position haute dans l'Assemblée à gauche et en haut : "*La Montagne*", par rapport à "*la Gironde*" (Girondins à droite) et au "*Marais*" au centre, dit aussi "*la Plaine*". L'ensemble de cette "*Montagne*" formait un groupe peu homogène et peu organisé

Ils s'appuyaient sur la petite bourgeoisie et sur les classes populaires marquées par le marasme économique, très sensibles à la notion de défense de la patrie.

Ce groupe est dominé alors par le triumvirat DANTON, MARAT, ROBESPIERRE ; il reçoit l'appui total de "*la Commune insurrectionnelle de Paris*", omniprésente avec ses sans-culottes.

La plupart des Montagnards firent partie un peu plus tard de la *Convention dite montagnarde* qui prit la direction des affaires en mars 1793.

Elle eut en effet les mains libres pour former un gouvernement révolutionnaire justifié par les dangers dont la République est alors menacée de l'intérieur (fédéralisme, guerre des chouans, misère...) et de l'extérieur (coalition armée des pays voisins).

Elle organisa un Tribunal révolutionnaire, les comités de surveillance et de salut public dirigés principalement contre les tièdes Girondins (voir à ce mot) dont ils purent se débarrasser définitivement en juin 1793.

Mais la désunion de la Montagne commença en décembre 1793 avec des rivalités internes, avec l'apparition de clans : "*les enragés*" et "*les indulgents*" sous l'égide de Robespierre qui institua, comme fuite en avant en 1794, "*la Grande Terreur*".

Ils furent définitivement renversés à la mort de Robespierre le 9 thermidor (27 juillet 1794). Ce fut l'élimination de la Montagne.

Lui succéda la réaction thermidorienne faite d'une atmosphère plus libérale qui déboucha sur la Constitution de l'An III, en 1795.

Quelques poussées montagnardes virent le jour en 1797 jusqu'en 1798 et en 1799 sous le nom de "*sursaut jacobin*", dirigées par des anciens montagnards.

À noter que sous la II^e République en 1848 et lors des législatives de 1849-1852, les députés républicains de l'extrême gauche prirent également le nom de "*Montagnards*" (article de Max DANIEL sur St Chamas).

Actuellement, le terme montagnard est tombé en désuétude ; il désigne un personnage révolutionnaire exalté sous la Convention.

Symboliquement, la "*Montagne*" fut souvent représentée dans les fêtes révolutionnaires, par exemple lors de la Fête de l'Être suprême.

Cette montagne apparaît souvent surmontée d'un arbre (acacia, symbole souvenir du mont Liban..) ou bien arbre de la Liberté tel qu'il y en eu d'érigé à Arles sur la place de la République ou sur les ruines du Wauxhall détruit qui servirent de "*Montagne*" sur le lieu d'occupation de l'actuel café Malarte, sur les Lices, le long des remparts.

Lors des fêtes révolutionnaires de 1792 à 1794, elle fut aussi un emblème de base de certains tapis maçonniques au XVIII^e siècle (tapis de maître écossais)

GIRONDINS

Qualificatif donné à une partie des représentants de l'Assemblée constituante à partir d'octobre 1791, après l'épisode de l'échec de la fuite du roi.

Considérés comme modérés au début, ils formèrent la gauche avec les Montagnards, au nombre de 136 députés. Ils étaient fortement marqués par les idées philosophiques du XVIII^e siècle, au rang desquels on remarque de nombreux députés de la Gironde, d'où le nom.

À cette date-là, ils font encore cause commune avec le club des Jacobins (Robespierre) et le club des Cordeliers (Danton et Marat) jusqu'à la prise des Tuileries le 10 août 1792 et la déchéance du roi.

La lutte entre Girondins et Montagnards (Jacobins) commença à l'avènement de la Convention nationale le 21 septembre 1792. La rupture totale se fit à l'occasion du procès et de l'exécution du roi Louis XVI.

De plus, le mécontentement général provoqué par la dureté de la vie, donna l'occasion aux Montagnards de détourner la fureur populaire sur leurs confrères Girondins.

Ils les firent arrêter en juin 1793 prétextant leur modération, comme une façon de conspirer contre l'unité de la République et de favoriser le fédéralisme naissant qui se développa en particulier en Provence. Ils furent aidés en cela par les sans culottes parisiens (voir Jacobins) ; la plupart de ces Girondins périrent sur l'échafaud.

Henri CÉRÉSOLA
Président des A.V.A.

AVANT-PROPOS

En 1847, une grave crise financière partie d'Angleterre et d'Amérique se propagea en Europe et tout particulièrement dans le Midi de la France où elle vint interrompre l'activité du commerce, une des principales sources de revenus de la région.

À cela s'ajouta une crise agricole due à de sévères intempéries qui entravèrent gravement le cycle semences - récoltes d'une agriculture qui, depuis l'Ancien Régime, avait peu évolué dans ses méthodes de gestion et de travail ; la conséquence directe, qui pesa de tout son poids sur le peuple, fut bien entendu la famine.

La crise politique et la Révolution de février 1848 allaient en aggraver et prolonger les effets.

Le dysfonctionnement des secteurs-clefs qu'étaient le commerce et l'agriculture entraîna une misère grandissante, qui fit que certains Provençaux dont la survie dépendait de la simple bonne marche économique, perdirent confiance dans le Régime et qu'ils commencèrent à s'agiter. **Les élections à la présidence de la République du 10 décembre 1848 furent marquées par un taux d'abstention record dans les Bouches-du-Rhône de presque 62%** et les suffrages exprimés donnèrent à Louis Napoléon Bonaparte à peine plus de voix (17 075) qu'au Républicain Ledru-Rollin (15 351). **Le département et le sud de la France marquaient ainsi leur aversion pour le Prince**, alors même que le reste du pays dans sa très grande majorité lui faisait une véritable auréole ; le nouvel élu obtint en effet 5 434 226 suffrages pour 7 213 378 votants.

Craignant que le républicanisme méditerranéen à tendance jacobine ne fasse tâche d'huile, Louis Napoléon s'engagea dans un impressionnant bras de fer contre la gauche de l'Assemblée législative et de façon générale contre le parti républicain dit avancé.

La France se trouvait dans une situation paradoxale, les autorités dirigeantes dites elles aussi républicaines furent chargées de liquider ceux que l'on surnommait déjà les républicains de gauche ; même les chants qui faisaient l'apologie de la République devenaient séditeux, dont le principal d'entre eux : *"la Marseillaise"* !

Comment en étions-nous arrivés là ? Au milieu de cette agitation sociale presque généralisée et dont on commence à peine dans nos localités à évoquer la mémoire, **nous avons souhaité savoir comment s'était comporté l'Arlésien de ce début de XIXe siècle...** N'était-il réellement que le simple *"tutu-panpan"*⁽¹⁾ bienheureux de vivre que l'imagerie d'Épinal, aidée de quelques poètes a bien voulu véhiculer ?

(1) Pour ceux qui ne connaissent pas, il s'agit d'une expression populaire servant à désigner les tambourinaires...

Certainement pas ! Car s'il est exact qu'autour des années 1850, la grande majorité de la population d'Arles et de ses environs ne se préoccupait pas de ce qui se passait à l'extérieur de son territoire, il n'en fut pas moins vrai que quelques-uns de nos concitoyens, bien entendu les plus malheureux, se mirent à espérer en des jours meilleurs pour les classes les plus défavorisées !

Qui étaient les républicains de 1847-1852 ? Et comment s'étaient-ils organisés dans leurs luttes politiques ?

L'étude que nous avons menée fut longue et difficile en ce sens que peu de témoignages locaux de cette époque sont parvenus jusqu'à nous.

La cause en est due au contrôle très strict de la liberté d'expression et tout particulièrement de celle de la presse ; la conséquence est que de nos jours, une médiathèque aussi riche que celle de la **ville d'Arles, ne conserve aucun des rares journaux républicains ou monarchiques qui furent imprimés à cette époque-là**. De plus, les partis politiques en tant que tels n'existaient pas, il ne restait donc plus qu'à se tourner vers les grands systèmes associatifs du moment, les identifier, identifier leurs membres et suivre le devenir de chacun au travers de l'Histoire.

En ce sens on ne peut que regretter l'absence dans nos archives de notices biographiques des principaux personnages-clés ayant laissé leur empreinte dans la société arlésienne autre que littéraire.

Cet état des choses fait que notre approche de cette époque n'est qu'un simple débroussaillage, qu'il faudra affiner par la suite.

En plus de cette absence de notices biographiques il est vrai aussi que les associations locales secrètes, voire discrètes, comme le furent la maçonnerie, les pénitents, ou la Jeune et la Vieille Montagne n'ont pas fait l'objet à ce jour de recherches historiques ou scientifiques approfondies, tant sur leurs compositions, leurs modes de fonctionnement que sur leurs accointances politiques...

De 1802 à 1815, l'exemple de la ville d'Arles montrera clairement que Bonaparte se servira autant que faire se peut, des loges maçonniques à dominante jacobine pour organiser son pouvoir. Les républicains démocrates devenus les vassaux du futur empereur continueront à régner ainsi jusqu'en 1806, époque où ils s'éclipseront lentement mais sûrement de la vie politique.

La vie des loges s'en trouvera affectée sinon profondément modifiée et les républicains démocrates céderont la place aux républicains dits bourgeois ; mais la loge n'étant jamais que le reflet de la société dont elle émane, on observera à peine à quelques mois près, les mêmes bouleversements dans le paysage politique municipal, signe annonciateur d'une volonté de retour au système monarchique, pour la première fois depuis bien longtemps, la loge venait de recruter un noble !...

À la chute du premier Empire et lors du retour au pouvoir des monarchistes, la fracture entre riches et pauvres était de plus en plus perceptible, pour ne pas dire évidente ; les bénéfices égalitaristes de la Révolution s'estompaient au fil des ans et l'activisme républicain de l'époque révolutionnaire n'avait, semble-t-il, pas ou presque pas survécu au Consulat ...

En l'espace d'un an toutes les loges maçonniques fermèrent !

D'ailleurs, au diable les grandes idées puisque le petit peuple avait faim... Peut-être pas en Arles car nous n'avons pas de témoignage précis, mais c'était le cas à Marseille où plus de la moitié de la population était réduite à un état complet d'indigence et qu'un grand nombre de ces malheureux vivaient surtout *de bouillie de son trempée dans le sang des abattoirs et devait disputer aux animaux les plus vils des aliments*⁽²⁾ ...

Notre étude a pu mettre en valeur que, à partir de 1820 et pendant plus de vingt ans, les pouvoirs tant centraux que locaux, très marqués à droite et bénéficiant d'un appui monarchique à peine masqué, n'ont plus eu besoin pour exercer leur autorité de s'organiser associativement au sein de la population.

De ce fait, on ne trouve pas de traces à cette époque-là, d'associations dites à caractère conservateur, pour la bonne et simple raison qu'elles n'ont pas eu besoin d'exister... Peut-être tout simplement parce qu'en 1819, la tentative par l'Église de Rome et les monarchistes au pouvoir de s'approprier le très indépendant phénomène pénitent provençal de l'Ancien Régime, fut un échec ...

Peut-être aussi parce que l'homme de l'époque ne savait plus très bien où il en était, ni de quel côté il devait se tourner... en témoigne en 1819 nombre de ces pénitents d'un nouveau genre qui appartenaient pourtant aux pas si anciennes que ça loges maçonniques !

Pour résumer de façon très schématique la suite de notre mémoire, disons que quelques quinze années plus tard, pour riposter aux attaques antidémocratiques du tout nouveau président Louis Napoléon, un jeune député socialiste de l'Assemblée nationale répondant au nom d'Alphonse Gent, structura tant dans les villes que dans les campagnes du Midi, un mouvement populaire dont le but final était de préparer le soulèvement du Sud-Est avec Marseille pour bastion.

La suite du mouvement envisageait une union avec le Sud-Ouest, et devait atteindre la Bourgogne puis la Franche-Comté. Dans ce projet, il est vrai quelque peu chimérique, Paris encerclé devait tomber tout seul ! Pour essayer de comprendre le comment du pourquoi de *l'Insurrection du Midi*, notre étude s'est attachée à mettre en valeur l'organisation successive des milieux républicain et monarchiste en Provence jusqu'en 1852 et dans les principales métropoles qu'étaient Marseille et Avignon.

L'opposition politique au pouvoir central, ce que dans ce texte nous appelons le côté républicain, fait apparaître quant à lui, deux types d'organisations : la loge maçonnique en milieu urbain, la cellule Montagnarde en milieu rural. En Provence, ce sont les actions (qu'elles soient spéculatives ou opératives) de ces deux associations qui vont conduire en 1851 à l'Insurrection du Midi !

(2) Raoul Busquet, *Histoire de Marseille*, Robert Laffont, octobre 1945.

Dans notre Provence très conservatrice, seul un apport nouveau d'individus ou une misère réellement écrasante pouvaient modifier profondément le comportement politique des habitants... C'est en réalité la collusion de ces deux facteurs sociaux qui va faire le lit de l'idée républicaine dans la grande vallée du Rhône ; c'est en tous cas, semble-t-il, par ces biais-là que le Midi de la France méritera par la suite son appellation de *Midi Rouge* !

La population de la ville d'Arles va subir brutalement ces deux facteurs qui vont modifier en profondeur les habitudes de sa population... Il faut savoir avant tout que la population provençale de cette époque était essentiellement sédentaire. Les gens de la région ne circulaient pas ou peu vers les autres régions, si ce n'étaient bien sûr certaines classes sociales comme celle du commerce ou du petit monde du négoce. Chaque ville ou village formait une sorte de microcosme étanche aux autres communautés avoisinantes. Les voies de communication étaient très mauvaises et depuis l'Ancien Régime, la qualité du réseau routier n'avait fait aucun progrès.

La mise en route du chantier du chemin de fer avait provoqué une migration de la main-d'oeuvre ouvrière ; il ne s'agissait pas de n'importe quels ouvriers, car dans cette catégorie sociale il faut distinguer d'une part, les hommes capables de transformer la matière brute, on les trouvait dans le milieu artisanal, et d'autre part, ceux qui n'étaient capables que de reproduire des gestes répétitifs que l'on retrouvait essentiellement dans les tout nouveaux milieux mécanisés industriels.

Les ouvriers qui vinrent sur Arles à cette époque appartenaient à la première catégorie et tout particulièrement à cette noblesse du monde ouvrier qu'est le compagnonnage. Structurés depuis des siècles mais interdits en France depuis de nombreuses années déjà, leurs notions de liberté et leur indépendance d'esprit faisaient peur aux différents pouvoirs qui s'étaient succédés dans notre pays depuis les derniers moments de l'Ancien Régime.

Le compagnonnage étant interdit, le syndicalisme n'existant pas, les seules associations à caractère laïc autorisées à se réunir dans les villes furent les loges maçonniques. Depuis l'époque prérévolutionnaire où elles commencèrent à réfléchir sur les notions de République, de liberté et d'égalité, les loges et tout particulièrement celles fédérées au Grand Orient de France avaient, dès leur fondation, attiré à elles et en majorité, le petit peuple des négociants, commerçants et artisans.

De plus, depuis 1802, elles avaient bénéficié d'une tolérance, plus ou moins élargie, des différents gouvernements ; l'arrivée à l'Assemblée d'une aile gauche dont les rangs grossissaient à chaque élection législative, et dans laquelle les députés francs-maçons étaient de plus en plus nombreux, fit que dès le début des années 1840, l'esprit libertaire souffla sur la France et tout particulièrement dans notre Midi.

La toute nouvelle classe ouvrière commençait à prendre conscience de son existence et de sa force et dans les régions non-usinières, là où l'industrie de transformation n'avait pas encore pénétré (cela était le cas de notre ville où la politique républicaine de gauche avait du mal à prendre pied), les républicains dits de gauche étaient des marginaux.

On constate à l'étude des documents émanant des archives maçonniques des villes de la ligne Paris-Lyon-Marseille, qu'à partir des années 1840, les loges ne sont fréquentées quasiment que par des ouvriers compagnons.

Leur particularité fait qu'ils sont rarement originaires de la région dans laquelle ils travaillent et se réunissent, qu'ils se déplacent de chantier en chantier et que bien entendu le taux de fréquentation des loges est fonction du degré d'avancement des ouvrages d'art de ces chantiers. Seule frange de la population ouvrière en migration permanente, les compagnons se réunissaient donc dans les loges déjà ouvertes dans les villes de passage, et quand celles-ci ne l'étaient pas, ils rouvraient les anciennes, fermées peu de temps avant la Restauration et la Monarchie de Juillet.

Seuls ouvriers instruits et donc capables de percevoir les messages de la gauche parlementaire, les compagnons vont faire des loges maçonniques leurs lieux de réunion et surtout de réflexion. Les quelques rares traces écrites laissées par ces loges sont évocatrices du nouvel esprit prolétarien qui les animent.

Dans nos villes du Midi redevenues depuis 1815-1820 foncièrement cléricales et royalistes, l'arrivée de cet état d'esprit prolétarien et revendicatif n'aura dans un premier temps, que peu de succès auprès de la population et de ses intellectuels.

L'ouvrier venant de l'extérieur (comprendre d'une autre région de France) est un étranger ! Il sera, semble-t-il, traité comme tel et ne sera pas *digéré* par la population locale ; par exemple pour loger dans l'urgence cet afflux de main d'oeuvre, les édiles municipaux devront à cette époque opter pour une extension extra-muros de l'habitat arlésien en particulier le quartier du Mouleyres ; façon comme une autre dans le subconscient collectif de séparer l'Arlésien de souche de l'Arlésien *d'importation*...

Dès le départ des compagnons ces loges devenues, l'espace d'un chantier, des lieux de convivialité du personnel ouvrier migrant, manquant d'adhérents et ne pouvant subvenir à leurs besoins, ferment les unes après les autres. Mais même que n'ayant que peu recruté dans la population résidante, elles laissent derrière elles des membres que l'on peut considérer comme des *"ferments du futur esprit républicain arlésien"* qui d'ailleurs ne tardera pas à s'installer. **Pour ce qui fut de notre ville, les compagnons artisans du chemin de fer, se regroupèrent au sein de la loge maçonnique arlésienne "la Triple Alliance" qui devint ainsi le lieu privilégié de la pensée républicaine de l'arrondissement.**

Pourquoi ces ouvriers se dirigèrent-ils préférentiellement vers une structure maçonnique ?

Il fallait pour répondre à cette question faire un récapitulatif sur l'histoire et le vécu des loges précédentes implantées dans la ville d'Arles...

La franc-maçonnerie ayant toujours revendiqué une activité à caractère initiatique, philosophique et ésotérique, se trouvait en ce milieu du XIX^e siècle, mêlée à l'activisme républicain. Le fait était-il nouveau, et quel avait été, au cours de l'Histoire de notre ville, le vécu maçonnique ? Répondre à cette interrogation imposait donc un retour en arrière afin de présenter aux lecteurs un abrégé sinon un survol rapide des différentes époques au travers desquelles cette société discrète manifesta son existence.

Nous avons complété notre regard sur l'activité républicaine arlésienne de cette époque par une étude de l'activité politique dans le milieu rural pourtant réputé très favorable dans certaines contrées à la religion et à la monarchie et ce, au travers d'événements qui eurent pour cadre entre autres, l'arrondissement d'Arles et les nombreuses communes qui le composent.

Car en effet, si la main-d'oeuvre compagnonnique de la ville se rebella intellectuellement⁽³⁾, de nombreuses personnes de toutes professions, mais que l'on rattache au milieu rural suivirent ou participèrent activement à la politique anti-impériale. Ces hommes habitant dans les campagnes, se regroupaient dans une organisation politique portant le nom générique de "*La Montagne*", probablement divisée elle-même en *Jeune et Vieille Montagne*, société se voulant subversive et donc secrète qui fut très rapidement mise à jour par les services de renseignements de l'empereur Napoléon III.

Tous ses membres sans exception furent arrêtés ; dans l'ensemble de la région, nombre d'entre eux furent fusillés sur place ou moururent en déportation dans les terribles colonies de Guyane ou d'Algérie. Nous verrons avec le plus de détails qu'il nous a été possible d'obtenir, quel sort les tribunaux de la République de l'empereur réservèrent à nos concitoyens ayant défié l'autorité en place...

Notre mémoire collective savamment manipulée semble avoir jeté aussitôt un voile sur ces événements si bien que les médias ne reparlèrent plus jamais d'eux ; même les poètes tant médiatisés qui furent pourtant leurs contemporains, n'évoquèrent jamais le vécu souvent dramatique de ces hommes et de leurs proches.

C'est donc essentiellement une partie de l'histoire du vécu associatif et politique de ces premiers républicains arlésiens quelque peu "*oubliés de la vie*", "*de ces pionniers de la République*" que nous allons essayer de recomposer.

(3) En ce sens qu'ils n'ont jamais été mis en cause personnellement dans les rapports des commissaires de police.

1802-1815

Le franc-maçon, gardien de la République **Histoire abrégée de la franc-maçonnerie arlésienne**

L'étude de l'histoire des loges d'Arles suit un parcours très irrégulier, qui met en évidence avant 1768 l'existence de deux loges⁽⁴⁾ officielles attachées à l'ancienne Grande Loge de France et d'une loge⁽⁵⁾ dite irrégulière, travaillant certainement quant à elle sous les auspices de la *Mère Loge Écossaise de Marseille*, sorte d'obédience régionale non reconnue par les autres obédiences de France.

Disparue au plus tard vers 1770 pour des raisons encore obscures, la pratique maçonnique ne réapparaîtra en Arles qu'au tout début du Consulat (1802). Cette absence de loges en Arles durant les deux décades prérévolutionnaires est paradoxale par rapport à l'intense activité maçonnique du reste du département ; mais cela ne signifie pas qu'aucun Arlésien n'adhérait aux idées philosophiques, loin de là, la présence d'Arlésiens dans des loges des villes proches de notre cité est en effet signalée à plusieurs reprises.

De façon très globale, les dernières années de l'Ancien Régime sont caractérisées d'un côté par la décadence d'une philosophie absolutiste et conservatrice jalousement gardée par les monarchistes, et d'un autre par l'avènement d'idéaux humanistiques à caractère progressiste âprement prônés par les francs-maçons du Grand Orient de France.

Si, dans les premiers temps de la Révolution, la volonté de changer le régime politique du pays fut un trait commun aux deux obédiences maçonniques qu'étaient à cette époque le GODF⁽⁶⁾ et la Grande Loge de France, **il est évident que dès l'instauration de la Terreur par les Jacobins, de nombreux points fondamentaux vont séparer les artisans de la chose publique.**

La fracture politique causée par cette époque de la première Révolution, va marquer à jamais la vie politique française et diviser les penseurs républicains en **deux tendances que sont de nos jours la droite et la gauche.**

(4) Au travers des rares écrits qui nous sont parvenus, on distingue en effet, la *Loge Saint Jean de la Fraternité d'Arles*, dont le fondateur serait un certain Loys et dont les Vénérables suivants furent respectivement Eming fils en 1750 et Vacher en 1751 et la *Loge de l'Union*, qui semble avoir fonctionné quelques temps avant 1749 et jusqu'en 1753.

(5) Le nom de cet Atelier ne nous est pas connu. Il en est de même pour la plupart des Ateliers ayant travaillé sous l'autorité de la *Mère Loge Écossaise de Marseille*. La seule certitude est qu'il fut fondé par le mouriésien Jean-Baptiste Coyer aidé de ses deux frères (cf. annexe 1).

(6) Abréviation utilisée pour désigner le Grand Orient de France.



Quelques définitions particulières...

Un frère maçon de la loge écossaise (avant la Révolution)

Cliché Revue "Le Symbolisme"

N°4/314-1954

Collection Henri CÉRÉSOLA

Le **Vénérable** est en quelque sorte le président de la loge. Le **premier et le second Surveillant** sont, entre autres fonctions, chargés de l'initiation des nouveaux maçons. Le **Garde des Sceaux** a pour mission comme son nom l'indique de détenir le sceau et le timbre de la loge.

L'emploi du mot **Terrible** pour désigner la fonction d'un officier de loge est tout à fait inhabituel dans les Tableaux de l'époque postrévolutionnaire. Ce mot dont l'origine est inconnue fut utilisé en effet dans le courant du XVIII^e siècle, mais pratiquement plus jamais lorsque les loges se remirent en activité en 1801.

Le Terrible était en quelque sorte le nom de l'actuel Grand Expert, ce qui logiquement le plaçait bien entendu au dessus des Experts. L'emploi au sein de la "*Triple Alliance*" des mots Terrible et Expert indique donc que Armelin et Manuel ont joué un rôle particulier, que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'évaluer. (voir page 28 et suivantes).

Le **Thuileur** ou **Tuileur** est l'officier de loge chargé de contrôler l'appartenance et la régularité maçonnique des Frères qui se présentent au Temple. L'opération de contrôle s'appelle le "*Thuilage*" ou "*Tuilage*". L'origine du mot Tuile ou Thuile est inconnue mais pourrait être anglosaxonne, les anglais (rappelons que la maçonnerie est d'origine anglaise) utilisent en effet le mot *tile* qui signifie tuile...

Henri CÉRÉSOLA

Curieusement on trouve sur les Tableaux des loges du département qui existèrent avant la Révolution de nombreux membres du clergé pour la plupart issus de l'Ordre de Malte ou des monastères bénédictins.

Une loge de la Grande Loge de France était en activité par exemple à l'abbaye de Montmajour et le Vénérable n'était autre que le Grand Prieur. Ainsi les religieux bénédictins Dom MILLON et Dom Joseph BOYON ont reçu la maîtrise dans le monastère royal de Montmajour, le 12 novembre 1764⁽⁷⁾.

Un ancien abbé arlésien de l'Ordre de Malte, André Pomme⁽⁸⁾, dont nous publierons par la suite une biographie plus détaillée, deviendra non seulement un des plus hauts dignitaires du Grand Orient de France et de son Grand Chapitre Général, mais aussi un des députés conventionnels les plus motivés dans la déchristianisation du pays.

De façon globale encore une fois, la période de parfaite entente de ces républicains, qui fut caractérisée par la volonté de mettre en application le rationalisme inspiré des idées progressistes des philosophes des Lumières, se situe dans un laps de temps allant de 1774 à 1793, année où ils élaboreront ensemble la fameuse Constitution de 1793.

Mais à partir de 1793, plus rien n'ira plus entre les deux tendances et les points communs ne seront plus assez importants, pour maintenir le fameux ciment d'union : l'édifice maçonnique et donc républicain va se fissurer et ces hommes qui dans l'absolu partageaient les mêmes opinions, vont s'entretuer. Cette période correspondra à une disparition presque totale des loges du territoire. Elles ne réapparaîtront qu'avec le Consulat.

Les loges d'Arles après la Révolution

Sous le Consulat et l'Empire, les loges arlésiennes, comme celles du reste de la France, vont conquérir sous la surveillance *"des hommes de l'Empereur"* une place et une influence considérable (la quasi-totalité des hommes ayant quelque peu une *"aura"* politique ou économique se retrouvent au sein des loges arlésiennes).

(7) Son existence est mentionnée dans le manuscrit de la loge de Beaucaire *"la Concorde"*. Archives départementales de l'Hérault, réf 1J62.

(8) Une première approche de l'individu a été faite dans le BAVA n° 99-100, dont le contenu est en grande partie consacré à son père Pierre POMME.

(9) Napoléon Bonaparte, voulant se servir de l'organisation passée des loges pour restructurer la France, avait placé aux postes-clefs de la maçonnerie, tous ses proches dont son frère Joseph, qui du jour au lendemain se retrouva Grand-Maître, alors qu'il n'est même pas sûr que ce dernier ait été initié ; René Verrier, historien de la *Mère Loge Écossaise de Marseille*, prétend que Joseph fut initié dans la *Loge marseillaise de la Parfaite Sincérité* (GODF) le 8 octobre 1793, mais à cela, nous n'avons trouvé aucune preuve.

Après trente années d'un profond sommeil, le réveil de l'Orient d'Arles va se faire dans un premier temps grâce à l'activité d'un certain nombre de **capitaines-marins** ⁽¹⁰⁾ **natifs de la ville.**

Dans les toutes premières réunions qu'organisèrent les maçons du département, on ne peut parler de politisation des loges.

Leur réouverture semble bel et bien obéir à une simple idée de relance économique voulue par les professionnels (mais aussi peut-être bien par la politique de Bonaparte) du milieu fluvio-maritime régional dont Marseille était le centre.

En effet, c'est d'abord à Marseille, le 21 mars 1802, que sera relancée l'activité maçonnique du GODF⁽¹¹⁾ **dans le département des Bouches-du-Rhône**, au cours de ce que l'on peut appeler des assises générales du département.

C'est ce jour-là, que la réouverture de l'Atelier arlésien sera décidée. Du 21 mars au mois de mai 1802, **la loge arlésienne "Les Disciples de l'Amitié"**, fut exclusivement composée de capitaines marins ⁽¹²⁾ de différentes tendances républicaines :

Fonctions maçonniques	21 mars 1802 Capitaines marins
Vénérable	A. Mayon aîné
Premier Surveillant	A. Mayon
Second Surveillant	L. Prat
Garde des Sceaux	J. Aubenas
Orateur	A. Mercier
Secrétaire	E. L. Duc
Maître des Cérémonies	T. Sabarbieu

(10) Cf. le tableau de la page suivante (année 1802).

(11) En 1799 à Paris, les francs-maçons des deux obédiences s'étaient remis d'accord et avaient fondé une seule et même obédience sous le nom de Grand Orient de France ; ne participèrent à cette direction que des gens que nous appellerons "*transparents*", mais qui signifie très clairement que les anciens francs-maçons jacobins de l'ancien GODF trop politiquement marqués comme l'était par exemple l'Arlésien André Pomme, furent exclus de la nouvelle direction.

(12) Cet aspect strictement corporatiste fut unique, au moins dans les Bouches-du-Rhône.

Pour une raison encore inconnue, elle devait très rapidement être radicalement modifiée dans sa composition sociale et reprise en main par les principaux anciens Jacobins arlésiens, connus pendant la Révolution pour leur participation active dans le parti des Monnaidiens. Les Tableaux des responsables de la loge "*Les disciples de l'Amitié*" des années 1802-1806 sont évocateurs et ne prêtent pas à confusion :

Fonction maçonnique	Mai et sept 1802	27 mars 1806	Fonction politique
Vénérable	Florentin Maureau	Florentin Moreau	ancien secrétaire du club des Sans-Culottes
1er Surveillant	Joseph Babaudy	Charrier	Babaudy, membre du Comité de surveillance
2e Surveillant	P.J. Vignal	H. Jourdan	Jourdan, président du club des Sans-Culottes
Garde des Sceaux	P. Lamanon	H. Fabre	
Orateur		J. Richaud	Président du club des Sans-Culottes
Secrétaire	Giraud	J. Mouret	Mouret, ancien conseiller municipal de 1793
Maître des Cérémonies	J. Combes	Ch. Selle P.J. Vignal	
Trésorier		P. Lamanon	
Experts	Jacques Clair ⁽¹³⁾	A. Esménard J. Lagier P. Benet	Esménard et Lagier, membres du Comité Secret d'août 1792
Hospitalier		J. Guérin	ancien conseiller municipal de 1793
Auditeur des Comptes		J. Babaudy	Homme de main du Conventionnel André Pomme

Mais depuis 1799, la tolérance étant redevenue de règle dans la franc-maçonnerie, la *branche girondine* de l'ordre ne tarda pas à se manifester en Arles et créa le 14 septembre 1802 un Atelier sous le nom de "*La Triple Alliance*".

(13) Arlésien né en 1762, décédé en 1829, marchand orfèvre. Homme signalé comme étant de condition très aisée et grand acheteur de biens nationaux. En 1805, il est cité parmi les notables de la ville d'Arles où il exerce la fonction municipale de deuxième adjoint. (BAVA n°105 de décembre 1999).



à La Joie du G. A. de l'univers.

Extrait de la délibération de la loge du 25^e jour du
10^e mois de l'an de la v. L. 1802. le novice - en qu'on

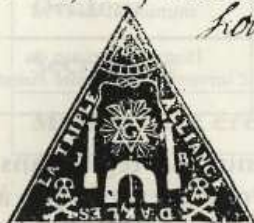
d'un lieu respect, très secret, très éclairé, ou regnant la paix, la sagesse, &
l'harmonie; moi plein.

Le 8^e ayant ouvert la L. à la manière accoutumée, après la lecture
du procès verbal de la précédente tenue, le P. Maître a donné
connaissance d'une planche tracée par le P. G. qui avait été
par la quelle il avait mis son registre de ce pouvoir rempli de
louches ou de grandes occupations d'ouvrage de la commission
de P. A. ayant pris sa considération la commission, le 8^e
a proposé en remplacement du P. Maître, le P. Hippolyte
Imbert, les Colères conduites, ayant approuvé ce choix, il a été
résolu d'installer & reconnu par le P. A. en quatre de Secretaire,
mais cette proposition ayant été rejetée, le 8^e a pris la L. a 1802
avoir remplis tous les points d'obligation, ainsi plein, j'ai moi en
qui seigneur —



Francis J. de P. A. de l'univers

intéressé & Scellé par nous gardé
en l'imbrié, secret & archivé.



Louisallen

Le Maître de la L. de l'univers
Le P. A. de l'univers

Le Maître de la L. de l'univers
Le P. A. de l'univers

Le Maître de la L. de l'univers

Exemple de lettre (planche)
émise par la loge de la Triple Alliance en 1802
Réf. FM2-145 - Bibl. Nationale de France

Cependant comme toute confiance a ses limites, il n'était pas question pour le gouvernement bonapartiste et à ses représentants arlésiens⁽¹⁴⁾, de laisser les anciens Fédéralistes se réunir librement et éventuellement comploter.

Les Jacobins décidèrent donc de laisser faire, mine de rien, la première installation de la loge, ce qui fut fait.

Insidieusement, la réaction jacobine ne se fit pas attendre et deux mois plus tard, un pseudo-scandale éclatait dans la toute nouvelle loge : curieusement, André Simon⁽¹⁵⁾, le Vénérable en exercice devenait soi-disant, un faux franc-maçon⁽¹⁶⁾ ! Il fut donc déposé de ses fonctions et l'on mis à sa place un certain Daniel Zacharie Franconny⁽¹⁷⁾... venant de Perpignan ! Fut-il simplement un Vénérable homme de paille ?

Le fait est que **pour surveiller véritablement l'activité de la loge**, le gouvernement bonapartiste avait demandé à un autre homme, et pas des moindres, de participer aux travaux. **L'homme en question, s'appelait Joseph-Louis Ripert⁽¹⁸⁾**, c'était le maire d'Arles en exercice, non élu mais directement nommé premier magistrat de la ville par les services de Napoléon Bonaparte.

La présence de Ripert dans une loge où nombreux étaient les Girondins arlésiens⁽¹⁹⁾, présentait de toute évidence un caractère anachronique, et prouvait ainsi que la franc-maçonnerie renaissante, tout au moins sur Arles, était surveillée de A à Z par les agents de Bonaparte.

On comprend bien alors que la trêve entre les deux tendances maçonniques ne pouvait perdurer trop longtemps. Et en effet, chaque composante politique voulant dominer l'autre, les choses ne tardèrent pas à se gâter à l'Orient d'Arles.

Malheureusement, la tradition de communication strictement orale pratiquée par la franc-maçonnerie, fait qu'il n'y a aucune trace écrite des débats ; on ne sait donc pas ce qui se disait dans les loges et tout particulièrement dans celles d'Arles.

(14) Lors de l'épisode du Fédéralisme en Provence, la ville d'Arles fut un des principaux pôles de la résistance fédéraliste. Lire à ce sujet *"Le Fédéralisme en Provence"*

(15) Il s'était illustré pendant la Révolution dans le parti des Chiffonistes. On le retrouve dans l'histoire de cette période, prisonnier des Monnaidiens en compagnie du député d'Arles François Blain lui aussi du parti de la Chiffonne, à bord d'un des deux avisos qui accostèrent aux quais du Rhône le 15 juillet 1793. Voir à ce sujet Émile Fassin, *La Révolution en Arles*.

(16) Voir le fond maçonnique de la Bibliothèque Nationale, collection Baylot référence FM2-278, pages 30 et suivantes.

(17) Les Franconny étaient des parents éloignés d'Antonelle.

(18) Joseph Louis Ripert : maire d'Arles depuis 1797, c'était un proche partisan d'Antonelle.

(19) Parmi les plus connus citons Michel de Truchet, du Roure, Estrangin. **Voir annexe 3, la liste complète des membres de la loge telle que nous avons pu la reconstituer à partir de divers documents d'archives.**

E. L.

Noms	Qualités	naissance	Dignité
Daniel Francouy	Propriétaire R. T.	ans 15. 1. 1755	Pres Juge
Antoine Allavene	Off ^{ier} Jante R. T.	ans 4. 2. 1770	Rem. Jure
Louis Bich	Medecin R. T.	ans 29. 3. 1753	Sec nd Jure
Hephime Heuland	Homme d'Loi R. T.	ans 2. 12. 1769	Chateau
Hypolite Imbert	Negociant R. T.	ans 15. 6. 1770	Secrétaire
Antoine Jacoby	Negociant R. T.	ans 3. 4. 1769	1 ^{re} c ^{ommune}
S ^r Joseph Carle	Negociant R. T.	ans 8. 8. 1768	Ex ^{tr} ait
Antoine Saville	Homme d'Loi R. T.	ans 17. 2. 1741	
Roscal Clastic	Propriétaire R. T.	ans 9. 2. 1770	

Certifie par nous officier de Souv. charge
Qu'en la ville d'Arles j'ay veu au que dessus

Jacoby 18ret
R. 20/17

Francony
 Par mandement en son ch
 t. de
 t. de
 t. de

Réf. FM2-145 - Bibl. Nationale de France

Cette volonté de domination des Monnaidiens sur les Chiffonistes apparaît pourtant patente lorsqu'on examine les divers rapports contenus dans les dossiers des loges et tout particulièrement ceux des Chapitres⁽²⁰⁾.

Le travail de sape à caractère politique commence dès le 11 mars 1803, date à laquelle les maîtres les plus élevés des "Disciples de l'Amitié", se réunissent⁽²¹⁾ sous la présidence d'André Pomme avec comme objectif la création du *"Souverain Chapitre des Disciples de l'Amitié"* marquant ainsi leur volonté de prendre en mains la direction de l'Orient.

La réponse des anciens Chiffonistes de "la Triple Alliance" ne se fera pas attendre ; un mois plus tard, le 24 avril, ils vont se réunir pour statuer sur la création de leur propre Chapitre. En fait, les choses sont beaucoup plus compliquées, ne serait-ce que par la présence dans la loge des espions de Bonaparte (Bret, Clastre, Ripert, Armelin, Franconny) et surtout par le fait qu'à Paris, la direction du Grand Orient de France ne souhaite pas donner trop d'importance à la présence dans les loges françaises de républicains modérés. Alors, il est bien évident que la démarche des membres de *"la Triple Alliance"* va être considérablement entravée.

De par le fait que le Grand Orient de France était entre les mains de la tendance jacobine de la franc-maçonnerie, les maçons partisans de l'ordre napoléonien avaient pris la sage précaution de ne point attribuer aux modérés de grade supérieur ou égal à celui de "Chevalier Rose-Croix" ; ainsi, suivant les statuts de l'ordre, les modérés ne pouvaient créer de Chapitres et devaient donc par conséquence se soumettre à l'autorité des Chapitres des partisans bonapartistes.

Les maçons arlésiens de *"la Triple Alliance"* contournèrent ce problème à leur manière. Pas suffisamment gradés pour pouvoir mettre en place un Chapitre, trois d'entre eux⁽²²⁾ se donnèrent le grade de *"Chevaliers Rose-Croix"*, se servirent du nom des Jacobins de la loge, à savoir le Vénérable Franconny, mais aussi de celui de Ripert, de Clastre, de Louis Bret et portèrent cet ensemble de noms sur le Tableau du Chapitre, lequel Tableau fut envoyé discrètement aux instances parisiennes du Grand Orient de France.

(20) *Archives de la Bibliothèque nationale, référence FM2-145*, à partir de la page 14. Les Chapitres maçonniques sont des divisions administratives regroupant au moins les 7 maîtres les plus gradés de certaines loges (en 1802, seuls étaient admis les maîtres ayant au moins obtenu le 18^e degré de la maîtrise, c'est à dire celui de Chevalier Rose-Croix). En 1803, l'Orient d'Arles était un des rares lieux du Midi à pouvoir constituer un Chapitre.

(21) Parmi eux, on retrouve les principaux meneurs du mouvement Monnaidier de l'époque : Florentin Moreau (propriétaire), Joseph Babaudy (négociant), Jean Baptiste Vachier (fermier du domaine de Chartrouse), Alexis Esménard (Inspecteur des Douanes), Jacques Clair (propriétaire) et Jean Magnan (capitaine marin, identifié par Véran comme Monnaidier), *Bibliothèque municipale Ms 813*.

(22) Il s'agit d'Antoine Allavène, Antoine Lieutaud, Joseph Hypolite Fuset se faisant appeler Hypolite Imbert.

Avec le recul du temps, on s'imagine la réaction d'étonnement des dignitaires parisiens qui, dans un très court laps de temps voient se former sur Arles, non pas un mais deux Chapitres.

En 1804, une enquête est donc diligentée et bien entendu va mettre en évidence la tromperie. Évidemment les trois membres qui s'étaient auto-proclamés "*Chevaliers Rose-Croix*" sont découverts ; Armelin qui à cette époque est employé à l'état-civil de la mairie, s'aperçoit qu'en plus ils ont falsifié leur date de naissance (un âge minimum étant requis pour accéder à ce grade) ; les trois jacobins dont on s'était servi du nom protestèrent et clamèrent leur innocence dans cette manipulation.

Les lettres qu'ils joignirent au dossier de l'enquête sont révélatrices ; celle de Daniel Franconny par exemple qui proteste ainsi :

"... Je déclare n'avoir pas jugé utile et à propos d'avoir ouvert les Travaux et d'avoir procédé à l'inauguration, de ne pas avoir été requis de les convoquer à cet effet ou pour tout autre sujet, de ne pas avoir signé aucune planche d'inauguration et de ne jamais avoir été absent de la Vallée d'Arles..."

La missive de Ripert est encore plus précise :

"... Je déclare au Grand Orient de France qu'ayant été compris dans le nombre des membres qui devaient composer le Chapitre de la loge, je signalais le Tableau de présentation, mais que m'étant aperçu que plusieurs qui se disaient Chevaliers Rose-Croix, n'avaient point l'âge voulu et ordonné par les statuts et règlements, je manifestais que je ne pouvais ni même ne devais m'associer avec eux ; je déclare en outre, que je n'ai apposé ma signature sur aucune des planches, et qu'il ne m'est jamais parvenu soit pendant le temps que j'ai été Orateur, soit depuis que j'ai été élu Vénérable de la Triple Alliance, que le Chapitre ait été installé..."

Cette lettre de Ripert, révélait que l'homme avait bel et bien été manipulé par ceux qu'il croyait surveiller puisqu'il avait signé le Tableau envoyé à Paris lors de la demande d'accréditation du Chapitre.

Le fait qu'il n'ait pas porté avant de signer, plus d'attention aux indications données par le Tableau montre qu'il n'était pas au courant de l'âge minimum requis pour passer au grade de Chevalier Rose-Croix. Seul un homme n'étant pas au courant des us et coutumes de la maçonnerie pouvait cumuler de telles erreurs.

Ripert n'était donc certainement pas un franc-maçon.

Le 13 octobre 1804, les instances parisiennes du Grand Orient de France vont annuler le Chapitre, qui continuera semble-t-il malgré l'interdiction, à exister. **Mais le malaise qui règne dans la franc-maçonnerie française ne va pas être sans incidence sur les loges arlésiennes.**

Les "*Disciples de l'Amitié*" trop politiquement marqués et n'ayant pas su se régénérer vont disparaître dès 1805 ; les membres de la *Triple Alliance* lassés par les problèmes que leur cause le GODF vont rejoindre en masse une toute nouvelle loge travaillant sous le rite écossais (nous ne connaissons pas le nom de la loge, mais ce pourrait être la *Persévérance Écossaise*) qui venait juste d'être installée en Arles, provoquant ainsi la mise en sommeil⁽²³⁾ temporaire de la loge de la *Triple Alliance*.

Les événements qui secouent la maçonnerie arlésienne, entre 1805 et 1807, sont le prélude à un changement politique au sein de la municipalité qui va voir le franc-maçon, républicain modéré, Joseph de Grille s'installer de 1808 à 1813 dans le fauteuil de maire.

La *Triple Alliance* ayant momentanément disparue, le manque de documents émanant de la *Loge Écossaise*, nous amènent à conclure qu'il semble bien qu'il n'y aura plus d'activité maçonnique arlésienne donc de pensée républicaine, entre 1808 et 1812.

Dans le courant du premier semestre de 1812 et toujours en prélude d'un changement de politique et de municipalité⁽²⁴⁾, la Triple Alliance sortira brièvement de son silence.

En effet depuis le 1^{er} mars 1812, les derniers maçons arlésiens de l'Empire, se réunissent chez le nouveau Vénérable Hypolite Imbert⁽²⁵⁾, au second étage d'une maison de la rue de la Grande Boucherie⁽²⁶⁾.

Sur le seul Tableau daté du 16 juillet 1812, on constate que les quelques derniers jacobins survivants ont rejoint au moins dans l'esprit la petite poignée de maçons modérés que compte encore la ville d'Arles. D'après Imbert, ils sont vingt-huit, mais de toute évidence le nombre est faux ou très fortement exagéré car la loge n'a plus les moyens financiers pour s'assumer, et ce à une époque où les cotisations étaient les seules ressources.

Par chance, juste avant de mettre sous presse, nous avons trouvé un Tableau de la loge de la Triple Alliance en date du 1^{er} mars 1813. C'est très certainement le dernier Tableau émis par le groupe maçonnique arlésien⁽²⁷⁾.

En partie pour des raisons financières (c'est l'unique motif officiel invoqué), la loge va fermer ses portes le 12 juillet 1813, elle ne les rouvrira que quarante années plus tard. En fait, après vérification c'est toute la maçonnerie française qui est obligée petit à petit de s'éclipser.

(23) Lettre au GODF du 16 juillet 1812.

(24) De 1813 à 1815, le maire d'Arles sera Jean François Sauret.

(25) Joseph Hypolite Imbert, receveur des droits réunis, de son vrai nom Joseph Hypolite Fuset, était aussi membre honoraire du chapitre de la loge "*Les Amis à l'Épreuve et la Parfaite Union Réunis*" de l'Orient d'Avignon.

(26) Actuellement, c'est la rue du 4 septembre.

(27) Voir annexe n°1

Ce bref rappel concernant l'histoire des loges, nous a permis de situer l'origine de l'idéal républicain local qu'il fut suivant les idées et pour employer une expression d'aujourd'hui, de droite ou de gauche.

Le court chapitre suivant consacré à la Restauration et à la Monarchie de Juillet (1815-1848) va dans un premier temps, mettre en évidence l'effacement des loges, non seulement en Arles, mais aussi dans toute la France.

Contrairement à l'époque précédente qui a vu la mise en évidence d'une République où la tendance projacobine était privilégiée au détriment d'une politique modérée, la période historique suivante verra le retour massif des anciens Fédéralistes et la condamnation des acquis de la Révolution sans que pour autant l'opinion populaire totalement désorganisée proteste.

Le retour des associations dites "*de dévotion*" voulant se substituer à l'association dite "*républicaine*", sera un échec non seulement en ce qui concerne le rôle politique qu'elles souhaitaient jouer, mais aussi par rapport à l'esprit de convivialité : l'arlésien d'après 1820 semble beaucoup moins concerné par le devenir collectif de la société.

Les animateurs de la Triple Alliance de 1802 à 1813

Fonctions	1802	Mai 1802	1803	1804	1805	1813
Vénérable	Simon	D. Franconny	D. Franconny		Arnaud	Imbert
Prem. Surv.	Allavène	Allavène	Allavène	Armelin	A. Curie	Gibert
Sec. Surv	Cartes	Cartes	1'. Arnaud		Ripert	Combe
Garde des Sceaux	D. Franconny	Allec	Allec	Allec	Allec	Autheman
Orateur	Lieutaud	Lieutaud	Lieutaud	Ripert	Armelin	Roche
Secrétaire	Clastre	Clastre	Imbert			Gorcy
Archiviste		Allec				
M. des Cérémonies	Ripert Chiavary fils	Carrie Laville	Ripert	Arnaud		Armelin Tousten
Garde du trône	Eymini	Ripert				
Trésorier		Arblet	Arblet			Baudin
Terrible	J. Manuel	J. Armelin				
Expert		Arnaud	Magagnosc Tousten	Tousten Estivalet		
Ordonnateur des banquets		Gibert	Gibert			voir tableau détaillé p
Décorateur			M. Truchet			
Thuilleur	Roubion					
Infirmier		A. Laurent				

1817

Le pénitent, soldat du roi

Il est difficile de résumer en quelques lignes ce que fut l'histoire du mouvement pénitent dans le sud de la France et à plus forte raison dans l'Europe méridionale.

De façon globale on peut dire que ce mouvement est parti d'Italie et plus exactement de Pérouse, entre Florence et Assise où, vers 1178, se manifeste la présence d'une association pieuse dite *des Humiliés*⁽²⁸⁾, composée en grande partie d'artisans et de travailleurs du milieu de la laine.

Ce groupe de laïcs, prêchait en faveur d'un retour de l'Église de Rome vers la pauvreté et la Pénitence ; d'emblée, le mouvement est rejeté par les hautes instances de Rome et le groupe se disloque.

Le mot *pénitent* apparaît en 1210 avec les pénitents d'Assise, peut-être sous l'impulsion de saint François⁽²⁹⁾ ; quoiqu'il en soit, c'est en 1221 lors de la création du *Tiers Ordre Franciscain*, que les *Frères mineurs* reprennent à leur compte les revendications de base des Humiliés.

En fait, ces Frères mineurs étaient l'aboutissement de toutes les sectes *illuministes*⁽³⁰⁾ qui s'étaient révoltées contre le pouvoir temporel et la richesse de l'Église de Rome.

De façon encore plus précise, on peut ajouter que la naissance du mouvement pénitent marque dans l'histoire de la chrétienté le début d'une situation schismatique.

Devant le succès fulgurant remporté par ces formes de pratiques religieuses, les Romains vont essayer de s'emparer du mouvement pénitent et vont mettre en place en 1264, l'*Archiconfrérie des pénitents blancs de Rome*⁽³¹⁾, sorte de porte ouverte aux chrétiens égarés dans les sectes illuministes !

(28) Le groupe de base sera reconnu en 1201 par le pape Innocent III. L'histoire raconte "*qu'ils étaient tous mariés, qu'ils portaient des vêtements de gros drap gris (probablement la toile appelée Bourras) et qu'ils pratiquaient la pauvreté volontaire.*"

(29) Les Franciscains d'aujourd'hui rejettent cette paternité.

(30) Il peut être intéressant de noter que peu de temps avant la Révolution française, certains groupes de la maçonnerie, alors en pleine réorganisation, reprendront à leur compte le terme d'*Illuminés*. Ce sera le cas en Allemagne des *Illuminés de Bavière* et en France des *Illuminés Français* et des *Illuminés d'Avignon*.

(31) Le mouvement fut structuré par un certain Bonnaventure, qui deviendra par la suite saint Bonnaventure et docteur de l'Église.

Il est tout aussi intéressant de constater que l'apparition dans le reste de l'Europe du sud des confréries de pénitents, marche de pair avec le départ du continent de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem.

En 1308, cet ordre devenu immensément riche grâce à l'héritage reçu des Templiers, se sent menacé et commence à quitter le continent à destination de l'île de Rhodes ; après bien des aléas, leur implantation définitive se fera en 1530 sur l'île de Malte, d'où ils adopteront leur patronyme définitif.

C'est justement à cette époque que nombre de chevaliers français de l'Ordre de Malte fondent autant que faire se peut, des confréries de pénitents, à tel point que chaque localité possédera la sienne !

C'est également à cette époque que les premiers édits à l'encontre des pénitents commencent à pleuvoir.

Le 30 mai 1354, le procureur du roi au Parlement de Provence *craignant qu'il se tramât quelque trahison contre l'État dans les assemblées de pénitents*, déposa une requête dans laquelle il demandait l'abolition des confréries.

En 1539, le très catholique roi François I^{er}, abonda tout naturellement en ce sens, mais son édit ne fut pas exécuté en Provence.

La même attitude royale est observée chez Charles IX qui, *ayant pris ombrage des pénitents* adressa en août 1561 au lieutenant général d'Aix-en-Provence, sous forme de lettre patente, la décision d'abolir toutes les confréries de pénitents de la province. Le monarque encore une fois fut à peine écouté.

Plus tard, en 1584 le synode de Carpentras interdit aux prêtres de s'inscrire dans les confréries où ils se trouvent placés sous l'autorité d'un recteur laïc. La même année, le comte de Tende, Grand sénéchal de Provence, observe une conduite identique et ordonne *que les confréries de pénitents ou des Battus, ne pourraient plus s'assembler à plus de ...* (illisible), *sous peine d'amendes ou de punitions corporelles !*

En 1702, le doute à l'encontre des confréries n'est toujours pas dispersé, puisque Mgr de Mailly alors archevêque d'Arles exige lors des processions de pénitents *de marcher le visage découvert et sans capuchon*. **Ces situations conflictuelles avec la royauté et le clergé, n'iront pas en s'améliorant avec l'approche de la Révolution**, et l'on observera que nombre d'anciens pénitents rejoindront les loges maçonniques et préférentiellement celles issues de la Grande loge...

À y regarder de plus près, les doutes de l'Église romaine à l'encontre des pénitents, n'étaient pas sans fondements.

Ces confréries étaient peut-être des associations à caractère subversif comme semblaient le prétendre papes et rois, **mais étaient certainement des groupements d'individus ne prenant pas pour argent comptant toutes les décisions qui pouvaient émaner de ces autorités** ; dans la pratique on constate que si François I^{er} et Louis IX s'opposèrent à leur développement, des rois comme Henri III⁽¹²⁾, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV abondèrent en leur sens et adhérèrent à ces mouvements.

Louis XIV était par exemple membre de la confrérie très prisée des pénitents bleus de Toulouse. Il est vrai aussi et il faut le souligner, que **les confréries n'étaient pas toutes indépendantes des pouvoirs épiscopaux ou royaux**.

Le problème est bien plus complexe et l'étude quelque peu sommaire que nous avons menée sur les pénitents de la ville d'Arles va dans ce sens.

Histoire abrégée des pénitents⁽³³⁾ d'Arles sous l'Ancien Régime

Au XVI^e siècle, en près de quarante ans, les Arlésiens érigèrent quatre confréries de pénitents, chacune ayant une couleur différente :

*** Les pénitents noirs seront créés le 3 avril 1520** au couvent des Grands carmes, sous le titre *des Cinq Plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ et de Notre-Dame de Miséricorde*. Cette confrérie fut accréditée par Mgr Jean de Ferrier et par le général de l'Ordre des Grands Carmes ; il se plaçait donc d'emblée sous la tutelle de l'Église de Rome, d'ailleurs il était fréquent que le recteur (celui qui dirigeait la confrérie) soit un ecclésiastique, nous avons l'exemple d'Antoine de Thérès qui était chanoine de Saint-Trophime.

(32) Le notaire Claude Vallière, membre des pénitents blancs de la ville écrit dans son histoire abrégée des Pénitents d'Arles : *Le roi Henri III, en 1586, devint membre d'une confrérie en Avignon, puis en créa une à Paris au couvent des Augustins sous le titre de l'Annonciation de Notre Dame, dont faisait partie la plupart des princes et des grands de la Cour. Ces derniers ne manquaient pas d'assister avec lui aux processions de la confrérie, où il allait sans gardes, vêtu d'un long habit de toile en forme de sac, ayant deux trous à l'endroit des yeux, avec deux longues manches et un capuchon fort pointu ; à cet habit, était attachée une discipline de lin pour marquer l'état de pénitent et il y avait sur l'épaule gauche une croix. Henri III fit une procession extraordinaire en 1586 sous cet habit de pénitent depuis les Chartreux de Paris, jusqu'à Notre-Dame de Chartres, d'où il revint en même état en deux jours à Paris.* (ms 172 de la médiathèque d'Arles).

(33) Voir à ce sujet le travail d'Hubert Gay paru dans les BAVA n° 25, 26, 27.

*** Les pénitents blancs seront fondés douze ans plus tard** et porteront le titre du *Très saint Nom de Jésus-Christ*. Il semble que cette confrérie ait été plus axée que les autres sur un recrutement de roturiers, essentiellement des membres de corporations de métiers et des marins. Implantée à la Roquette dans la fameuse chapelle dite des pénitents blancs, aujourd'hui disparue, elle sera la seule confrérie à n'avoir jamais reçu de sacrements de la part d'un ecclésiastique arlésien⁽³⁴⁾. Tous ses recteurs seront des laïcs et occuperont des postes à responsabilités dans la ville.

*** Les pénitents bleus qui émanaient eux aussi du clergé romain, ne furent érigés qu'en 1548** et portèrent le titre de *Notre Dame de Pitié*. Dans un premier temps, ils trouvèrent refuge chez les religieux de l'Observance, puis chez les Frères Prêcheurs l'année suivante. Si les autres confréries avaient un recrutement strictement masculin, ce ne fut pas le cas de cette confrérie qui accepta nombre de femmes dans ses rangs.

C'était par excellence, la confrérie de l'élite de l'époque, comprendre celle de la noblesse⁽³⁵⁾, de la haute bourgeoisie⁽³⁶⁾ et bien sûr des ecclésiastiques⁽³⁷⁾. La profession de foi faite par les pénitents bleus était sans équivoque puisqu'ils juraient de *vivre et mourir pour la Foy catholique, apostolique et romaine !* À la veille de la Révolution, ils étaient considérés⁽³⁸⁾ en Provence et même dans le Languedoc, comme un des piliers des pouvoirs royaux et religieux dans nos contrées !

(34) En fait, la chapelle fut sacrée 31 ans plus tard par un certain Mgr Pierre de Biqueriis, que l'on nous présente comme étant évêque titulaire de Nicopole en Bulgarie (ms 173) ! Le Père Bernard Ardura, sous-secrétaire du Conseil pontifical de la culture, ayant fait pour nous des recherches dans la *Hierarchica Catholica* nous apporte les détails suivants : "*Petrus de Bisqueriis ou Bigariis appartenait à l'Ordre des Frères Mineurs, il était donc franciscain. Le 12 juin 1523, il fut nommé évêque titulaire de Nicopolis en Palestine et reçut de ce fait, la consécration épiscopale. J'ai trouvé qu'il avait été nommé Suffragant du diocèse de Toul en 1529, sous l'épiscopat d'Hector d'Ailly de Rochefort, qui était en même temps évêque de Bayonne. La Hierarchica Catholica note bien qu'il y eut pendant quelques temps un diocèse de Bulgarie, mais avoue que l'on en ignore tout !*"

(35) Les familles entre autres d'Albe de Roquemartine, de Saint Martin, de Brunet, de Bringuier, de Corno, de Meyran, de Grille, de Porcellet, de Destrecht.

(37) Louis Mathieu Anibert, célèbre avocat arlésien qui alla jusqu'à se faire enterrer sous une dalle de la sacristie.

(38) En 1607, Gaspard du Laurens sera nommé recteur de la confrérie. On relève dans les rangs des confrères la présence de l'archevêque d'Arles, Sylvain de Sainte Croix, de Louis Albe de Roquemartine qui sera évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Paul Truchet, prieur des Minimes.

(38) En 1776, les pénitents bleus d'Arles s'allieront aux Bleus de Montpellier. Cette année-là, nombre de fervents catholiques, probablement pour faire face aux idées défendues par les *Philosophes* (les francs-maçons), rejoindront le groupe Arles-Montpellier, ce sera le cas par exemple des pénitents bleus de Saint-Rémy-de-Provence, ville qui restera longtemps encore un des fiefs du roi. L'ombre de Mgr du Lau, chef de file en France des anti-philosophes, planait déjà sur la ville d'Arles !

*** Les pénitents gris seront les derniers à ériger le 14 septembre 1549,** une confrérie en Arles et ce, sous le titre de *la Sainte et Vraye Croix de Jésus-Christ*.

Le fondateur de la confrérie était Ardouin de Castillon de Beynes, commandeur de Saliers ! L'acte de naissance fut établi chez le notaire répondant au nom évocateur de Jacques de Rhodes !

De toute évidence, les pénitents gris de la ville d'Arles dépendaient de l'Ordre de Malte.

Les problèmes rencontrés par l'ordre dans ses démêlés avec le pape, furent sans doute une des raisons qui fit que la confrérie ne dura que peu de temps...

Les Hospitaliers de Saint Jean de Malte semblaient bien avoir eu la main-mise successivement sur les confréries des pénitents blancs puis sur celle des gris.

Mais ces derniers n'ayant pas eu, pour des raisons encore mal éclaircies, le succès escompté, les Hospitaliers se refixeront à nouveau sur la confrérie des Blancs.

Le meilleur exemple nous est donné par l'adhésion aux pénitents blancs d'Arles le 25 mars 1583 du Grand Prieur de France⁽³⁹⁾, Henri de Valois⁽⁴⁰⁾, comte d'Angoulême ; il venait d'être nommé au prieuré d'Arles par le Grand Maître Hugues de Verdalle et était obligé, conformément aux statuts de l'ordre, de résider en Arles.

Après cette incursion des Hospitaliers dans la confrérie, on n'entendra plus parler d'eux ; même la noblesse va abandonner petit à petit la confrérie des pénitents blancs et en 1682, pour la première fois, c'est un artisan qui occupe le poste de recteur, chose inimaginable durant le premier siècle de l'histoire de l'association !

À partir de cette année 1682 et jusqu'en 1791, les nobles qui représentaient 32,69% de l'effectif, passent à 4,85% à Arles.

Le tableau suivant montre, en prenant l'année 1682, comme année charnière, la recomposition du paysage social de la confrérie des pénitents blancs :

(39) Il était aussi lieutenant général pour le roi en Provence et amiral des mers du Levant.

(40) Fils d'Henri II et de l'Écossaise Flamine Levinsthone.

Professions Année	Avant 1682	1682-1791	1819
Nobles	32,69%	4,85%	0
Bourgeois	26,92%	18,44%	18,93%
Marchands	17,30%	17,47%	
Hommes de loi	13,46%	7,76%	
Clergé non séculier	5,76%	0	2% (séculier)
Santé		3,84%	3,88%
Artisans (41)	0	32,04%	37°/o
Marins	0	6,79	18,3%
Ménagers	0	6,79%	16,33%
Travailleur	0	0,97°/o	
Architecte	0	0,97°/o	

Le tableau, montre bien qu'à partir de l'année 1682, on assiste à une modification patente du paysage social de la confrérie ; les nobles commencent à s'effacer, leur effectif global au sein de la confrérie ne cesse de baisser et de ce fait, ils disparaissent progressivement des postes à responsabilités.

On observe également le départ des rares membres du clergé non-séculier.

À partir de 1682, on assiste à l'arrivée en masse des confréries dites de métiers, toutes catégories confondues, des marins et des travailleurs de la terre. L'effectif des bourgeois et des marchands reste quant à lui, sensiblement le même.

1682 est donc le début d'un siècle qui va marquer la prolétarianisation du système associatif des pénitents blancs d'Arles et certainement des autres localités.

La nomination au grade de recteur était une forme de reconnaissance, on n'aurait jamais nommé à ce poste au XVII^e siècle un artisan ou un ménager.

(41) Dans le diocèse d'Arles et entre 1671 et 1778, les historiens identifient 71 confréries de métiers, qui rejoindront pour la plupart les confréries de pénitents blancs. Ces 71 confréries se répartissent ainsi : 21 pour les métiers de la terre, 18 pour le textile et la cordonnerie, 15 pour le fleuve ou la mer (dans la vallée du Rhône, en dehors du diocèse d'Arles, tous les gens de la batellerie faisaient parti des pénitents blancs), 10 pour le secteur du bâtiment et 7 concernant d'autres corps de métiers (boulangers, aubergistes...).

Chez les pénitents blancs de la ville d'Arles, la progression se fit aux dates suivantes : avant 1632, des nobles / 1632, un marchand / 1682, un artisan / 1703, un marin / 1717, un ménager / 1724, un architecte / 1729, un travailleur.

Pour mémoire, les recteurs sous la Révolution furent : en 1789, Jérôme **Meynier**, négociant ; en 1790 : Denis **Tardieu**, ménager et en 1791 : Jacques **Enjouvin**, marchand tailleur. **Les familles Tardieu et Enjouvin fourniront par la suite des francs-maçons.**

À la vue de ce dernier tableau, on serait tenté de dire que la confrérie des pénitents blancs a basculé à partir de 1682 d'un système militaire et noble vers un système purement économique. Elle est devenue progressivement une sorte de Chambre des métiers avant l'heure, un lieu où les professionnels se distribuaient les marchés.

Ce n'est donc peut être pas pour rien que dans toutes les localités, leur lieu de réunion servira par la suite aux assemblées des comités révolutionnaires comme par exemple le club des Sans-culottes.

En cette période prérévolutionnaire, on ne peut passer sous silence la présence parmi **les dirigeants des pénitents blancs de Montpellier** de deux hommes qui vont marquer par la suite l'histoire de France : Jean Jacques Régis **de Cambacérés** et le marquis Charles **d'Aigrefeuille**.

Ces deux hommes figurent aussi parmi les plus importants chefs de file de la franc-maçonnerie déiste. Charles d'Aigrefeuille sera le créateur de la filière catholique écossaise de la maçonnerie et s'opposera de ce fait à la filière écossaise dite philosophique de la Mère Loge du Contrat Social de Paris. Mystérieusement disparu après avoir fait son testament en 1789, le marquis reviendra sur la scène maçonnique en 1808, époque à laquelle son ami Cambacérés deviendra un des grands responsables de la maçonnerie napoléonienne !

1819, le retour en force des Pénitents

Avec la fermeture définitive des loges, phénomène observable sur notre région mais également dans toute la France, **disparaissent ainsi les seules associations de réflexion à caractère libertaire, laissant la porte grande ouverte aux associations dites "de dévotion"** et tout particulièrement aux confréries de pénitents qui animaient les cités sous l'Ancien Régime.

À cette époque, les confrères avaient gardé une certaine forme d'indépendance religieuse (l'Église romaine n'avait jamais trop apprécié les pénitents et tout particulièrement les blancs).

MANIÈRE

DE RECEVOIR LES NOVICES

DANS LA COMPAGNIE.

(*Les Maîtres des Novices conduiront le Novice à l'autel, où ils se mettront à genoux, et alors le Prêtre ou l'un des Frères commencera le Pseaume: Misere-re mei Deus, comme ci-devant p. 37, et le premier Chœur achevera le reste du verset, et puis l'autre Chœur suivra, disant le suivant: et ainsi ils continueront de verset en verset, jusqu'à la fin du Pseaume. Gloria Patri, etc.*).

Kyrie eleison. Christe eleison.

Kyrie eleison.

Pater noster, etc. à voix basse jusqu'à

ψ. Et ne nos inducas in tentationem.

℞. Sed libera nos à malo.

ψ. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam.

℞. Et salutare tuum da nobis.

ψ. Salvum fac servum tuum, Domine.

℞. Deus meus sperantes in te.

ψ. Esto ei, Domine, turris fortitudinis.

℞. A facie inimici.

ψ. Mitte ei, Domine auxilium de sancto.

℞. Et de Sion tuere eum.

ψ. Domine, exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

Celui qui a la charge de donner l'habit au Novice, dira :

OREMUS, dilectissimi fratres, Dominum nostrum Jesum Christum,

pro hoc famulo suo, qui ad depou-
nendum vanitatem sæculi pro ejus
amore festinat, ut donet ei spiritum
sanctum : qui observantiæ mandato-
rum Dei, et capitulorum nostrorum
ei continuo desiderium accendat : et
à mundi impedimentis, vel vano de-
siderio cor ejus custodiat, ut sicut
mutatus est introitu fraternitatis hu-
jus, ita manus dexteræ suæ in eo vir-
tutem boni operis, perfectione con-
firmet, et ab omni cæcitate cor ejus
aperiat, ac lumen æternitatis, suæ
gratiæ dono, concedat. Qui vivit, etc.

Puis, se retournant vers le Novice, il dira : FRÈRE, QUE DEMANDEZ-VOUS ? le Novice répondra : LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA PAIX DE CETTE COMPAGNIE. Le susnommé reprendra : NOUS VOUS PRIONS DE GARDER ET D'OBSERVER LES COMMANDEMENTS DE DIEU ET LES STATUTS DE NOTRE CONFRÉRIE, ET VOUS EN RECEVREZ ENTIÈRE CONSOLATION. Alors tous les Frères répondront : DIEU LUI

EN FAISSE LA GRACE. Celui qui donne l'habit dira alors : Dominus custodiat introitum tuum et exitum tuum.

R'. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

OREMUS, fratres charissimi, ut quod frater iste ore quæsit, opere feliciter acquirat, auxiliante Domino nostro Jesu Christo : qui cum Patre, et Spiritu sancto vivit et regnat. Per omnia sæcula sæculorum. R'. Amen.

Après avoir revêtu le Novice, se mettant à genoux devant l'Autel, il entonnera l'Hymne Veni Creator, etc. page 148, et quand on chantera le V. Accende lumen sensibus, il mettra un cierge allumé en la main du Novice, qui répondra : Amen.

Celui qui a revêtu le Novice.

V. Emitte Spiritum tuum, et creantur.

Le Chœur.

R'. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

DEUS qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum.

R'. Amen.

Après cette Oraison, le Maître des Novices se tournera vers celui qui vient d'être reçu, tandis qu'un autre Maître prendra le cierge que celui-là tenait entre ses mains, et le remettra à l'un des Sacristains. Dans ce tems-là, le Novice restera toujours à genoux, et c'est alors que celui qui lui aura donné l'habit lui adressera une courte exhortation ; lui fera part de la satisfaction qu'éprouve la Compagnie en l'admettant au nombre de ses Frères, et lui recommandera d'observer exactement tous les Statuts et Réglemens de ladite Compagnie, et surtout de se rendre avec assiduité à tous les exercices qui auront lieu dans la Chapelle. L'exhortation finie, le Novice sera conduit à chacun des Frères pour lui donner le baiser de paix, ce qu'il fera en disant : PAX TIBI, FRATER. Pendant cette Cérémonie, le Recteur entonnera le Te Deum, qui sera chanté alternativement à deux Chœurs. Après ce Te Deum, le Recteur dira l'Oraison suivante :

OREMUS.

DA nobis, quæsumus Domine, perseverantem in tuâ voluntate famulatum : ut merito et numero populus tibi serviens augeatur. Per Christum Dominum nostrum. R'. Amen.

FIN.

Extrait du Livre d'Heures des pénitents de la ville d'Arles (p.357)
imprimé en 1820 à l'occasion du rétablissement
de la confrérie des pénitents blancs
(Coll. Henri CÉRÉSOLA)

Durant la période postnapoléonienne⁽⁴²⁾, l'autorité religieuse s'étant fait siennes ces confréries, va essayer, mais sans grand succès, de les remettre au goût du jour.

Depuis le 15 décembre 1814, l'administrateur général des cultes avait promu un avis faisant savoir aux fonctionnaires que l'État tolérait la reprise d'activité des confréries.

En avril-mai 1814, le préfet du département donne un accord favorable *"aux membres des anciennes confréries qui manifestent le désir dereconstituer leurs associations"*, s'opposant en ce sens à l'avis du sous-préfet de Tarascon duquel dépendait la ville d'Arles.

Peu de gens pour ne pas dire personne, répondent à cette sollicitation ; même les futurs meneurs ne se manifesteront pas. Il faudra attendre la période allant de mai à juillet 1818 pour relever dans le courrier⁽⁴³⁾ adressé par le préfet du département au responsable religieux, les premiers incidents ayant provoqué des enquêtes de police sur l'activisme réel des nouvelles confréries.

Ayant assisté à une messe dans une des églises de Marseille, l'administrateur du département fut choqué par l'attitude observée par une confrérie de pénitents, elle même présente à la cérémonie.

D'après le préfet, les confrères avaient donné un sens politique aux prières qu'ils récitaient à haute voix et qui se rapportaient *"au Concordat et aux contestations existant actuellement entre la cour de France et le Saint-Siège"*. Quoique modérée, la plainte du préfet n'en est pas moins révélatrice du début d'agitation qui commence à poindre chez les partisans locaux de la cour de France

" Il est, en effet d'une extrême inconvenance que, dans des prières publiques et faites à haute voix, l'on fasse intervenir des objets politiques, et qu'un particulier, sans caractère et sans mission, parle dans une église de choses sur lesquelles le gouvernement est peut-être bien aise que l'on fasse le silence. Des vœux exprimés ainsi publiquement et d'une manière aussi solennelle peuvent prendre, dans certains cas, un caractère séditieux et avoir conséquemment des suites très fâcheuses. C'est ce qu'il importe de prévenir, en interdisant dans ces affaires religieuses, toute invocation qui aurait rapport aux affaires politiques et même aux affaires religieuses dans lesquelles l'État est intéressé..."

C'est sur le rapport de ce fait divers que Lainé, alors ministre de l'Intérieur, va le 2 juin 1818 demander un complément d'information "sur les confréries et leurs rapports avec le clergé paroissial marseillais" (le phénomène pénitent ne semble avoir touché en juillet 1818 que la ville de Marseille).

(42) La première autorisation de reprise d'activité est donnée par le préfet des Bouches-du-Rhône dès 1800-1801

(43) Lettre du 20 mai 1818 adressée par le préfet à l'abbé Martin, vicaire général en résidence à Marseille. Archives départementales des BdR.

La surveillance des treize confréries marseillaises va se poursuivre jusqu'au début de 1819 et, pour plus de sécurité, le préfet va leur imposer l'obligation d'adopter les anciens statuts qui régissaient l'activité des confrères, et dont toute notion d'activisme politique était exclue ; mais si la grande majorité de ces associations restent dans "*le droit chemin*", **seule l'une d'entre elles, la confrérie des Carmelins, brave la volonté préfectorale en révisant au goût du jour ses propres statuts.**

Dés 1819, la grande majorité des confréries de pénitents imiteront les Carmelins. Ce n'est en effet qu'au cours de l'année 1819 que cette forme si particulière de vie associative à caractère religieux refait surface dans la plupart des villes et villages de la région.

Dans l'arrondissement⁽⁴⁶⁾ d'Arles, ce sera le cas d'Alleins⁽⁴⁵⁾, Boulbon, de Cabannes, Eygalières, Eyguières, Graveson, Mollégès, Noves, Orgon, Saint-Andiol, Saint-Rémy, Sénas et Tarascon. **Monarchiquement politisées et enfin contrôlées par l'Église**, (puisque tel en avait été son souhait sous l'Ancien Régime), ces confréries⁽⁴⁶⁾ vont perdre tout leur particularisme et ne deviendront dans l'avenir qu'un rassemblement quelconque de dévots voulant restaurer l'Ancien Régime.

La ville d'Arles ayant été un haut-lieu du fédéralisme provençal, n'échappera pas bien sûr à la tendance du moment et les anciens meneurs vont essayer de reprendre en mains la population en faisant renaître de ses cendres l'ancienne confrérie des pénitents blancs dite du *Très Saint Nom de Jésus-Christ*, autrefois si influente sur l'administration de la cité.

Depuis 1815, c'est l'ancien capitaine de vaisseau Jean Étienne Gabriel de Perrin de Jonquières, ex-meneur fédéraliste, qui occupe le fauteuil de maire d'Arles. Comme souvent par le passé, le recteur de la confrérie était aussi le premier magistrat de la ville ; en 1819, Perrin de Jonquières renouera avec la tradition.

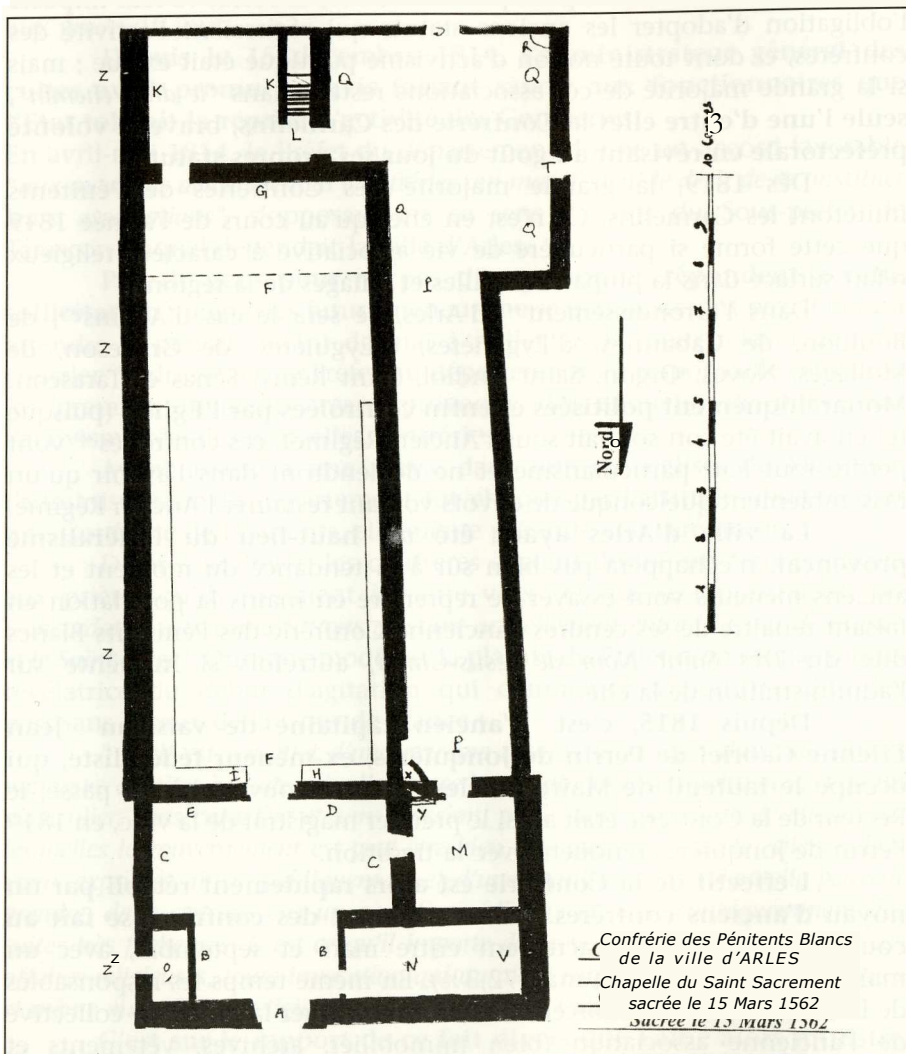
L'effectif de la confrérie est alors rapidement rétabli par un noyau d'anciens confrères. Le recrutement des confrères se fait au cours de 1819, très exactement entre mars et septembre, avec un maximum d'adhésion en mai (72,3%). En même temps les responsables de la confrérie vont s'efforcer aussi de reconstituer la mémoire collective de l'ancienne association (bien immobilier, archives, vêtements et mobilier). En 1792, avant la dislocation de la confrérie, les confrères avaient pu se partager le mobilier et les archives, puis le lieu de culte avait été mis en séquestre pour être vendu comme bien national.

(44) *Archives départementales des BdR*, référence 91 V, 1 à 3 : Confréries de pénitents ; autorisations ; règlements spéciaux ; délibérations, listes ; affaires diverses depuis l'an X.

(45) La confrérie des pénitents blancs d'Alleins existe toujours.

(46) Pour avoir un aperçu de ce que furent les confréries arlésiennes avant la Révolution, le lecteur se reportera au travail de notre ami Hubert Gay. BAVA n° 25, 26, 27.

Chapelle des Pénitents Blancs



A Porte d'entrée
B Vestibule
C antichapelle
D-E autels
F grande chapelle
G maître-autel
H place du Recteur

I place du Vice-recteur
K sacristie
M salle capitulaire
N-V Notre Dame du Bon Voyage
P cour découverte
Q basse-cour
Z cloître des Augustins.

La chapelle du Saint Sacrement

À elle toute seule, **la chapelle du Saint Sacrement dite des pénitents blancs située autrefois dans le quartier populeux des marins de la Roquette**, était devenue un véritable symbole de la puissance politique municipale.

Acquise autrefois au nom de la "*Confrérie des pénitents blancs*" par de nombreuses associations corporatives (confrérie des pêcheurs, des menuisiers, tailleurs de pierre etc.), la chapelle allait traverser l'Histoire sans être inquiétée par les autorités civiles et religieuses et ce durant plus de deux siècles de son existence.

Le bâtiment originel avait été agrandi et lors de la fin des travaux, le 26 avril 1610, l'ensemble se trouvait dans l'axe nord-sud, à l'ouest du cloître des Augustins.

De l'extérieur, rien, pas même l'austère façade ne distinguait la chapelle des autres maisons de la rue et par la porte d'entrée on accédait d'emblée dans une petite chapelle dite "*antichapelle*", pièce que l'on peut assimiler à une sorte de hall d'entrée.

Immédiatement à droite se trouvait un vestibule dans lequel la confrérie entreposait sa bière sans couvercle permettant le portage des morts ; ce vestibule avait aussi servi de chapelle (Notre Dame du Bon Voyage) à la confrérie des pêcheurs (dite de saint Pierre "*lo Pescador*"), autrefois hébergée en face de la chapelle de Sainte-Agathe dans l'église du couvent des Augustins (elle y était en 1437) ; après le départ de la confrérie des pêcheurs de l'église des Augustins, l'emplacement de la chapelle fut attribué à la maison des Quiqueran de Beaujeu.

Depuis l'antichapelle, on accédait juste à côté du vestibule à une petite pièce dite salle capitulaire qui n'était autre qu'un vestiaire dans lequel les pénitents entreposaient leurs tenues.

Au sud de ce parvis, encadrée par deux autels, se trouvait l'entrée à proprement parler de la chapelle⁽⁴⁷⁾ des pénitents blancs. C'était une salle à nef unique, faite sur le plan du triple carré et couvert d'une voûte à type de double ogive ornée des armes du pape, du roi de France et de celles de la confrérie. (voir plan ci-contre)

(47) Il s'agit du même plan que celui de la chapelle Saint Jean du Grés de Fontvieille qui, elle, pourrait remonter au XI^e siècle.

Le long des murs nord, est, ouest courait un banc de pierre et de part et d'autre de la porte d'entrée se trouvaient les chaises en bois du Recteur et du vice-recteur.

Au fond, côté sud et face à la porte d'entrée se trouvait le maître-autel⁽⁴⁸⁾ dédié aux saints Pierre, Jean et André ; le 25 septembre 1735, Nicolas Missencel, maître-sculpteur de la ville avait livré aux pénitents blancs, pour le prix de 60 livres, *un autel en bois d'aube, avec un cartouche au milieu portant les armes de ladite confrérie, verni et ayant la couleur du marbre* ; il était surmonté d'un magnifique retable⁽⁴⁹⁾ offert le 30 octobre 1664 par la toujours toute puissante confrérie des pêcheurs, qui semble bien avoir été le financier des lieux !

Avant la Révolution, ce lieu de réunion était donc parfaitement entretenu et richement orné de tableaux⁽⁵⁰⁾ récents dotés d'un encadrement doré et signés presque tous par le peintre arlésien Antoine Raspal (1738-1811).

Vers 1792, l'immeuble devient propriété de la Nation par le biais de la réquisition, mais n'est pas vendu aux enchères ; il abrite alors le siège des Sans-Culottes, puis l'édifice est présenté à plusieurs reprises aux enchères. À un prix pourtant très alléchant, le bâtiment ne trouve toujours pas d'acquéreur ; situation paradoxale en ce sens qu'en principe les biens dits nationaux étaient bradés et donc fort convoités par les "investisseurs".

Curieusement, c'est peu de temps avant la réouverture de l'Orient d'Arles que la chapelle va être remise en vente et vendue pour la somme de 50 000 F, le 2 mars 1800.

L'acquéreur est un certain Jean Baptiste Vachier qui déclare le 19 avril 1800, dans une lettre conservée à la médiathèque d'Arles, *"l'avoir acheté pour le citoyen Joseph Babaudy, auquel je n'ai fait que prêter mon nom pour l'obliger..."*.

En fait Vachier et Babaudy francs-maçons tous deux, agissaient pour le compte du futur Orient d'Arles et plus particulièrement pour la future loge jacobine des *"Disciples de l'Amitié"* qui devait prendre effectivement possession du lieu en 1802, avec comme Trésorier Babaudy, l'ancien bras droit des députés conventionnels de 1793 en mission sur la ville... Mais en 1800, les francs-maçons n'étaient pas les seuls à s'intéresser à l'ancien sanctuaire !

(48) Il s'agit de l'autel actuel de l'église Saint Genest de Raphèle-les-Arles. (BAVA n° 90)

(49) Exécuté par le peintre Honoré Prestre et le menuisier Honoré Fédon *conformément au dessin et à la vieille peinture du vieux retable qui leur fut donné, représentant les glorieux apôtres saint Pierre, saint Jean et Saint André, moyennant le prix de 600 Livres*. Médiathèque d'Arles ms 793, page 105.

(50) Tableaux : la Sainte Famille, baptême du Christ par Saint Jean Baptiste, Saint Véran, Notre Dame du Bon Voyage.

De toute évidence républicains et royalistes arlésiens ne cessaient de s'observer, si bien que l'intérêt que portaient les maçons à la chapelle ne laissa pas indifférents les conservateurs...

La loi du 18 mars 1801, qui ordonnait que chaque *Justice de paix* soit pourvue au moins d'une église paroissiale, allait donner l'occasion aux dévots de tenter de récupérer la chapelle du Saint Sacrement devenue depuis peu temple maçonnique.

Le 10 juillet 1801, les habitants de l'ouest de l'arrondissement d'Arles, présentaient un mémoire à l'archevêque, *pour le prier de bien vouloir désigner un local aux fins d'y établir leur paroisse...*

Le local en question, même s'il n'était pas désigné dans la missive, n'était autre que la chapelle des pénitents blancs ; ce sont en effet des pénitents blancs de l'Ancien Régime qui sont signataires de la pétition (Bernard, Ferrand, Fauchier...).

Le sanctuaire étant devenu un bien privé, le Conseil municipal gestionnaire des lieux de culte, ne put évidemment pas accéder à leur demande et le 25 janvier 1802, il leur accorda l'église des Jésuites, qui fut bien entendu refusée par le groupe puisqu'elle n'était pas dans un des quartiers de l'ouest de la ville !

Ce ne sera qu'en 1806 (époque de crise dans les loges maçonniques) **que le culte sera rétabli dans l'ancienne église conventuelle des Grands Augustins** et donc que les catholiques de l'ouest de la ville auront enfin un lieu de culte dans leur quartier !...

Combien de temps cela dura-t-il ? Le fait est que le 16 janvier 1816, l'abbé Muratory réclamait encore une église pour le quartier de la Roquette : *la paroisse Saint Césaire*, écrivait-il au maire d'Arles, *n'a ni église ni presbytère...* Le temps passait...

En 1819, la liberté associative étant momentanément revenue, Florentin Maureau, un des derniers officiers de la loge, qui entre temps avait périclité, va faire visiter l'édifice à la renaissante confrérie des pénitents blancs.

Le 8 avril 1819, une poignée d'anciens *Chiffonistes* placés sous l'autorité d'Étienne Mistral ancien entrepreneur de maçonnerie et de Charles Gilles Crouzet négociant en vannerie, viennent visiter l'ancien lieu, devenu successivement sanctuaire des pénitents blancs, siège du Comité de Salut public, et enfin temple maçonnique ; ils vont faire un état des lieux⁽⁵¹⁾ certainement destiné à leurs chefs.

Le descriptif nous permet de dire que le bâtiment n'avait pas subi de transformation fondamentale depuis sa création, mais aussi qu'il n'était plus utilisable...

(51) Médiathèque d'Arles, Ms 177.

D'une certaine façon les murs de l'immeuble, porteurs de tant de souvenirs de solidarité et de fraternité ne voulaient pas accueillir une parodie associative...

La tradition qui avait véhiculé les us et coutumes, voire les rituels de réunions de nombreuses formes corporatives, était rompue.

Mauvaise augure pour les superstitieux de la confrérie du *Très Saint Nom de Jésus Christ*, alias **les pénitents blancs, qui obligés de changer de lieu de réunion, vont obtenir de l'évêque l'autorisation de se réunir dans la chapelle de l'hôpital** qui portait d'ailleurs un nom pleinement chargé de symboles, celui "*de l'indulgence des Papes*", puis à *Notre Dame du Bon Voyage*, une chapelle qui avait appartenu autrefois aux anciens marins de la *Confrérie de Saint Nicolas*.

Le voyage n'allait pas être si bon pour les pénitents car, victimes peut-être de la déchristianisation, mais surtout ayant tout perdu de l'héritage spirituel des Anciens, jusqu'au respect même que leur portait la population, **les hommes de la Restauration déguisés en pénitents blancs de l'Ancien Régime disparaîtront quelques mois plus tard de l'échiquier politique arlésien.**

Florentin Moreau⁽⁵²⁾ quant à lui, ne perdra pas d'argent dans l'affaire, puisqu'étant devenu entre temps propriétaire de la chapelle⁽⁵³⁾ des pénitents blancs et de l'actuelle église Saint-Césaire, il vendit l'ensemble en juillet 1826 à la ville d'Arles, pour la somme considérable de 9 000 frs.

Deux mois plus tard, le 15 septembre, l'ensemble des Grands Augustins devenait paroisse...

Dans les années qui vont suivre, les épidémies associées au délabrement économique mais aussi l'exploitation sans cesse grandissante du petit peuple, vont faire que le malaise social et politique va aller en augmentant : les partisans des royalistes sont profondément divisés, les républicains quant à eux sont condamnés au silence, sous peine d'être condamnés pour de bon...

Mais si les républicains étaient condamnés au silence, ils n'en restaient pas moins actifs pour autant, la Seconde République se préparait !

(52) Il deviendra maire d'Arles en 1831.

(53) En 1927, la chapelle existait encore sur la place Saint-Césaire, mais avait été transformée en atelier de menuiserie mécanique (sic), qui fut détruit définitivement et totalement par un incendie au début des années 1970. (*Henri CÉRÉSOLA*)

1830-1850

Des raisons pour la colère de 1847

Peu avant 1830, la franc-maçonnerie parisienne réapparaît en effet sur la scène politique et les loges de la capitale vont aider l'accession au pouvoir de l'aile politique libérale représentée par Louis-Philippe, nouveau chef de la maçonnerie, dans l'espoir que le GrandMaître nommé par le nouveau pouvoir soit plus tolérant envers l'ordre.

L'échec sera cuisant pour les maçons et l'ordre sorti momentanément de son rôle philosophique et initiatique aura beaucoup de mal à retrouver sa sérénité.

Après la Révolution de 1830, le parti carliste (Charles VIII) était pourtant resté majoritaire sur Arles.

À cette époque, les élections municipales font toujours apparaître parmi les élus une majorité de noms *Chiffonistes* (19 sur 27), mais le maire d'Arles n'est autre que l'ancien jacobin Florentin Maureau, ancien Vénérable de la loge des *Disciples de l'Amitié* ; son principal adjoint André Pomme était l'ancien maire d'Arles jacobin sous la courte période des Cent-Jours, ex-député de Guyane à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents et que l'on peut considérer aujourd'hui, comme l'un des fondateurs de la maçonnerie arlésienne en 1802.

En 1842, le député arlésien Eugène de Grille, originaire d'une famille de francs-maçons modérés, fait sensation dans les milieux royalistes en se ralliant à Louis-Philippe ; ce ralliement est considéré par les légitimistes comme une trahison, et ces derniers vont alors se séparer de lui et présenter un candidat qualifié par eux de pur et dur, le Comte Remacle⁽⁵⁴⁾ d'Avignon.

En 1847, le Midi de la France s'agite puis comploté et très rapidement, les agents de renseignements de Louis Napoléon Bonaparte vont mettre en évidence la responsabilité des francs-maçons provençaux dans ce qui fut appelé au tout début des événements le "complot de Lyon" et qui devint par la suite "l'Insurrection provençale".

Nous connaissons le vieil adage "*les temps changent, les hommes aussi*", mais quand bien même la nouvelle apparition sur la scène politique de la maçonnerie française constituait en soit un événement et non une anecdote, ceci méritait que l'on s'intéressât de plus près à l'éventuel rôle qu'elle avait pu jouer dans la vie profane des années passées.

(54) Remacle ne trahira la cause légitimiste que sous le Second Empire.

Si pour ce qui fut de la première Révolution, la franc-maçonnerie française (en tant qu'institution), **s'était refusée et se refuse toujours à en accepter la paternité**, alors même que nombreux furent les maçons à participer activement au mouvement, il n'en fut pas de même lorsqu'il fallut lutter par la suite pour éviter l'anéantissement total de l'idée républicaine si chèrement acquise par les générations précédentes.

La maçonnerie française fut en effet dans la période que nous traitons, la colonne qui soutint l'édifice républicain.

Notre ville, lasse des périodes de profonds bouleversements socio-économiques, ayant marqué les moments pré et postrévolutionnaires, semble avoir passé ces quelques trente années, sans trop d'agitation (cette réflexion ne signifiant pas pour autant que l'immense majorité du peuple vivait dans l'allégresse la plus parfaite... loin de là, et la suite du texte va nous le démontrer).

L'organisation républicaine en milieu urbain

L'exemple de la loge "*La Triple Alliance*" à l'Orient d'Arles

Dans les milieux urbains, les républicains intellectuels s'organisent au sein des loges et **pour ce qui est d'Arles, l'année 1847 va voir la reprise générale des travaux maçonniques**, après plus de trente années de silence... obligé.

La dizaine de francs-maçons présents en Arles à cette époque (parmi eux, il n'y avait pas d'Arlésiens de souche), **vont se retrouver le 25 juin** (fête de la Saint-Jean d'été, date symbole qui en principe voit la clôture annuelle des travaux des loges) autour de **François Ferrières**, un compagnon du Devoir de passage dans notre ville.

Le réveil de la loge d'Arles par un compagnon ne fut ni un cas isolé ni le fruit du hasard. (voir bibliographie)

En ces temps-là, la France lancée dans des grands travaux, avait besoin d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée ne serait-ce que pour réaliser les ouvrages d'art.

La construction du chemin de fer entre Avignon et Marseille en est un parfait exemple. L'enseignement technique n'existant pas, seul le compagnonage, forme associative pourtant interdite en France, était à même de fournir cette main-d'oeuvre. Les différentes associations de compagnons étaient parfaitement conscientes de cet état de fait et se livraient des luttes fratricides dont les enjeux n'étaient autres que les prises de marchés.

L'absence d'Arlésiens dans la loge fait que la nouvelle pratique maçonnique locale est devenue une association dite importée.

Importée et mal tolérée au moins par les édiles municipaux, d'autant que l'état d'esprit des maçons de 1847 va avoir tendance à vouloir réveiller le vieux démon jacobin tellement haï autrefois dans notre localité fondamentalement fédéraliste.

Ensemble, ils vont décider de rouvrir l'ancienne loge de la Triple Alliance.

Pour la plupart, tous étaient des hommes d'une trentaine d'années, n'ayant donc pas connu la première Révolution et dont l'appartenance maçonnique n'était pas supérieure à deux ans (ils furent initiés dans des Orients de Nîmes, Marseille, Tarascon, Lyon)

L'homme le plus âgé, était un marchand tailleur, arrivant de Paris, il était aussi maçonniquement le plus gradé et le plus ancien dans l'ordre (initié en 1837 à l'Orient de Paris).

Le règlement de la maçonnerie nécessitait alors, le parrainage d'une autre loge pour valider la reprise des travaux.

Ce fut la *Philanthropie*, une loge de l'Orient de Nîmes, ville bien connue pour son activisme républicain de toujours qui participa à l'installation de la loge arlésienne. Elle était représentée par son Vénérable un nommé Bobillard.

Les renseignements qui avaient été pris quelques temps auparavant, montraient que peu de membres de l'ancienne loge arlésienne (celle de 1813) étaient toujours en vie. Pour autant, Ferrières réussit à rentrer en contact avec celui qui avait été le dernier Vénérable de la loge, un certain François Meyer⁽⁵⁵⁾. Ce dernier, remit au nouveau Vénérable une lettre⁽⁵⁶⁾ destinée au Grand Orient de France, dans laquelle il appuyait la demande de réouverture de la loge :

"...Nos anciens Frères ont les uns payés leur dette à la nature, emportés par les maladies épidémiques au pied du Souverain Maître et Grand Architecte de l'Univers, d'autres infirmes ou trop âgés ne peuvent plus partager les travaux maçonniques et il nous serait difficile pour ne pas dire impossible d'en réunir sept pour rouvrir la Triple Alliance... Le concours d'un nombre de maçons appartenant à des loges régulières, établies par le chemin de fer de Marseille à Lyon, dont le nombre est à peu près le triple à celui de sept... D'autant que la population de ce pays a considérablement augmenté et que tous ces Frères sont désireux de faire revivre une des plus belles loges qui existât à l'Orient méridional du Grand Orient de France..."

(55) Nous n'avons pas trouvé de documents prouvant que François Meyer eut été Vénérable de la *Triple Alliance*, et il ne l'a probablement jamais été car son nom ne figure sur aucun des tableaux des loges d'Arles. Il serait intéressant de rechercher une éventuelle parenté entre ce François Meyer et le Joseph Meyer, chapelier, qui faisait parti de la municipalité jacobine du premier maire d'Arles, Antonelle. (*H. CÉRÉSOLA*)

(56) BNF, FM2-145

La ville d'Arles devenue, à l'image du Midi rouge, sensible aux idées républicaines du jour, plaça en tête des suffrages Alexandre Ledru-Rollin⁽⁵⁷⁾ ; dans le comité de soutien aux idées républicaines non bourgeoises qui fut organisé, on trouve plus de 50% des individus provenant de familles ayant appartenu à l'ancien parti Monnaidier (les républicains démocrates arlésiens, sous la Révolution).

En 1849, le chantier du chemin de fer avait considérablement avancé, ce qui avait encore provoqué un déplacement important de main-d'oeuvre. Il ne resta sur la ville que quelques artisans et leurs employés, chargés d'assumer les travaux de finitions. Le tableau de la loge montre que sur vingt-cinq membres⁽⁵⁸⁾, il n'en restait plus que trois qui participèrent à la fondation de la loge.

Par contre, on peut observer que la loge a fait des adeptes dans le milieu des arlésiens de souche, et leur nombre (16 sur 25) fait que l'association maçonnique passe du statut d'association importée à celui d'association du terroir, marquant ainsi non seulement l'adoption mais aussi l'ancrage définitif de l'idée républicaine dans la ville.

Mais cette année 1849 sera très dure pour l'opposition républicaine et donc pour les loges.

Le 19 juin, les élus avaient voté une loi interdisant les réunions politiques mettant ainsi les loges en position d'illégalité.

Dans notre département, la loi du 19 juin ne sera pas appliquée immédiatement ; ce n'est qu'en fin d'année, le 28 décembre, que le préfet des Bouches-du-Rhône, confronté à une opposition républicaine de plus en plus pressante, se décide à faire appliquer la décision parlementaire.

Les affiches qui seront apposées dans tous les lieux publics du département, annoncent la décision dictatoriale *"Interdiction des réunions politiques"*⁽⁵⁹⁾ en usant sans vergogne de l'en-tête *"République Française, Liberté, Égalité, Fraternité"*.

(57) Alexandre Ledru-Rollin : né à Paris en 1807, décédé à Fontenay aux Roses en 1874 ; il fut un des promoteurs du suffrage universel.

(58) La moyenne d'âge de ces hommes était de quarante ans. La population de la loge était essentiellement ouvrière et artisanale. Le seul noble, membre de la loge, était Scipion du Roure né en 1809 et habitant à la périphérie du quartier populaire et républicain de la Roquette. C'était d'ailleurs dans et autour de ce quartier qu'avaient été recrutés la majeure partie de ces hommes (Trinquetaille, les abords du canal de Craonne), les autres étant toujours ancrés aux abords de la route menant aux ateliers SNCF (mentionnée route de Crau).

(59) ...*"Dans les circonstances graves où nous sommes encore, les plus fidèles amis de la liberté ne doivent pas hésiter à lui demander des sacrifices pour la préserver de ses propres excès. La société a, comme chacun de ses membres, l'instinct de sa propre conservation ; elle veut se défendre, c'est son droit et son devoir ; il lui faut des moyens prompts et sûrs de se défendre victorieusement : la loi du 19 juin est un de ces moyens"*...

Ignorant l'interdiction, la loge arlésienne ne tiendra pas compte de l'arrêté préfectoral et continuera, à se réunir malgré la menace policière.

Le 12 février 1850, la Triple Alliance compte 35 membres, et tous les adhérents sont originaires du Midi.

Un certain nombre d'hommes portent comme mention de leurs qualités civiles le qualificatif de maître, comme maître-paveur ou maître- forgeron.

Il s'agit en fait des compagnons du Devoir, venus exécuter les ouvrages d'art nécessaires au passage de la ligne de chemin de fer.

Ce jour-là, un jeune agriculteur habitant le quartier de la Major est reçu dans la loge au grade d'apprenti. Parmi les tableaux que nous avons étudiés jusqu'en 1860, c'est la première et la seule fois qu'un homme appartenant au milieu agricole est admis dans une loge arlésienne.

Au mois de mai, Louis Napoléon fit voter une loi marquant la suppression du suffrage universel.

Par un simple texte, le Prince se débarrassait des trois millions d'électeurs appartenant aux classes populaires : les hommes qui se louaient aux champs, les maçons (sic), les ouvriers qui allaient de chantier en chantier (comme c'était le cas de la majorité des francs-maçons arlésiens, puisque leur état de compagnons faisait d'eux des ouvriers itinérants), les colporteurs et les artisans ambulants.

L'organisation républicaine en milieu rural :

La Jeune Montagne et la Société des Montagnards

Les débats des procès de 1852 jugés par le Conseil de guerre de Montpellier ont révélé quelques détails sur **l'organisation de la Société des Montagnards**.

Le groupe primitif était la décurie, composée de dix affiliés élisant un décurion. Dix décurions nommaient un centurion et un sous- centurion. En principe, les centurions correspondaient avec un Comité directeur institué dans chaque ville.

Organisés en Société de secours mutuel, les affiliés versaient une faible cotisation mensuelle qui servait à distribuer les secours, à soutenir les publications démocratiques, à payer les amendes et à secourir les condamnés politiques.

Il semble que parmi les affiliés, il y ait eu deux grades de base : le Néophyte et le Montagnard.

La Société était semble-t-il aussi divisée en deux groupes d'action :

- l'un composé des *Néophytes* et ayant un but de sensibilisation aux idées professées par la société, ce groupe était appelé en principe Société de secours mutuel ;

- l'autre groupe était disons-le, le bras armé du mouvement, ses membres s'appelaient les Frères *Montagnards*.

Le passage d'un grade à l'autre, se faisait lors d'une cérémonie initiatique dite aussi de *Baptême*, mêlant donc suivant la région, politique et religion.

Après que le néophyte, les yeux bandés ait répondu à quelques questions du chef, on l'instruisait sur les obligations qu'il allait devoir tenir : défendre la République, se munir d'armes et de munitions, obéir aux chefs, s'armer ou voter sur leur ordre, garder le secret, etc.

Chez les populations catholiques, la prestation de serment se déroulait suivant un rituel dans lequel le néophyte jurait sa bonne foi sur le Christ. Le néophyte debout, la main tendue sur une arme quelconque, le dialogue entre le chef et lui s'établissait ainsi :

« *Tu jures de défendre la République démocratique et sociale ?*

– *Je le jure par le Christ.*

– *Tu jures de ne jamais révéler les secrets de la Société et de punir de mort les traîtres ?*

– *Je le jure par le Christ.*

– *Tu jures de prendre les armes au premier signal de tes chefs, de quitter père, mère, femme et enfants, pour voler à la défense de la Liberté ?*

– *Je le jure trois fois par le Christ. »*

Le chef alors, lui débandait les yeux, lui donnait l'accolade fraternelle et le proclamait Montagnard.

Dans les Cévennes, région à forte influence protestante, le cérémonial était plus simple.

Le néophyte, les yeux bandés, étendait sa main sur un sabre et disait :

« *Par ce fer, symbole de l'honneur, je jure d'armer mon bras contre toutes tyrannies politiques et religieuses !* » Le chef lui étendait les mains sur la tête, en disant : « *Je te baptise Enfant de la Montagne !* »

Organisée depuis quelques temps, la Société avait enrôlé dans chaque département une petite partie des habitants des campagnes.

Il semble qu'à partir du mois de septembre 1851, juste après la déportation de Gent, que les deux sociétés seront dissoutes et qu'elles se recréeront sous l'appellation de "*Nouvelle Montagne*" ; leur organe de presse distribué clandestinement sera "*le Peuple*", dirigé dans les Bouches-du-Rhône par Édouard Hervé.

Dans l'organisation de la Société des Montagnards, Marseille était la vraie capitale des départements des Bouches-du-Rhône, du Var, du Vaucluse et des Basses-Alpes.

Dans le plan de la société, pour la lutte éventuelle de 1852, Marseille devait être la base et le point d'appui de la levée en masse du Midi. Sa population, ses richesses, ses ressources de tout genre, sa belle position stratégique, en faisaient un centre admirablement choisi.

"Marseille insurgée, les autorités des départements voisins, privées de secours, eussent été impuissantes à se défendre contre un soulèvement dont l'influence de Marseille eût décuplé l'énergie. L'insurrection républicaine aurait vu accourir des masses de paysans du Var, des Basses-Alpes, du Vaucluse, se joignant par les ponts du Rhône aux insurgés du Gard et de l'Ardèche, et ayant en tête les rudes montagnards de la Drôme ; ils auraient constitué le plus formidable soulèvement.

Dans aucune des grandes villes de France, la nouvelle des décrets présidentiels n'excita un trouble aussi profond qu'à Marseille. La population ouvrière abandonna ses travaux et dès le 3 décembre 1851 au soir, sur une foule de points, se formaient ces rassemblements sombres et menaçants, quisont le prélude ordinaire de l'insurrection. Ce peuple ne semblait attendre pour commencer les barricades que le signal et l'exemple de ceux qu'il était habitué à considérer comme ses chefs⁽⁶⁰⁾.

L'exemple du village de Saint-Chamas

Paul Lafran⁽⁶¹⁾, est un des rares historiens locaux à avoir eu le mérite de rassembler pour son village, les textes relatifs à cette période.

Nous nous inspirerons largement de son ouvrage écrit avec beaucoup de minutie, encore que l'auteur ne citât pas toujours ses sources, ce qui peut être préjudiciable pour les conclusions que l'on puisse être amené à tirer de ses observations.

Tout comme nous l'avons observé pour la ville d'Arles, Lafran constate lui aussi que pour Saint-Chamas, il faudra attendre les événements de 1848-1851 pour retrouver une vie publique perturbée par les passions politiques.

Depuis 1849, les républicains du lieu se sont organisés en deux clubs appelés aussi sociétés, la Jeune et la Vieille Montagne.

On retombe ainsi, sur le même type de structure politique que celles que nous avons observées par ailleurs à savoir, que dans l'organisation du groupe républicain, on faisait une différence par rapport à l'âge donc par rapport au lieu de réunion.

La société de la Jeune Montagne regroupait les jeunes révolutionnaires de Saint-Chamas, et comme de partout ailleurs, ces jeunes gens se retrouvaient chez un cafetier, plus exactement pour le village, une cabaretière : la veuve Bozio.

(60) Journal *"la Province"* de décembre 1851.

(61) Historien, auteur de *"Saint-Chamas, pages d'Histoire (1712-1914)"*, Éditions des Amis du Vieux Saint-Chamas, 1966. Il fut président des Amis du Vieux Saint-Chamas.

Ce Café, était le lieu de réunion des jeunes hommes, où entre autres occupations, ceux qui savaient lire, lisaient à haute voix pour les autres le journal unique du parti avancé "*La Voix du Peuple*".

L'organisation de la Vieille Montagne présentait elle, un caractère beaucoup plus discret pour ne pas dire secret. Le lieu de réunion se trouvait également dans un café, bien entendu différent de celui des jeunes qui appartenait à un nommé Derbès⁽⁶²⁾.

La construction à flanc de colline avait permis l'aménagement de deux pièces secrètes, sortes de grottes naturelles ou pas, vestiges peut-être d'un habitat primitif de type troglodyte. On pouvait pénétrer dans ces grottes, soit par la porte de la cuisine du café, soit par une petite cour.

On admet facilement que ces pièces dérobées étaient aménagées spécifiquement pour les réunions politiques tant la décoration et l'ameublement étaient révélateurs de l'usage qu'il était fait du lieu. La grotte principale, de forme rectangulaire, avait une longueur de huit mètres pour une largeur de cinq.

La couleur rouge tenait une grande place dans la symbolique de la décoration. *Une raie rouge* entourée d'un filet noir était peinte sur le pourtour de la pièce ; au-dessus de la porte d'entrée, il y avait *deux étoiles* de même couleur.

À l'opposé de l'entrée, il y avait un renforcement qui logeait *un panneau* lui aussi cerné de rouge, supportant une étagère sur laquelle trônait à l'extrémité d'un bâton, un *bonnet phrygien* en cuir écarlate. Bancs et tables meublaient le reste de la salle.

La Vieille Montagne se réunissait donc en ce lieu, le soir après le repas et la journée de travail. Là, tout comme chez la veuve Bozio, on y lisait le journal à haute voix. **En ce lieu, et uniquement là, les Montagnards prenaient les décisions sur les actions à mener** et recevaient les émissaires venus d'autres clubs de la région.

Grâce aux observations relevées par Paul Lafran, on peut déduire que le club de Saint-Chamas initiait les nouveaux venus suivant le même rituel de prestation de serment que nous avons décrit pour les régions à caractère catholique, si ce n'est que l'épée était remplacée par un poignard.

Mais Latran, et c'est le seul auteur à signaler ce détail, nous apprend également qu'il existait entre les clubs des signes conventionnels, permettant aux hommes de se reconnaître entre eux, ce qui n'est pas sans nous rappeler la structure de l'organisation maçonnique, dans laquelle signes et mots de passe sont la base même de la reconnaissance des individus.

(62) Son frère Joseph Derbès était le président du mouvement. Paul Lafran dit de lui : "*Âgé de 40 ans, doué d'une force herculéenne, violent dans ses attaques oratoires, il était accusé de régner sur la population par la terreur. Un fait est certain, c'est que lors de son arrestation, on ne trouvera aucun témoin de Saint-Chamas comme témoin à charge.*"

1851 L'insurrection du Midi

La République de 1848

La résistance obstinée de Louis-Philippe à toute réforme détermina la Révolution de 1848 ; le mécontentement populaire ne cessait d'augmenter et la chute de Louis-Philippe provoquée par les émeutes des 22, 23, 24 février 1848, amena la proclamation de la Seconde République.

Les républicains parisiens installèrent alors un gouvernement provisoire, dont le premier acte fut de proclamer la République avec le suffrage universel, la liberté de la presse et celle de réunion.

À Marseille, le nouveau régime fut acclamé, car on crut que s'ouvrait une nouvelle ère de paix sociale et de fraternité.

Mais cet espoir fut très bientôt déçu : les républicains bourgeois qui ne voulaient que des réformes politiques, ne pouvaient s'entendre avec les républicains socialistes, qui exigeaient quant à eux des réformes sociales.

Les deux partis, celui du drapeau tricolore et celui du drapeau rouge, entrèrent presque aussitôt en lutte à l'occasion justement de négociations sur le travail.

En Arles⁽⁶³⁾, cette nouvelle Révolution réveilla les passions et fit ressortir au grand jour des noms de familles qui autrefois s'étaient engagés du côté de la Révolution de 1789 et la Seconde République semblant porteuse d'espoir, fut bruyamment fêtée dans le populeux quartier de la Roquette.

Moins de quinze jours après la proclamation de la République, les membres de la Triple Alliance eurent l'occasion d'adresser un courrier au Grand Orient concernant le paiement des capitations.

Dans cette lettre, le Vénérable François Ferrières, laissait très clairement filtrer ses opinions politiques et donc aussi celles de ses collègues. **Dans l'ensemble des courriers échangés entre la loge et le Grand Orient de France, ce sera la seule et unique fois où des sentiments politiques apparaîtront.**

De nos jours, nous assimilerions ces propos à ceux des partis dits de gauche, puisqu'ils évoquaient *les mérites* mais aussi *les persécutions subies par le prolétariat*, mot nouveau qui apparaît dans les écrits du Vénérable, mais qui ne sera plus retranscrit par la suite.

(63) La vieille municipalité se voit adjoindre un comité provisoire de cinq membres, dont trois sont issus de familles monnaidières.

La loge arlésienne était donc devenue le seul et unique moyen donné aux ouvriers pour faire entendre leurs voix, c'était d'une certaine façon le syndicalisme avant l'heure !

Il faut dire qu'à cette époque les ouvriers arlésiens employés aux chemins de fer étaient en grève, plus exactement, étaient privés de travail puisque cette grève n'était pas la conséquence de leur volonté mais bien celle de leurs employeurs qui avaient décidé eux-mêmes d'arrêter les travaux de la voie ferrée.

La fracture sociale était donc bien marquée.

Le gouvernement provisoire parisien, pourtant poussé au pouvoir par l'ensemble du peuple et tout spécialement par la population du Midi, pensait que le calme social de tout le territoire national ne dépendait que de la tranquillité de la capitale !

C'était méconnaître les Provençaux qui, dès le milieu de l'année 1848, manifestèrent avec violence leur indignation.

Un décret gouvernemental concernant la législation sur la durée du travail avait en effet mit le feu aux poudres : l'État venait de décider que désormais les ouvriers parisiens ne feraient (plus que... !) 10 heures de travail, mais que ceux des provinces en feraient onze !

Une émeute faillit éclater à Marseille, mais elle fut très rapidement et sereinement calmée par le représentant du gouvernement, qui prit sur lui de faire appliquer dans le département la loi sur les dix heures journalières.

Les meneurs républicains marseillais ne se contentèrent pas de *"cet emplâtre sur jambe de bois "*, et le mécontentement populaire revêtit alors un air de guerre civile.

Le 22 juin 1848, plusieurs centaines d'ouvriers descendus des hauteurs de la colline Saint-Charles envahirent les quartiers du centre et improvisèrent des barricades. Les soldats réussirent à emporter celle de la rue de Rome, mais ils furent arrêtés à la hauteur de la place Castellane.

Là, durant deux jours, les combats firent rage et de part et d'autres, nombreux furent les blessés et les morts. L'armée renforcée par des éléments venus d'Aix et d'Avignon triompha sur les ouvriers et tous ceux des insurgés qui furent pris les armes à la main furent emprisonnés au château d'If ; 261 obtinrent des ordonnances de non-lieu, les autres furent condamnés à des peines allant de un an de prison à la déportation définitive ; la République venait de perdre ses meilleurs défenseurs !

À la fin de l'année 1848, la France organisa des élections présidentielles, une grande partie des provençaux s'abstint, mais Louis-Napoléon Bonaparte fut nommé par l'autre partie de la France, président de la République par cinq millions et demi de voix.

Alphonse Gent et les événements en Provence

Depuis le début de l'année 1850, le journal "*la Voix du Peuple*", organe d'expression de l'aile gauche des socialistes, était accablé par les procès et les amendes.

Le 16 juillet 1850, le Parlement totalement soumis à Louis-Napoléon Bonaparte, se prononça alors pour un contrôle systématique de la presse d'opposition et le journal se trouva frappé par l'interdiction de parution.

Ceci bien entendu venait s'ajouter à sa décision du mois de mai, par laquelle il fit voter une loi marquant la suppression du suffrage universel.

Le député socialiste Alphonse Gent (1813-1894) avait pris la tête du mouvement contestataire qui se dessinait depuis quelques mois.

Avec lui, les républicains provençaux des villes mais surtout des campagnes s'organisèrent et le mouvement populaire devint alors "*la Montagne*", société composée de deux groupes, la "*Jeune et la Vieille Montagne*", la jeune, fonctionnant sous la tutelle des anciens que l'on a appelés "*la Société des Montagnards*". Gent voulut que son mouvement soit armé, il le fut. Un très important dépôt d'armes fut constitué à Marseille.

Depuis 1848, Alphonse Gent était le Vénérable de la loge avignonnaise⁽⁶⁴⁾ *les Vrais Amis Réunis*, qui comptait en juillet 1848 plus de 200 membres et 300 en décembre 1849.

La politisation de la loge de cette époque est alors patente :
"... La maçonnerie peut donner à ses travaux un but politique, qui lui était interdit il n'y a encore que peu de jours... que la maçonnerie aurait si elle réunissait les efforts de toutes les loges qui la composent, une puissance, une autorité sans égales sur les élections, quelles qu'elles soient, qu'il est donc de la dernière importance que les loges s'occupent des élections générales qui vont avoir lieu, relativement à l'Assemblée nationale, mais qu'il est impossible de s'en occuper librement et utilement si chaque frère n'a pas la certitude que le silence le plus rigoureux et le secret le plus absolu, n'est pas strictement gardé sur les discussions qui pourraient avoir lieu..."⁽⁶⁵⁾.

(64) Il y avait à cette époque trois loges dans la capitale comtadine, dont deux du Grand Orient de France : *les Vrais Amis Réunis* et *l'Union des Arts et Métiers*, et une loge du rite écossais, la *Persévérance*.

(65) Livre d'architecture n°5 des *Vrais Amis Réunis*, 1838-1849, Archives Alphanhéry. Avignon.

Le 18 juillet 1850, Gent ayant appelé à un rassemblement républicain dans le Vaucluse, fut interpellé puis relâché par la police. Avec lui, le sous-préfet d'Apt fit arrêter *"57 Frères de la Montagne"*.

Plusieurs renseignements vont filtrer à la suite de ces arrestations et, entre autres, quelqu'un révélera le dépôt d'armes de Marseille.

Le 24 octobre 1850, le député socialiste sera à nouveau arrêté pour être cette fois-ci jugé et condamné le 28 août 1851, au bannissement⁽⁶⁶⁾ de France pour une durée de 20 ans.

La séparation politique entre la France du Sud et celle du Nord est à son paroxysme ; le prince Louis-Napoléon rentre alors en lutte avec l'aile gauche de l'Assemblée législative, il sait maintenant qu'il ne devra sa survie politique qu'en faisant appliquer un régime autoritariste dans le Midi.

Le 2 décembre 1851, il dissout l'Assemblée et décide *"la dispersion des sociétés secrètes des provinces"...*

L'arrestation et la condamnation de Gent et de ses amis eurent des effets immédiats sur l'organisation du mouvement maçonnique avignonnais et vauclusien.

Et s'il est dit officiellement que la loge et l'Orient d'Avignon de façon générale aient connu dès le mois d'août de graves problèmes financiers, on ne peut s'empêcher de rapprocher les événements⁽⁶⁷⁾ qui marquèrent l'Orient d'Avignon dans le courant du deuxième semestre de 1850, l'arrestation de Gent et les conséquences qu'elle engendra :

- l'abandon⁽⁶⁸⁾ de la loge des *Vrais Amis Réunis* par la grande majorité des quelques 300 membres qui la composaient ;

- les graves problèmes relationnels entre le Grand Orient, le préfet du Vaucluse et la loge ouvrière de *l'Union des Arts et Métiers* qui fut fermée le 18 mars 1851 de manière autoritaire par les instances maçonniques parisiennes, totalement asservies au futur empereur.

(66) De retour de l'exil, il reprit sa carrière politique qui s'acheva au Sénat. Le 2 septembre 1870, Alphonse Gent, celui qui voulait faire de Marseille la capitale de l'insurrection du Midi, fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône.

(67) Michel Chazottes, *La Franc-maçonnerie avignonnaise et vauclusienne au XIX^e siècle*. Edisud, 1993.

(68) Abandon de la loge certes, mais pas des idées. Une grande partie des frères rejoignit les autres loges du département. Ceci est vérifiable par exemple dans l'effectif de la loge de Carpentras, *La Parfaite Amitié*, qui en 1850 voit son effectif passer de 19 membres à 77 et augmenter d'autant l'année suivante.

Les événements à Marseille

Dès le 2 décembre 1851, Napoléon III avait fait arrêter tous les notables républicains et avait dissout l'Assemblée nationale.

Le même jour, le général Hecquet, commandant la place de Marseille⁽⁶⁹⁾, était prévenu du début de la riposte ; aussitôt, il fit poster ses troupes aux principaux carrefours de la ville (l'artillerie était en position sur la Canebière et le cours Saint-Louis) et aux abords des établissements publics.

La nouvelle du coup d'État parisien parvint en Provence le 4 décembre et le soir même allait éclater dans notre région ce que l'on devait appeler "*l'insurrection provençale*"⁽⁷⁰⁾, un des derniers épisodes les plus honorables de l'histoire républicaine de la région, mais aussi l'un des plus cachés y compris et surtout par tous les ministères de l'Éducation nationale qui se sont succédé depuis lors !

À Marseille, la journée du 4 décembre avait été difficile pour les autorités... Le peuple manifestait sa présence en masse dans le centre-ville en chantant la Marseillaise et en criant Vive la République. Il semble qu'il n'y eut pas de heurts violents.

Dans la nuit du 4 au 5 décembre 1851, de nombreuses arrestations eurent lieu dans toutes les agglomérations du Midi, décimant ainsi le gros des forces républicaines.

Le 7 décembre, la région marseillaise apprenait la victoire définitive du Président dans la capitale et les forces militaires purent finir leur triste besogne.

Le château d'If "*accueillit*" pour sa part 304 prisonniers qui, exaspérés par les mauvais traitements, formulèrent le projet de s'évader.

Ils essayèrent sans succès de mettre le feu dans la réserve de munitions de la prison, à la suite de quoi ils furent séparés et transportés dans d'autres centres de détention.

Le 8 décembre, le gouvernement inquiet de la gravité de la situation, prit une mesure radicale en prescrivant la déportation à Cayenne et en Algérie "*des individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète*".

L'insurrection provençale était déjà terminée dans les Bouches-du-Rhône...

(69) La huitième division militaire.

(70) Lire à ce sujet le roman trop peu connu : *La Provence insurgée*, Jean Rimbaud, Éditions Autres Temps, Marseille.

Le maire de Marseille et quelques conseillers municipaux démissionnèrent le 11, nombre d'élus du département eurent la même attitude dans plusieurs villages, dont Saint-Chamas ; les élus démissionnaires furent remplacés derechef par des personnalités favorables au Régime.

Un mois plus tard, le 11 janvier 1852, le gouvernement votait un décret qui instituait les tribunaux d'exception, appelés aussi les commissions mixtes ; ces instances allaient se mettre au travail immédiatement et le 5 mars 1852, la triste besogne était terminée .

Louis-Napoléon profita alors de son triomphe pour organiser des élections municipales qui suite aux mesures antirépublicaines des jours passés, écrasèrent les partis de gauche dont les principaux meneurs avaient été écartés de la vie politique.

Le Midi n'alla pas voter.

Satisfait toutefois par le résultat de ces élections, mais aussi par le travail effectué par les ministères de l'Intérieur et de la Justice, le Prince-Président dès lors assuré de la sécurité de l'État, décida le 27 mars de dissoudre les tribunaux exceptionnels.

Le préfet des Bouches-du-Rhône, le Vicomte de Suleau, vainqueur de la rébellion marseillaise sera félicité et en guise de remerciement pour ses bons et loyaux services deviendra sénateur sous le Second Empire.

Les événements de 1851 à Saint-Chamas

Dés le mois d'août 1851, la tension monte à Saint-Chamas.

Le commissaire de police est remplacé par un autre qui a toute la confiance du préfet et le groupement de gendarmerie de la localité reçoit de nouveaux éléments en renforts.

Dés le début du mois de septembre, les manifestations républicaines se succèdent ; en principe, elles ont lieu la nuit. Le principal agitateur est un jeune cordonnier, Bienvenu Vian ; il se détache du groupe par ses capacités d'orateur ; la provocation, se fait même dans la tenue vestimentaire, les hommes du parti républicain arborent ceintures et cravates rouges, considérées par l'autorité comme emblèmes séditionnels.

Le 12 décembre, le juge de paix de la cité déclare au procureur de la République :

"... Les manifestations un peu bruyantes des démagogues commencent à cesser. Il ne faut pourtant pas s'y fier... Le nommé Darbès inspire une véritable terreur même à l'administration... J'ai demandé à monsieur le sous-préfet que quelques cavaliers poussassent une pointe jusqu'à Saint-Chamas, Saint-Mitre et Port de Bouc... Cette simple démonstration préviendrait je crois toute agitation et même des émigrations..."

Du 7 au 12 janvier 1852, seize républicains sont arrêtés et incarcérés à Aix-en-Provence.

On notera que le nombre des arrestations fut minime comparé aux 175 adhérents de la Vieille Montagne en 1850. Il est fort possible que la forte personnalité du président de la société républicaine de Saint-Chamas et la faiblesse de celle du commissaire de police furent les seules raisons qui justifiaient ce petit nombre de seize arrestations.

La situation d'échec du commissaire est illustrée dans un de ses rapports, celui du 6 décembre 1851, date à laquelle il intervint dans la soirée dans le café de la Veuve Derbès :

"... Nous étant adressé aux individus présents pour qu'ils nous exhibent leurs papiers, il nous a été répondu que cela ne nous regardait pas ! Et au même instant, nous nous sommes vus entouré et serré de près par une quarantaine d'individus qui nous ont menacé de nous faire un mauvais parti nous intimant l'ordre de sortir de suite et que nous n'eussions jamais la pensée de remettre les pieds en ce lieu... Le nommé Joseph Darbès m'a arraché les papiers dont je voulais prendre connaissance et m'a dit "Eh bien moi, je m'oppose à ce que vous demandiez aucun papier" et du geste m'a montré la porte par où j'ai été heureux de sortir."

Nombreuses également furent les manifestations des villageois qui à plusieurs reprises et en particulier le lendemain de la visite du fonctionnaire de police au club républicain, allèrent chanter "*La Marseillaise*" sous le balcon du commissaire.

Les évènements dans le Vaucluse et les Alpes

Dans le Vaucluse, la population rurale républicaine était restée silencieuse, attendant sagement l'évolution des événements sur Marseille.

Lorsque le dimanche 7 décembre 1851, les mauvaises nouvelles arrivèrent, le Vaucluse s'embrasa à son tour.

Depuis une petite semaine, les chefs républicains du pourtour avignonnais tenaient leurs troupes prêtes, les uns étaient armés d'une massue, d'autres de fourches, rares étaient ceux qui possédaient une pétoire ou un fusil, mais tous étaient animés de cette volonté farouche de révolte qui permet aux hommes de se transcender.

Le dimanche après-midi, les tocsins de tous les villages du département sonnèrent à toute volée, les ruraux du Vaucluse à l'appel de leurs chefs se soulevaient en masse ; en fin de journée, les insurgés s'étaient emparés des autorités d'Apt et plus de 2000 agriculteurs plus ou moins armés commençaient à marcher sur Avignon.

À la suite des événements de Marseille, la troupe qui tenait garnison en Avignon s'était mobilisée.

Des unités commencèrent dès le dimanche matin à se déplacer vers les points critiques.

Trois compagnies de ligne et cinquante hussards, rencontrèrent vers L'Isle-sur-Sorgue, les insurgés venant d'Apt.

Le choc fut rude, l'autorité militaire fit de nombreuses arrestations, et nul ne rapporta le nombre de morts ; les exécutions sommaires furent nombreuses.

Les Jacques du Luberon dévalèrent alors de leur montagne, forçant les militaires du général d'Antist à se replier sur Avignon ; Orange ne s'étant pas insurgée, le 11^e Dragons d'Avignon quant à lui, s'était rendu maître de la situation dans tout le nord du département.

Les semaines qui suivirent, furent le théâtre de violentes purges opérées au sein d'une population abasourdie et catastrophée par ses nombreuses pertes.

Le nord de la Provence paya un tribut très élevé tant en morts qu'en arrestations ou déportations. Les chiffres⁽⁷¹⁾ par départements témoignent de la violence des événements :

Dép	CdG	Cay	Alg+	Alg-	Exp	Int	Surv	Tc	Lib
04	1	41	649	307	15	73	363	0	110
05	2	0	10	7	5	14	84	4	18
84	0	19	107	159	12	300	24	17	42
Total	3	60	766	473	32	387	471	21	170

(71) **CdG** : déferé au conseil de guerre. **Cay** : condamné à la transportation en Guyane. **Alg +** : transporté en Algérie pour 10 ans. **Alg-** : transporté en Algérie pour 5 ans. **Exp** : expulsion définitive ou temporaire. **Int** : internement. **Surv** : surveillance de police. **Tc** : déferé au tribunal correctionnel. **Lib** : libération.

La répression

Une vie de galère pour les républicains...

À Marseille, depuis la Révolution de 1848, l'opinion républicaine avait fait de grands progrès dans le milieu populaire et quelque peu dans celui de la petite bourgeoisie.

Cette prise de conscience politique accentuait la déchristianisation du peuple ouvrier que les militants du christianisme social essayèrent, mais en vain, de récupérer.

Cette époque est marquée par les balbutiements de l'organisation de ce monde ouvrier qui prend conscience de son importance grâce au travail de fond des penseurs républicains.

Sous le Second Empire, la vie sociale marseillaise est très agitée et les émeutes sont fréquentes, mais le peuple devra attendre 1869-1870 pour voir ses élus triompher de l'autoritarisme de celui que l'on appelle dans le milieu républicain le "*petit empereur*".

Curieusement, les francs-maçons marseillais n'apparaissent jamais en tant que tel dans le débat des idées préparant la nouvelle société qui se profile et il est inutile de rechercher à Marseille des archives sur les loges maçonniques car pour la période 1828-1866, il n'y eut pas de loges officiellement installées dans la capitale phocéenne !

Comment expliquer cette absence ? Il faut rappeler qu'en 1851, la répression avait été si dure que nombre de meneurs républicains avaient été mis à l'écart de la scène politique par la déportation, l'emprisonnement ou tout simplement par des mesures d'intimidation.

Si la répression et l'antimaçonnisme furent très pesants sur Marseille, tel ne fut pas le cas d'autres villes du département. Tarascon ouvrira une loge en 1864 (*Le Progrès des Enfants d'Hiram*⁽⁷²⁾).

Le triomphe des idées des républicains marseillais ne verra le jour que lors du plébiscite du 8 mai 1870 avec l'élection de Gambetta et d'Esquiros.

Au soir du 23 février 1852, le jugement des insurgés du département était terminé et se soldait par le bilan suivant :

Dép	Cdg	Cay	Alg +-	Alg-	Exp	Int	Surv	Tc	Lib	Total
13	0	17	104	24	0	198	189	22	223	777

(72) BNF-FM2-799.

Faute de documents, nous ne connaissons pas ce que fut la vie des 128 personnes déportées vers l'Algérie devenue française depuis 1840. Le vécu des déportés en Guyane est un peu mieux connu, et ce malgré le fait que les courriers que nous avons adressés au Conseil régional de Guyane soient restés sans réponses... !

En fait, les 17 hommes qui dans les Bouches-du-Rhône furent condamnés à la déportation en Guyane, furent ni plus ni moins condamnés au bagne à perpétuité et vu les conditions climatiques de ces lieux, **à une mort certaine.**

Il semble même que ces républicains seront en quelque sorte les *"pionniers d'un tout nouveau système pénitentiaire français"*.

En effet, c'est dès la fin des procès des républicains que le gouvernement décide le 29 mars 1852 de fonder en Guyane un établissement pénitentiaire destiné à recevoir les condamnés aux travaux forcés (dont surtout les républicains).

Le but poursuivi par le gouvernement du Prince est encore plus vicieux en ce sens que **le décret du 29 mars a pour objet d'amener dans un délai déterminé la suppression des bagnes de France, ce qui en clair signifie que tous les républicains emprisonnés dans les bagnes de la métropole vont se retrouver à terme à Cayenne,** sans pour autant avoir été condamnés à cette peine.

En 1852, la déportation vers la Guyane marque une reprise dans le fonctionnement du bagne de Cayenne, interrompu depuis presque cinquante ans.

La colonie décimée par les maladies a besoin de main-d'œuvre, les prisonniers politiques sont donc une aubaine pour le gouvernement et ils vont être employés essentiellement dans les services publics les plus ingrats (creusement de canaux, renforcement de digues...) ainsi que dans les filières de l'administration pénitentiaire (plantations ou déboisement, ports, briqueteries...).

Le parlement français qui pensait que les prisonniers devaient subir un sort rigoureux, avait été parfaitement clair dans sa loi : *"Le travail doit ramener le condamné à une vie honnête (sic), mais doit surtout permettre le développement de la colonie."*

Les républicains, véritables martyrs d'un régime qui s'annonçait déjà impérial, ne serviront pas longtemps les intérêts économiques ou démographiques du gouvernement ; le témoignage du médecin-chef du bagne est encore plus clair que les politiciens de Paris : *"... Ces hommes doivent disparaître tout entiers..."*

Effectivement, "*l'immigration organisée*" des républicains français vers la colonie guyanaise ne fut jamais considérée par les historiens pour avoir été un succès dans le cadre de l'augmentation du peuplement du territoire !

Concernant les quelques 200 républicains du département qui furent emprisonnés en 1852, nous n'avons pas prolongé notre travail jusqu'à savoir quel fut leur véritable devenir pour la simple raison que notre bénévolat en matière d'histoire ne nous autorise pas financièrement à engager les frais nécessaires à de telles investigations.

Nous nous sommes contentés de donner au lecteur un aperçu⁽⁷³⁾ de ce que fut la vie de ces pauvres gens, une fois débarqués à Cayenne.

Le décret précisait que les condamnés devaient être employés aux travaux de la colonisation, de la culture, de l'exploitation des forêts et à tous autres travaux d'utilité publique.

Après avoir subi deux années de leurs peines, ils pouvaient être autorisés à travailler pour les habitants de la colonie, et même obtenir pour leur propre compte des concessions, qui devenaient définitives après dix ans de possession (ce qui n'engageait pas l'État, en ce sens que le taux de mortalité était très élevé parmi les prisonniers et que peu d'entre eux bénéficièrent de cette largesse).

Ceux qui parmi ces derniers montraient le plus de "*repentir*", pouvaient faire venir (à leurs frais) leur famille.

D'autre part, d'après les termes même du décret, on peut déduire que rares furent les républicains déportés à revenir dans leurs foyers, car en effet outre les conditions de vie déplorables, le législateur avait fixé pour les condamnés à moins de huit ans de bagne, une mesure additionnelle qui obligeait le condamné après qu'il eut subi sa peine à rester en Guyane pendant le même espace de temps.

Si par contre la peine avait été supérieure à huit ans, l'homme coupable de délit d'opinion devait rester sa vie durant dans la colonie.

Ces déportés de 1852 furent installés sur les Iles au Diable, qui comble de l'ironie devinrent dès lors les Iles du Salut, petit archipel situé au nord-nord-ouest de Cayenne, près de l'embouchure du Kourou.

Tous les condamnés politiques étaient astreints à fournir un travail régulier que ce soit aux champs (n'oublions pas que la grande majorité des déportés politiques étaient d'origine rurale), ou dans les divers ateliers de l'archipel qui fabriquaient les chaussures, les vêtements, les hamacs et tous les accessoires nécessaires à la vie sous des cabanes précaires.

(73) Décret du 29 mars 1852 et "*rapport du Gouverneur de Guyane*" en date du 2 juin 1854, par le capitaine de vaisseau Bonard.

RECEPTION D'APRENTIS

On introduit le récipiendaire dans la chambre obscure (d'ordinaire c'est celui qui le propose). Dans cette chambre, il doit y avoir un squelette, et une petite bougie à un coin. On le laisse là en réflexion un petit moment: alors le frère Terrible vient, tout décoré, le bras droit nud, l'épée a la main, lui demande ce qu'il veut et après l'avoir effrayé par plusieurs questions il le laisse un moment; après vient le frère préparateur, et après avoir éprouvé sa fermeté, il le prépare , c'est a dire luy ote tous métaux, lui pose son habit; lui met le bras gauche nud, le genou droit de même, et le pied gauche en pantoufle, et le laisse la; un moment après vient le frère terrible et luy met l'épée entre les deux paumes, le fait voyager dans plusieurs chambres, et l'annonce à la porte de la loge... qu'il luy fait baisser la tête et lever les pieds souvent comme s'il passait dans les débris de maison, etant à la porte de la loge, après luy avoir demandé son nom, son surnom, l'age sa qualité sa religion et qui répond de lui, le frère terrible l'introduit et le repousse jusqu'au milieu de la loge en disant, j'ai répondu de toy jusqu'icy prophane, je n'en répond plus , les deux surveillants le saisissent, et après quelque demande du vénérable le premier Surveillant a ordre de le faire voyager a la façon des maçons cela fait, on le fait avancer ver le thrône par les trois degrés qui y montent on le fait mettre a genoux comme le catéchisme en fait mention, il prette son obligation son obligation prêtée, le vénérable le Scelle du Sceau de la maçonnerie et demande une coupe comme s'il voulait luy Tirer du sang; cela fait, selon son désir, on luy donne la lumière et tous les frères avancent vers luy en luy tournant la pointe de l'épée au coeur, dela on le fait avancer vers le thrône par les trois pas des apprentis et le vénérable luy donne les signes mot et attouchements
on luy fait prêter le Serment.

**Protocole de réception d'apprentis maçons
à la fin du XVIII^e siècle**
(coll. Henri CÉRÉSOLA)

LA RÉPRESSION DES RÉPUBLICAINS DE L'ARRONDISSEMENT D'ARLES

Les conséquences sur l'activité maçonnique

À la suite de la nouvelle du coup d'état à Paris et encouragé par le soulèvement populaire régional, **le docteur Adolphe Bayle, Vénérable de la Triple Alliance, convoque pour le lendemain 5 décembre 1851, les membres de la loge en prenant le prétexte d'une nouvelle initiation** ; il ne semble pas se douter de la surveillance qu'exerce sur les francs-maçons le gouvernement par l'intermédiaire du commissaire de police d'Arles et du danger qui pèse sur ses épaules.

Parfaitement informées sur le lieu et l'heure de la réunion, les forces de la police arlésienne firent brusquement irruption dans l'Atelier...Voici comment le Vénérable relate l'événement : *"... Au milieu de nos travaux, et presque au moment où le néophyte allait prêter serment, le commissaire de police vint porter le trouble et l'épouvante dans notre temple en frappant à coups redoublés à la porte et en criant à tue-tête : "au nom de la loi, ouvrez, je vous fait tous prisonniers !" La porte du temple céda. Mais en entrant dans le temple, le commissaire de police Piaget, fut frappé d'étonnement et de surprise en voyant notre attitude calme et nos tenues majestueuses et sérieuses. Il balbutia quelques paroles d'excuses et nous laissa tranquillement continuer nos travaux..."*

Les conséquences sur l'activité Montagnarde arlésienne

En ce qui concerne l'arrondissement d'Arles, nous avons analysé les jugements prononcés par le tribunal d'exception de début 1852 dans chaque canton puis dans chaque commune.

Les personnes impliquées sont présentées en fonction de leur groupe d'appartenance professionnel puis de leur nom, prénom, âge, lieu de naissance, lieu de vie, et enfin la peine infligée par le tribunal.

Le canton d'Arles

Communes	Habitants	Arrestations	Jugements
Arles	22788	Non précisé	idem
Fontvielle	2492	Non précisé	idem
Mas-Blanc	115	Non précisé	idem
Total	25700	96	46

La commune d'Arles

Commune	Alg+	Alg-	Int	Surv	Tv	Lib	Non-lieu	Total
Arles	0	4	8	13	10	7	4	46

En 1852, le canton a une activité essentiellement rurale, basée sur la culture de la vigne, de l'olivier et l'exploitation du chêne-vert pour la récolte du vermillon.

Les vastes étendues de la Crau et de la Camargue, permettaient également aux agriculteurs de développer un important élevage duquel était issu nombre de produits dérivés (viandes, charcuteries, laines...).

96 arrestations seront effectuées par les services de police, mais seulement 46 personnes passeront devant le tribunal d'exception.

Comme le montre le tableau page 65, le canton à cette époque est composé de trois communes dont Arles, Fontvieille et Mas-Blanc et la liste des personnes jugées ne comprend que des habitants d'Arles.

Est-ce à dire que les cinquante personnes qui ne furent pas appelées devant les tribunaux habitaient les deux autres communes ?

La composition sociale du groupe des activistes républicains arlésiens passés par devant le tribunal était la suivante⁽⁷⁴⁾.

Secteur de l'agriculture

10 Cultivateurs journaliers :

- **Maclau** Léger, 35 ans, St Didier, Arles, internement dans son pays.
- **Nas** Henri, 28 ans, en fuite, Le Puy (Haute-Loire), Arles, internement en Haute-Loire.
- **Barjeton** Joseph, 22 ans, Le Puy (Haute-Loire), Arles, internement dans son pays.
- **Barrerre** Jean,, 29 ans, Monin (sic), Arles, mis en liberté.
- **Roux** Henri, 46 ans, Monin, Arles, mis en liberté.
- **Venture** Benoit, 22 ans, Monin, Arles, mis en liberté.
- **Belly** François, 39 ans, Beaucaire, Arles, renvoi en police correctionnelle.
- **Lautier** Jean dit Grosjean, 39 ans, Beaucaire, Arles, même renvoi.
- **Renard** Pierre, 39 ans, en fuite, Arles, même renvoi.
- **Maillot** Pierre, 39 ans, en fuite, Arles, même renvoi.

(74) Nom, prénom, âge, lieu de naissance, lieu de résidence, profession, peine encourue.

6 cultivateurs :

- **Espinet** Joseph, 43 ans, Arles, Arles, renvoi en police correctionnelle.
- **Agard** Michel, 43 ans, Arles, Arles, détenu, même renvoi.
- **Avrat** Jacques, 48 ans, Arles, Arles, détenu, même renvoi.
- **Mouttet** Antoine, 48 ans, Arles, Arles, en fuite, même renvoi.
- **Mistral** J.B., 38 ans, Isère, Arles, détenu, mis en liberté.
- **Bedeau** dit Le Congre, 38 ans, en fuite, Arles, mis sous surveillance.

Secteur de l'artisanat

Groupant des métiers très divers, l'artisanat n'en créait pas moins un esprit commun né de toute évidence du compagnonnage par lequel presque tous les artisans étaient passés. Ils y avaient acquis une grande connaissance technique, l'amour de leur métier et un non moins solide mépris à l'encontre de ceux qui n'avaient pas "*trimé sur le Devoir*" (fait le tour de France).

Les gars du bâtiment sont très recherchés car depuis 1830 la Provence urbaine est un vaste chantier (Arles retrouve par exemple ses arènes, jusque-là envahies de maisons).

4 Maçons :

- **Peyre** Pierre dit Peyras, 35 ans, Arles, Arles, maçon, en fuite, mis sous surveillance
- **Pigot** Pierre, 35 ans, Arles, Arles, maçon, repris de justice détenu, mis sous surveillance.
- **Noyer** Pierre, 28 ans, en fuite, Arles, maçon, mis sous surveillance.
- **Segond** Neveu, 54 ans, Arles, Arles, maçon, mis sous surveillance.

2 Tailleurs de pierre :

- **Gautier** Pierre, 27 ans, Charente, Arles, tailleur de pierres, détenu, internement dans son département.
- **Bibes** Gentil, 25 ans, Lot-et-Garonne, Arles, tailleur de pierres, détenu, interné dans son pays.

1 Plâtrier :

- **Béraud** Philippe, 22 ans, Arles, Arles, plâtrier, détenu, renvoi en police correctionnelle.

1 Vitrier :

- **Chauvin** Augustin, 43 ans, Arles, Arles, vitrier, détenu, 5 ans d'Algérie.

1 Boulanger :

- **Gilly** Etienne, 20 ans, Avignon, Arles, boulanger, détenu, mis en liberté.

1 Cordonnier :

- **Abre** Jacques, 35 ans, Arles, Arles, cordonnier détenu, mis en liberté.

1 Perruquier :

- **Carrière** André, 20 ans, en fuite, Arles, perruquier, mis en liberté.

1 Maréchal ferrant :

- **Philip** François, 32 ans, Arles, Arles, maréchal-ferrant, détenu, renvoi en police correctionnelle.

1 Ouvrier forgeron :

- **Capula** François, 38 ans, en fuite, Arles, ouvrier forgeron, 5 ans d'Algérie.

1 Ouvrier imprimeur :

- **Jalabert**, 22 ans, Arles, Arles, mis sous surveillance.

1 Fabrikant de casquettes :

- **Guigue** Jean Joseph, 57 ans, Beaucaire, Arles, fabricant de casquettes marié, mis sous surveillance.

Secteur portuaire

L'arrivée des premiers vapeurs en 1829 avait marqué la fin de la population portuaire arlésienne.

En 1850, il n'y a plus beaucoup de gens vivant des anciens métiers du fleuve et la colère gronde parmi les derniers bateliers. Mistral dans le Poème du Rhône écrit :

"Les bateliers ne riaient plus... que deviendraient tant d'hommes et tant d'hommes qui vivent du travail de la rivière, bateliers, charretiers, aubergistes, portefaix, cordiers, tout un monde qui fait le grouillement, la foule, le brouhaha, l'animation et l'honneur du grand Rhône ? Mais ne voyez-vous pas qu'il y aurait de quoi assommer, bougre ! à coups de gaffes tous ces gueux d'exploiteurs du peuple, de perturbateurs et de philosophes..."

Plus d'un demi-siècle après la Révolution, il ne restait parmi les républicains arlésiens que bien peu de gens du port, à savoir trois marins :

- **Michel** Antoine, 27 ans, Arles, Arles, marin, détenu, mis en liberté.
- **Quénau** Dominique, 38 ans, Arles, Arles, marin, détenu, renvoi en police correctionnelle.
- **Vignaud** Jean en fuite, Arles, Arles, marin, mis sous surveillance.

Et 2 portefaix :

- **Millan** Louis, 35 ans, Arles, Arles, portefaix⁽⁷⁵⁾, détenu, mis en liberté.
- **Vien** Marius, 35 ans, Arles, Arles, portefaix, détenu, mis en liberté.

La très conservatrice société arlésienne et tout particulièrement la population des marins du quartier de la Roquette est en mutation, on ne retrouve en effet aucun de ces cinq noms de familles dans l'histoire passée du quartier...

Secteur du commerce

2 Cafetiers :

- **Richard** Antoine Pierre, 38 ans, né et habitant la ville d'Arles. Il n'était pas marié mais avait deux enfants. Il fut condamné à 5 ans de déportation en Algérie.
- **Simon Brun**, 49 ans, né et habitant Arles, il exerçait à la fois la profession de cafetier et de portefaix. Sa position matrimoniale et le nombre de ses enfants ne sont pas mentionnés. Il sera lui aussi condamné à 5 ans de déportation en Algérie.

1 Quincailler :

- **Dumas** Étienne, 42 ans, Arles, Arles, marié, deux enfants, mis sous surveillance.

1 Marchand de bois :

- **Prat** J.F. Fortuné, 54 ans, Arles, Arles, mis sous surveillance.

1 Marchand de sparteries :

- **Peyran** Gustave, 28 ans, Alleins, Arles, marchand de sparteries, internement.

1 Commis :

- **Bourdet** fils, 22 ans, Arles, Arles, ancien commis, mis sous surveillance.

Secteur de la Santé

1 Pharmacien :

- **Olivier** Germain, 32 ans, Aix, Arles, pharmacien, marié 1 enfant, repris de justice, mis sous surveillance.

(75) Ces hommes, ancêtres des dockers pratiquaient un métier exténuant : ils étaient chargés de l'embarquement, du débarquement, de la reconnaissance des marchandises, mais aussi du mesurage, du pesage, du cubage et de la constatation des éventuelles avaries. Victor Gelu disait à leur propos "... lorsque le portefaix a travaillé toute la journée, il ne peut plus lui rester assez de souplesse et ne pouvant s'asseoir, c'est debout qu'il doit faire ses besoins !...

Emplois de services

1 Journaliste :

- **Fillol**, 22 ans, Arles, Arles, journaliste, mis sous surveillance.

1 Garde-Particulier :

- **Claveroly** Frédéric, 48 ans, Arles, Arles, ex-garde particulier, en fuite, mis sous la surveillance.

1 Cocher :

- **Rolland** Barth, 38 ans, Isère, Arles, cocher, internement en Isère.

1 Sans profession :

- **Blampignon** Auguste, 38 ans, Aix, Arles, sans profession, célibataire, internement.

Le canton de Tarascon

Communes	Habitants	Arrestations	Jugements
Tarascon	11515	12	6
Boulbon	1236	6	0
Mézoargues	223	0	0
Total	14114	18	6

Commune de Tarascon

Commune	Alg+,	Alg-	Int	Surv	Lib	Non-Lieu	Total
Tarascon	0	0	3	2	0	1	6

Tarascon fut de toute évidence, la seule ville de l'arrondissement dans laquelle la frange de la population aisée était la plus importante du milieu républicain de l'arrondissement. Ce type de population aux idées républicaines, se trouvait en principe dans les loges maçonniques.

Le fait est qu'à cette époque il n'y avait pas de loge sur Tarascon, seule une loge ranimera l'Orient de Tarascon en 1864.

Le milieu républicain des intellectuels et gens aisés se retrouve donc dans la Société des Montagnards et se répartit dans les secteurs suivants :

Secteur de l'artisanat

On notera l'absence des gens du bâtiment.

- **Noyer** fils François, 46 ans, Tarascon, Tarascon, fabricant de laine, célibataire, non lieu.

Secteur de la Santé

- **Monge** Joseph Antoine, 41ans, Tarascon, Tarascon, médecin, célibataire, en fuite, internement.

Emplois de services

- **Colombard** Pascal, 50 ans, Tarascon, Tarascon, géomètre, célibataire, internement.

- **Gleize-Curelly** François Xavier, 70 ans, Eyragues, Tarascon, ex-avoué, célibataire, internement.

Propriétaires

- **Jullian** François Chrisostome, 48 ans, Tarascon, Tarascon, propriétaire, marié 3 enfants, mis sous la surveillance.

- **Millaud** David, 46 ans, Tarascon, Tarascon, propriétaire, mis sous surveillance.

Le canton de Châteaurenard

Communes	Habitants	Arrestations	Jugements
Châteaurenard	5339	30	4
Eyragues	2368	11	2
Barbentane	3051	10	2
Rognonas	1043	2	0
Noves	2161	12	2
Graveson	1709	10	0
Total	15691	75	10

Commune	Surveillance	Libération	Non-lieu	Total
Châteaurenard	1	3	0	4
Noves	2	0	0	2
Eyragues	2	0	0	2
Barbentane	2	0	0	2
Total	7	3	0	10

Secteur de l'agriculture

- **Deydier** dit Fassione, 28 ans, Eyragues, Eyragues, cultivateur, même peine.
- **Martinet** Jean Michel, 49 ans, Barbentane, Barbentane, propriétaire agriculteur, mis sous surveillance.

Secteur de l'artisanat

- **Abeille** Jean, 48 ans, Châteaurenard, Châteaurenard, maçon, marié 6 enfants, mis sous surveillance.
- **Reydelet** Jean Denis Isidore, 39 ans, Châteaurenard, Châteaurenard, cordonnier, marié 3 enfants, mis en liberté.
- **Chauvet** Joseph, 39 ans, Noves, Noves, maréchal-ferrant, mis sous surveillance.
- **Chastroux Joseph**, 34 ans, Eyragues, Eyragues, cardeur de bourre de soie, même peine.
- **Sarazin** Louis, 58 ans, Barbentane, Barbentane, cagetier, mis sous surveillance.

Secteur du commerce

- **Morizot** Jean Henri, 52 ans, Châteaurenard, Châteaurenard, marchand épicier, mis en liberté.
- **Plendoux** Auguste, 39 ans, Châteaurenard, Châteaurenard, cafetier, mis en liberté.
- **Meinaud**, 39 ans, Noves, Noves, cafetier, mis sous surveillance.

Le Canton d'Eyguières

Dans ce canton des Alpilles, les arrestations et condamnations se soldèrent de la façon suivante :

Communes	Habitants	Arrestations	Jugements
Eyguières	2999	7	5
Mallemort	2416	11	16
Alleins	489	8	7
Lamanon	546	0	0
Vernègues	698	2	3
Aureille	1709	2	2
Total	8296	30	35

Les jugements se répartissent de la façon suivante :

Communes	Alg+	Alg-	Int	Surv	Lib	Non-Lieu	Total
Mallemort	0	1	7	5	0	3	16
Alleins	1	1	0	4	1	0	7
Aureille	0	0	0	2	0	0	2
Vernègues	0	0	0	3	0	0	3
Total	1	2	7	14	1	3	28

Secteur de l'agriculture

- **Alibert** Théodore Valentin, 39 ans, Eyguières, Eyguières, agriculteur, même peine.
- **Vien** Joseph, 37 ans, Charleval, Charleval, cultivateur, marié 5 enfants, mis en liberté.
- **Jean** Joseph dit Pestinari, 45 ans, Mallemort, Mallemort, pépiniériste, détenu, marié, internement.
- **Reyne** Jean Baptiste, 26 ans, Mallemort, Mallemort, cultivateur, détenu, même peine.
- **Chauvet** Barnabé dit Gouiran, 21 ans, Vaucluse, Mallemort, cultivateur, détenu, mis sous surveillance.
- **Janson** Jean Baptiste, 52 ans, Mallemort, Mallemort, cultivateur, détenu, 5 ans d'Algérie.
- **Saint Martin** Ambroise, 48 ans, Mallemort, mallemort, cultivateur détenu, internement.
- **Chabaud** Auguste, 30 ans, Mallemort, Mallemort, cultivateur, non détenu, non lieu.
- **Laurin** fils, ?, Mallemort, Mallemort, jardinier en fuite, internement.
- **Bellon** Étienne, 23 ans, Vernègues, Vernègues, cultivateur détenu, mis sous surveillance.
- **Lyons** Aimé, 26 ans, Vernègues, Vernègues, cultivateur, détenu, mis sous surveillance.
- **Arnaud** père Étienne, 57 ans, Aureille, Aureille, cultivateur, même peine.
- **Arnaud** Joseph Étienne fils, 30 ans, Aureille, Aureille, cultivateur, même peine.

Secteur de l'artisanat

- **François** Dominique dit Boutiere, 50 ans, Mallemort, Mallemort, tailleur d'habits, détenu, internement.
- **André** Jacques, 52 ans, Cheval Blanc (Vaucluse), Mallemort, roulier, mis sous surveillance.
- **Combe** dit Comber, ?, Mallemort, menuiserie, en fuite, internement.
- **Blanc** Auguste, 27 ans, Rognes, Mallemort, serrurier, non lieu.
- **Agnel** père Jean Joseph, 51ans, Vernègues, Vernègues, fournier, mis sous surveillance.
- **Roquet** Bienvenu, 30 ans, Eguilles, Alleins, cordonnier, détenu, mis en liberté.
- **Croux** Amable, 38 ans, Alleins, Alleins, cordonnier, détenu, mis sous surveillance.
- **Kaistoffer** Antoine, 38 ans, Alleins, Alleins, tisserand détenu, mis sous surveillance.
- **Compère** George, 28 ans, Grans, Alleins, cordonnier, en fuite, mis sous surveillance.

Secteur du commerce

- **Siffroi** Pierre, 55 ans, St Rémy, Eyguières, cafetier, internement.
- **Gilloux** André dit Andréus, 38 ans, Eyguières, Eyguières, courtier, internement.
- **Chastellas** Joseph Verédème, 36 ans, Eyguières, Eyguières, chauffournier, mis sous surveillance.
- **Gilles** Alphonse André, 35 ans, Eyguières, Eyguières, ex-peseur public, même peine.
- **Guirand** Sidoine, 37 ans, né et vivant à Alleins, exerçant le métier de cafetier, il fut condamné à cinq ans de transportation en Algérie.
- **Pellegrin** Vèran, 27 ans, Rognes, Mallemort, cafetier, détenu, internement.
- **Guinoird** Joseph Auguste, 34 ans, St Cannat, Mallemort, mercier, détenu, mis sous surveillance
- **Demontaux** César dit Roux, 28 ans, Cadenet, Alleins, maquignon, détenu, mis sous surveillance.

Emplois de service

- **Robert** Joseph Michel, 51 ans, Mallemort, Mallemort, notaire, non détenu, mis sous surveillance.
- **Roux**, ?, Mallemort, instituteur privé, en fuite, internement.
- **Ricard** Pascal, 27 ans, Rognes, Mallemort, ex-valet de ville, non lieu.

Sans profession

- **Gaston** Léopold , 35 ans, né à Alleins, vivant à Alleins, déclaré sans profession, il était détenu au moment du jugement, il fut condamné à 10 ans de transportation en Algérie.
- **Janson** Jean-Baptiste, 52 ans, né et vivant à Mallemort, même peine.

Canton d'Orgon

Communes	Habitants	Arrestations	Jugements
Orgon	3089	5	2
Cabannes	1566	0	0
Eygalières	1471	0	2
Mollégès	728	0	0
Sénas	2020	0	11
St Andiol	1377	0	0
Verquières	152	0	0
Total	10403	5	15

Détail des condamnations

Communes	Int	Surv	Lib	Non lieu	Total
Senas	2	3	1	5	11
Orgon	0		0	0	2
Eygalières	0	1	0	1	2
Total	27	6	1	6	15

Secteur de l'agriculture

- **Arnaud** Jean V éran, 28 ans, Eygalières, Eygalières, cultivateur, mis sous surveillance.
- **Legier** Jean Joseph dit St Ange, 28 ans, S énas, S énas, cultivateur, détenu, internement.
- **Herrier** Jean Antoine dit Saint Jean, 50, S énas, S énas, cultivateur, détenu, mis sous surveillance.
- **Donat** Jacques, 64, Cavaillon, S énas, cultivateur, détenu, internement.
- **F éraud** Jean, 45, Carpentras, S énas, cultivateur, détenu, non lieu.
- **Sambuc** Antoine, 39, Orgon, S énas, cultivateur, non détenu, non lieu.
- **Martin** Antoine, 37 ans, S énas, S énas, cultivateur, non détenu, non lieu.
- **Boudin** Jacques, 51ans, S énas, S énas, cultivateur, détenu, mis en liberté.

Secteur de l'artisanat

- **Villevielle** Antoine, 30 ans, Lambesc, S énas, cordonnier non détenu, non lieu.
- **Moutet** Casimir, 50 ans, S énas, S énas, perruquier tailleur cafetier, non détenu, non lieu.

Secteur de la santé

- **Quénin** Léon Isidore, 47 ans, Mausanne, Eygalières, officier de santé, non lieu.

Emplois de service

- **Descottes** Casimir, 37 ans, S énas, S énas, cantonnier, mis sous surveillance.

Sans profession

- **Terris** Joseph, 39 ans, Orgon, Orgon, sans profession, mis sous surveillance.
- **Bréguier** Joseph Fils, 64 ans, S énas, S énas, en fuite, mis sous surveillance.
- **Dauphin** Louis, 39 ans, Orgon, Orgon, sans profession, même peine.

Canton de Saint-Rémy

Communes	Habitants	Arrestations	Jugements
St Rémy	5986	11	4
Les Baux	431	0	0
Maillane	1556	0	0
Maussane	1545	13	5
Mouriès	2003	3	0
Paradou	669	5	0
<i>Total</i>	12328	32	9

Détail des arrestations

Communes	Alg+	Alg-	Int	Surv	Total
St Rémy	0	0	1	3	4
Maussane	1	0	1	3	5
<i>Total</i>	1	0	2	6	9

Secteur de l'agriculture

- **Roumanille** François, 34 ans, St Rémy, St Rémy, jardinier, mis sous surveillance.
- **Mistral** Louis, 36, Maussane, Maussane, fermier de l'octroi, mis sous surveillance.
- **Perre** Joseph dit Ganache, 41 ans, Maussane, Maussane, agriculteur, internement.

Secteur de l'artisanat

- **Roumieu** Jacques, 51 ans, St Rémy, St Rémy, boulanger, internement.
- **Millaud** Elie Mardochée, 44 ans, St Rémy, St Rémy, boulanger, mis sous surveillance

- **Blanchard** Eugène, 42 ans, St Rémy, St Rémy, boulanger, mis sous surveillance.
- **Flécho** François, 35 ans, Maussane, Maussane, menuisier, mis sous surveillance.

Secteur du commerce

- **Deydier** Accurse , 38 ans, né à Grans, domicilié à Maussane, cafetier, il était en fuite le jour du jugement, il fut condamné à 10 ans d'Algérie. Était-il le décurion du groupe ?

Emplois de services

- **Barthélémy** J.L dit Pologne, 43, Maussane, Maussane, messenger, même peine.

On peut noter la présence de nombreux boulangers.

Cela peut s'expliquer par le fait qu'il y eut en 1846-47, une période de froid intense et une très forte sécheresse au printemps.

De ce fait, le blé fut fort rare tant en France que dans la région, et la disette était grande dans nombre de communes où le pain était l'aliment de base.

Les agriculteurs n'ayant pas pu produire de blé, les boulangers se trouvèrent tout naturellement au chômage.

Le gouvernement fit venir par la Méditerranée du blé de Russie qui fut déchargé dans le port d'Arles, puis remonté par le fleuve par les rares équipages restants et quelques muletiers.

Ce fut une aubaine qui enrichit maîtres d'équipages et propriétaires de chevaux, lesquels en profitèrent pour faire augmenter le prix des transports (14 à 20 francs les 100 kg, alors qu'auparavant le même poids de marchandises faisait le même parcours pour quelques dizaines de centimes). Cette période fut appelée "*la campagne du blé*".

La liste des arrestations, semble bien faire apparaître l'organisation des républicains ruraux d'Arles et de son arrondissement, telle que nous la décrivions au chapitre précédent, à savoir :

- *le groupe primitif était la décurie, composée de dix affiliés élisant un décurion ;*

- *dix décurions formaient une centurie et nommaient un centurion et un sous-centurion ;*

- *en principe, les centurions correspondaient avec un Comité directeur institué dans chaque ville.*

1852

Les débuts du Second Empire

Arles après les évènements

Il va de soi que la répression de l'insurrection républicaine laissa des traces dans la mémoire du peuple.

Les résultats des diverses élections qui se déroulèrent jusqu'au 2 décembre 1852, date de proclamation de l'Empire, le montrent bien : 50% des électeurs inscrits n'allèrent pas voter.

Si, lors des récents événements, les francs-maçons arlésiens, malgré leur attitude d'opposition à l'empereur, ne furent peu ou pas inquiétés, il n'en demeura pas moins que leur présence et leur activisme soupçonné n'étaient pas du goût des instances dirigeantes de la ville.

Pour cause "*d'évènements*", les travaux (comprendre les réunions) de la loge avaient été suspendus, façon comme une autre de dire que toute activité maçonnique était interdite.

La surveillance administrative était devenue si lourde et la délation si facile, qu'il ne faisait pas bon outrepasser les injonctions du gouvernement, du préfet et des dirigeants de la commune.

En 1852, c'est à dire juste après la période insurrectionnelle, le docteur Adolphe B. est toujours le Vénérable de la loge arlésienne puisque celle-ci malgré les interdictions ne s'est pas auto-dissoute.

À plusieurs reprises, le responsable arlésien va demander au préfet l'autorisation de rouvrir la loge, mais les diverses lettres adressées à l'autorité départementale vont rester sans réponse.

L'homme lassé par ce type d'attitude décide alors d'en référer au Grand Orient de France :

"...Vous n'ignorez pas l'apostille de l'adjoint de notre maire, mise au bas de notre demande en autorisation de reprendre nos travaux ; vous avez eu avis de la circulaire ministérielle adressée à tous les préfets de départements, provoquée à ce sujet par notre Grand Maître le Prince Lucien Murat, mais vous ignorez complètement que cette circulaire est restée dans les cartons de la préfecture des Bouches-du-Rhône, ou de notre sous-préfet en Arles, car s'il en était autrement, quelque chose aurait transpiré et les ordres auraient été donnés contre la première mesure⁽⁷⁶⁾ de la police ; et il est bon que vous sachiez qu'en ma qualité de Vénérable, je me suis présenté à

(76) Le 18 avril 1852, le Vénérable avait reçu une lettre du commissaire de police d'Arles lui rappelant que toute réunion de plus de vingt personnes ne pouvait se former sans autorisation préalable.

meut l'ouverture de la loge arlésienne? Lesd^s motifs d'ordre et nous font
craindre que notre dévouement provincial devienne bientôt un dévouement
définitif, qui nous ne nous empêcher de prendre des mesures préventives
pour nous servir de cet état de fait.

Enfin, donc, par toutes ces considérations et autres aussi graves
que nous nous abstenons de vous développer, faisons au moins de tout
vous supplier et vous dire, si nous pouvons le faire? Lesd^s motifs
présent appui et si nous devons attendre de votre crédit de
votre pouvoir, un résultat satisfaisant et nous le requerrons de votre
chaque position pour vos enfants souffrent ici. Par conséquent, nous
pas d'adieu? Le fait est que nous le disons.

Votre dévouement abondant avec l'assistance de vos dévoués
nous servir de gouverner.

Recevez nos salutations devoirs G. L.
M. de L. V. L. P.



Votre dévoué f.

Mayle
305
M. de L. V. L. P.

M. de L. V. L. P. 305 (M. de L. V. L. P.)

Extrait d'un fac-similé
adressé au correspondant du Grand Orient de France
concernant la réouverture de la loge arlésienne

9 juillet 1852

Réf. FM2-145 - Bibl. nationale de France

L'Hôtel de la préfecture à Marseille et qu'après avoir exposé à monsieur le Préfet, le sujet de ma visite, il en a d'abord été surpris, ensuite tout en éludant la question de la circulaire, il m'a fait la promesse de m'accorder l'autorisation que je lui demandais, toutefois après en avoir référé aux autorités locales..."

L'apostille dont il est question et au sujet de laquelle, le docteur connaissait les moindres détails, grâce à un ami travaillant à la Mairie, disait ceci :

"Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous transmettre la demande de monsieur Bayle comme Vénérable de la Triple Alliance pour être autorisée.... Je suis personnellement peu disposé à avoir peu confiance dans les réunions maçonniques ; il est trop connu que sous des apparences inoffensives, ces réunions recelaient jadis de véritables dangers et cachaient des affiliations secrètes dans lesquelles l'esprit révolutionnaire a recruté de puissants et fervents adeptes. Cependant, nous avons vu dans les journaux qu'il y a peu de temps, une de ces réunions s'était formée à Paris dans les mains mêmes du gouvernement. En présence de ce fait, je m'abstiens de tout jugement, laissant à vous Monsieur le Préfet, le soin d'apprécier ce qu'il convient de faire. La seule chose que je me permettrai de signaler, est la nécessité d'insérer dans l'autorisation, si elle est accordée, l'obligation expresse de faire connaître préalablement à la police le jour, l'heure et le lieu de chaque réunion, afin qu'elle puisse y pénétrer à sa volonté pour y exercer une surveillance active et rigide"

Après son entrevue avec le préfet, le Vénérable avait parfaitement compris, connaissant la note de l'adjoint au maire d'Arles, que c'était peine perdue que de demander une autorisation d'ouverture de loge à des royalistes.

Il continue d'ailleurs sa lettre en disant ce qu'il pense à son correspondant du Grand Orient de France :

"Cette autorité étant sous l'Empire, d'une opinion ridicule et défavorable à la maçonnerie, qu'elle s'opinaît toujours à assimiler à des sociétés secrètes et dangereuses, tout nous porte à croire qu'elle tâchera de nous nuire dans l'esprit de monsieur le préfet. Néanmoins, en présence du silence de l'autorité, je me suis décidé à formuler une seconde demande et cette fois-ci, je l'ai adressée directement au préfet, qui doit l'avoir reçue depuis plus de dix jours et pourtant nous sommes encore dans l'attente."

Un demi-siècle après les premiers événements révolutionnaires, cette rivalité arlésienne, opposant monarchistes (ex-Chiffonistes) et républicains jacobins et girondins (ex- Monnaidiens) semblait toujours insoluble.

Dans le courant du deuxième semestre de 1852, ordre⁽⁷⁷⁾ fut donné au sous-préfet, par les autorités administratives, d'essayer de chercher un terrain d'entente entre les deux factions afin d'obtenir par le vote un soutien massif à la politique impériale.

Le sous-préfet échoue ; l'animosité entre les deux clans est trop profonde, trop peu de républicains modérés acceptent le compromis.

En août 1852, lors des élections municipales arlésiennes, les descendants des Chiffonistes représentent plus de la moitié des élus et seulement quatre républicains modérés les ont rejoints.

Malgré cela, la politique antimaçonnique du préfet et des élus municipaux s'assoupit et la loge d'Arles a ainsi pu reprendre momentanément ses travaux.

Le 30 septembre 1852, l'Atelier est soumis à *"un contrôle de routine"* du Grand Orient de France, tel est le terme utilisé. Mais est-ce vraiment un contrôle de routine ou une opération visant à mieux renseigner le Grand Orient sur les véritables activités de la loge ? La loge de l'Orient d'Arles étant, à cette époque de notre histoire, une des rares loges des Bouches-du-Rhône en activité officielle.

À la lecture du procès-verbal de la visite, on apprend que la loge avait pour habitude de se réunir douze à quinze fois par an, au cercle de la Rotonde⁽⁷⁸⁾.

À partir du 2 décembre 1852, alors que Napoléon III a proclamé le Second Empire et par là même un régime autoritariste, les francs-maçons arlésiens, certainement persécutés par les autorités, ferment leur loge, mais n'arrêtent pas pour autant leur activité ou tout au moins son recrutement.

Le Tableau dressé au début de l'année 1853 montre que l'effectif de la loge se maintient à son niveau le plus haut, et si les ouvriers du chemin de fer ou de l'industrie fluviale sont toujours très majoritaires (ils représentaient en 1849 76% de l'effectif, puis 70% en 1850 et 1851, et encore 74% en 1853), ils sont rejoints dans leur combat par quelques Arlésiens appartenant aux milieux intellectuels (médecins, pharmaciens, avocats, géomètres), mercantiles (négociants, commerçants et commis de commerce) ou fonctionnaires.

De sa création à sa fermeture, la Triple Alliance garda un recrutement strictement urbain.

(77) *Archivss départementales des BdR, HM .*

(78) Bâtiment situé dans le centre-ville, c'est le seul témoignage architectural datant de la période révolutionnaire en Arles. L'histoire de l'édifice est quelque peu confuse et semble avoir toujours été liée à l'existence d'un ou plusieurs clubs de pensée ou de jeux. Le bâtiment fut inauguré le 6 janvier 1792 alors que l'agitation arlésienne était à son comble. Il sera utilisé pendant toute la période révolutionnaire, par les révolutionnaires eux-mêmes. Il est depuis la fin du siècle dernier utilisé comme temple par l'Église réformée de France. (BAVA n° 72 et 75)

Les adresses des membres permettent de dresser une "carte maçonnique" de la ville : ils étaient 59 % à habiter le centre-ville, 16 % au quartier de la Roquette, 14 % sur la route de Crau et donc à proximité des ateliers SNCF, 7 % à Trinquetaille et seulement 4 % au quartier de la Cavalerie.

Bien souvent dans les quartiers étudiés, ces hommes habitaient la même rue ; les plus citées pour le centre-ville par exemple sont les rues de la Rotonde (où se trouvait la loge), de l' Hôtel de ville, du Refuge et le boulevard des Lices.

Mais dans quelles mesures, ces statistiques sont-elles exactes, sachant qu'à plusieurs reprises, nous constatons que certains membres (exclusivement dans le milieu ouvrier) changent souvent de domicile. Le cas du fondateur de la loge, François Ferrières est évocateur, puisqu'il habitera successivement rue du Saint-Esprit, rue de la Cavalerie, avenue de Crau pour finalement quitter Arles et s'installer à Beaucaire.

La crainte de la répression, la fin des grands travaux du chemin de fer donc le déplacement des compagnons, mais surtout l'épidémie de choléra apparue en 1854 dans le Midi, vont sonner le glas de la loge arlésienne.

C'est cette épidémie qui va relancer semble-t-il la ferveur religieuse ; dans la commune, elle se manifestera entre autres par la construction de l'église de Raphèle-les-Arles. **C'est cette église qui héritera en 1854 des meubles et des objets sacerdotaux de la chapelle des pénitents blancs**⁽⁷⁹⁾.

Le départ de nombreux ouvriers du chemin de fer vers d'autres chantiers a muté la loge en catégorie sociale.

Le menuisier Joseph Fanton a remplacé, en 1852, le docteur B. au poste de Vénérable, position qu'il conservera trois ans.

À la fermeture officielle de la loge, le prolétariat majoritaire des années précédentes laisse place à la petite bourgeoisie républicaine (médecins, pharmaciens, géomètres, libraires, directeurs de services administratifs, entrepreneurs, négociants...).

Le 20 août 1855, Fanton adresse une lettre au Grand Orient dans laquelle il précise la mauvaise situation de la loge arlésienne qui ne compte plus que 15 membres réellement actifs. Un mois plus tard, **le 25 septembre 1855, il a passé le relais à un certain Couzon qui décide d'éteindre les feux de la loge**⁽⁸⁰⁾.

Après avoir été une des loges les plus brillantes du Grand Orient dans le Midi, et après avoir vécu plus d'un demi-siècle, la "*Triple Alliance*" disparaîtra pour toujours.

(79) Voir notre article sur l'église de Raphèle ; BAVA n° 90.

(80) C'est semble-t-il le même Joseph Fanton qui alluma les feux de la loge, deuxième du nom, "*La Persévérance*" à Arles en 1870 et en fut le premier Vénérable. (H. CÉRÉSOLA)



Bandeau ou en-tête de la loge en 1852

Réf. FM2-145 - Bibl. nationale de France

SERMENT

Je jure et promet foy de maçon devant le grand architecte de l'univers, et cette auguste assemblée que je ne donnerai jamais à connaître soit de bouche ou par aucun signes, les secrets qui vont m'être confiés, ni de la Cause directe ni indirecte que les dits secrets soit révéler, graver imprimer, tracer, sur le papier, cuivre metall, Bois, sable, pierre et autres choses semblables ni en aucune langue que ce soit.

Je promets tout cela sous peine d'avoir la gorge coupée le coeur Déchiré de même que mes Boyeaux ma langue arrachée jusqu'à la racine et mon corps brûlé et réduit en Cendres pour qu'il ne soit plus fait mention de moi parmi les hommes ny les maçons.

Dieu me soit en aide.

Serment prêté par un apprenti-maçon lors de son entrée en loge

(suite de la p. 64)

(Coll. Henri CÉRÉSOLA)

CONCLUSION

Cette étude quelque peu sommaire du milieu associatif arlésien pré et postrévolutionnaire, a permis d'analyser sur une période de près d'un siècle (1760-1854), les activités déployées par les deux seules grandes associations de l'avant et de l'après Révolution, que furent les **confréries de pénitents** et les **loges maçonniques**.

On peut dire très schématiquement qu'elles furent les ancêtres des partis politiques !

L'étude des associations ayant vécu sous l'Ancien Régime nous a servi à montrer qu'à cette époque-là, la possibilité qui était donnée aux hommes de s'associer ne pouvait être conçue qu'avec l'autorisation du pouvoir monarchique et obligatoirement sous une forme religieuse strictement catholique...

Il en était ainsi pour les associations pieuses bien entendu, mais aussi pour celles à caractère avoué charitable comme l'étaient les pénitents, ou tout simplement professionnelles (les confréries de métiers).

Curieusement dans ses premières années d'existence, le système maçonnique a également accepté d'être soumis à cette règle de jeu, les premières loges furent créées avec la tacite autorisation du roi et si elles n'avaient pas en elles-mêmes une forme religieuse catholique, la présence dans ces loges de nombreux prêtres ou moines leur donnaient une accréditation de l'autorité ecclésiastique tout aussi plus ou moins tacite !

La liberté d'association et donc la liberté de penser n'existaient pas avant la Révolution, ce qui n'est pas une révélation en soi ; mais il est bon de savoir qu'elles n'existaient pas plus en pleine Révolution et même longtemps, voire très longtemps après...

Tour à tour, les pouvoirs monarchiques puis jacobins puis impériaux, puis à nouveau monarchiques, s'acharnèrent à contrôler avec plus ou moins de violence la pensée de leurs opposants...

Appartenir à l'une ou à l'autre de ces oppositions présentait de toute évidence un caractère dangereux voire périlleux qui emmena leurs membres respectifs à dissimuler leur activisme sous le voile du secret !

Pourtant bien avant l'ère des partis politiques, ce sont dans ces creusets de la Pensée que monarchistes et républicains ont formé les cadres qu'ils destinaient aux fonctions électives.

En ce sens, on constate que les recteurs de confréries ou les Vénérables de loges ont toujours occupé suivant l'époque, les fonctions les plus élevées de l'administration municipale, formant autour d'eux des équipes composées uniquement de gens appartenant à leur propre système associatif.

On conçoit ainsi, pour la période qui nous intéresse, que la bonne compréhension de la vie d'une communauté d'habitants du Midi de la France passe donc obligatoirement par une connaissance approfondie de ces deux grands types associatifs, quand ils ont existé...

C'était le cas de la ville d'Arles qui grâce aux archives abondantes laissées par ces deux structures sociologiques locales, s'est avéré tout particulièrement parlant...

Comme l'ont parfaitement démontré de nombreux auteurs pour l'ensemble de la Provence, **les confréries de pénitents, dont l'ancienneté remonte au XVI^e siècle,** doivent être considérées comme étant le premier grand système associatif réunissant avec plus ou moins de bonheur laïcs et religieux.

Les loges maçonniques venues dans le tissu local bien après ces confréries doivent être assimilées à des structures dites d'importation en ce sens que l'idée même de leur création n'est ni locale ni régionale ni même nationale (le principe de la franc-maçonnerie est apparu en Angleterre au tout début du XVIII^e siècle, vers 1700).

Outre l'idéal politique, l'antagonisme qui a très tôt et le plus opposé ces deux associations fut on s'en doute, la question religieuse...

Et tout aurait été très simple si des religieux, quelle que fut leur confession, ne s'étaient mêlés aux confréries de pénitents ou à la franc-maçonnerie !

Pour les catholiques par exemple, on notera que les bénédictins ont très largement contribué avant 1774, c'est-à-dire avant la création du Grand Orient de France, au développement des idées maçonniques dans l'ensemble du royaume, et ce à des périodes où le Vatican condamnait cette nouvelle forme d'hérésie !

En Arles, il semble que l'admission dans les loges de personnalités de confession israélite ou protestante, n'est constatée qu'au moment du Consulat et uniquement au sein de la loge des républicains dits bourgeois (les républicains modérés).

Dans les confréries de pénitents, toutes couleurs confondues, il semble par contre qu'ont été admis uniquement les hommes ayant reçu une éducation catholique.

Encore faut-il considérer qu'à l'intérieur même de cet ensemble communautaire, **on note une approche religieuse sensiblement différente, lorsqu'on s'intéresse plus spécifiquement aux pénitents blancs de l'Ancien Régime** et en ce sens la ville d'Arles n'est pas une exception.

Cette approche religieuse caractérisant les pénitents blancs semble s'identifier à la volonté de certains catholiques de revenir vers une Église pauvre.

Il est fort possible aussi qu'en matière de religiosité, la pratique des pénitents blancs, se soit confondue très étroitement avec la toujours énigmatique religion de Jean, propre à l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, alias l'Ordre de Malte.

On notera que Jean est un des rares saints à être invoqué à maintes reprises par les maçons et c'est probablement dans cette direction très dogmatique, qu'il faut chercher une éventuelle parité entre pénitents blancs de l'Ancien Régime et uniquement eux, et les francs-maçons quelque soit l'obédience...

Le discours sur la nature du saint Jean, patron titulaire (d'une confrérie de pénitents ou d'une loge) reste un sujet qui est loin d'être facile à traiter, en ce sens que ni d'un côté ni de l'autre on ne sait trop de quel Jean on parle...

Est-ce du Baptiste, de l'Évangéliste, de l'Aumônier, dont il est question ou de façon plus symbolique de "*Janus*", ce dieu au double visage, l'un de vieillard et l'autre de jeune homme, symbolisant le principe permanent, pour qui le passé et l'avenir ne font qu'un ?

Arles, ville portuaire, véritable charnière commerciale entre la Méditerranée et le Rhône, voyait certes transiter des marchandises, mais aussi des idées. En ce sens, la franc-maçonnerie s'implanta dans notre cité en même temps que dans les autres métropoles de la région.

Mais Arles était surtout une ville épiscopale et de ce fait obéissait aveuglément aux ordres du Vatican. Les conséquences directes furent que l'implantation maçonnique arlésienne fut boutée hors les murs de la cité et entre 1751 et 1765, la maçonnerie condamnée par l'autorité religieuse ne fut pratiquée – oh surprise ! – qu'à l'abbaye de Montmajour, jusqu'à ce que curieusement, ce monastère, pourtant célèbre dans toute la chrétienté, soit dissout !

Avec la fermeture de l'abbaye, et par la force des choses de la dernière loge de l'ouest des Bouches-du-Rhône, l'institution maçonnique disparaissait du diocèse d'Arles, alors qu'elle mûrissait avec beaucoup de dynamisme et partout ailleurs, l'idéal républicain !

Les rares Arlésiens séduits par les idéaux développés par la maçonnerie seront contraints de rejoindre les loges de Marseille, Nîmes et tout particulièrement Avignon et en ce sens ils deviennent très difficiles à identifier !

Dans la même époque de temps, nous avons constaté spécifiquement au sein de la confrérie des pénitents blancs qu'une mentalité d'opposition au clergé séculier très discrète mais tout aussi certaine commençait à poindre, alors même que les bleus et les noirs collaboraient étroitement avec le pouvoir ecclésiastique ...

Était-ce à dire que pour l'Arles de la fin de l'Ancien Régime, rare ville sans loge du Royaume, la volonté de changement de Régime passait par la confrérie des pénitents blancs ?

Cette réflexion pourrait expliquer :

- * la présence dans la première municipalité républicaine arlésienne de la Révolution de quelques responsables pénitents blancs (le notaire Claude Vallière, par exemple)

- * la mansuétude des républicains jacobins vis-à-vis de la chapelle de ces mêmes pénitents blancs, alors même que toutes les autres églises furent mises à sac...

Notre travail a en effet soulevé l'importance de ce lieu de culte, aujourd'hui disparu, qui peut-être par hasard (?) a successivement été le sanctuaire des pénitents blancs, le siège des sociétés populaires et enfin le temple maçonnique.

Cela justifie la photo de la page de couverture. (NDLR)

C'était de toute évidence un lieu auquel on attachait une importance symbolique certaine, puisque toute nouvelle association s'emparant du pouvoir municipal, voulait y avoir son siège !

Si la mairie était bien la maison du peuple, le sanctuaire de la Roquette était devenu, au fil des siècles, le lieu où quelques individus (pas obligatoirement élus par le peuple) réfléchissaient sur les grandes orientations à caractère communautaire...

Cela se retrouve quelques lustres plus tard où une loge arlésienne eut son siège dans le quartier de la Roquette pendant quelques années. (H. CÉRÉSOLA)

Les confréries de métiers et tout particulièrement celles liées à l'activité des gens de mer et du fleuve, furent sous l'Ancien Régime, les véritables fondatrices de ce lieu de réunion.

D'une certaine façon, la tradition a voulu que la Révolution ne change en rien la symbolique de cet endroit et c'est peut-être tout simplement pour cette raison qu'il apparaît qu'en 1802, ce sont vingt trois capitaines marins qui vont ouvrir avec l'aval et sous la surveillance des bonapartistes, l'Orient d'Arles.

Mais sous le Consulat et l'Empire, est-ce vraiment de maçonnerie dont il s'agit quand on parle de loges ?

Tant il apparaît évident en effet que juste après la Révolution, c'est la nécessité de réorganisation sociale et économique qui fait loi...

Pour tous les proches de Bonaparte, devenus comme par hasard les responsables de la maçonnerie, la remise en activité de la société française passera implicitement par les loges, seul mode associatif autorisé à se réunir.

En Arles, c'est uniquement dans le cadre d'un redémarrage économique nécessaire à leur survie, que tous les capitaines marins arlésiens mais aussi tous ceux du littoral méditerranéen vont accepter, après s'être réunis à Marseille, de se mettre sous la coupe de la maçonnerie. Partis aussitôt en mer, ils ne pourront rentrer dans leurs ports d'attache à cause du blocus des côtes imposé cette année-là, par les Britanniques.

De notre étude, il apparaît que c'est dans le courant du second semestre de 1802 que la maçonnerie arlésienne se politise ; anciens Monnaidiers et anciens Chiffonistes s'emparent alors du seul système associatif autorisé à se réunir et c'est cette politisation de la maçonnerie, observable d'ailleurs dans toute la France, qui sera la cause de la disparition des loges après 1815.

Sur le tableau de la loge arlésienne de 1813, on constate, avec la disparition des plus anciens jacobins, que la société républicaine locale s'est puissamment embourgeoisée.

On observe que les quelques jacobins survivants de la Révolution, ne participent plus à l'activité maçonnique, les républicains démocrates ont laissé la place aux républicains bourgeois...

Cet abandon peut paraître surprenant mais cela confirme que depuis 1805-1806, la société politique arlésienne est en pleine mouvance et qu'elle est déjà en train de vouloir effacer, peut-être seulement de façon inconsciente, les mauvais souvenirs de la Révolution !

Ce retrait des jacobins de la mouvance maçonnique de la ville d'Arles est d'autant plus intéressant lorsqu'on tient compte de la présence en Arles du jacobin André Pomme et du rôle important qu'il a joué dans la Révolution française...

Cet homme fut en effet un des représentants du peuple les plus actifs de la Montagne mais aussi un des grands ténors de la maçonnerie et ce, tant par sa participation très active dans l'organisation prérévolutionnaire du Grand Orient de France que dans son appartenance à très haut niveau (le cinquième ou le sixième rang) au très discret mais tout puissant Grand Chapitre Général du même Grand Orient de France.

Notre étude, si elle présente quelques omissions, aura eu au moins pour mérite de révéler l'existence de cet homme, qui est curieusement resté totalement occultée au travers de l'Histoire et ce, au bénéfice de son ami proche Antonelle, ayant pourtant beaucoup moins de responsabilités politiques nationales que lui... (nous y reviendrons).

La mutation bourgeoise de la société maçonnique arlésienne, n'est pas perceptible que dans la politique, elle l'est aussi dans la qualité de son recrutement.

On constate en effet que les adresses des membres de la loge sont situées dans les rues aisées des quartiers du centre-ville et par là même sont évocatrices du niveau de vie du franc-maçon arlésien ; à la Roquette, la rue Sénebier, la rue où résident les capitaines marins, apparaît comme étant la rue bourgeoise du quartier !

La société arlésienne de 1813 voit donc réapparaître, ne serait-ce que par leur présence dans la loge, la volonté des capitaines marins de participer activement à la gestion des affaires locales ; mais la boucle de l'histoire est déjà en train de se refermer et les capitaines arlésiens n'arriveront pas à participer en quelque façon au pouvoir.

La dernière loge de 1813, la seule loge de l'époque Consulat- Empire, celle où les capitaines étaient en force ne vivra pas plus longtemps que la première de 1802, celle que leur corporation et elle seule avait formée !

Faut-il voir déjà dans cette presque anodine occultation des gens du milieu fluvio-maritime, le début **de la fin de leur rôle dans la vie économique arlésienne ?**

Tant il est vrai que les années qui vont suivre vont montrer la disparition totale et certainement définitive de l'activité portuaire de la ville d'Arles.

On ne peut non plus passer sous silence le recrutement par la loge, et ce spécifiquement en 1813, du jeune noble (le seul et il n'a que 24 ans) et contemporain des premiers instants de la Révolution, Alexandre **de Meiran Lacetta**.

Dans ce microcosme qu'est la société maçonnique, lui et Jean Jacques **Balechou** (23 ans) représentent en quelque sorte le profil des futurs dirigeants de la ville : la noblesse et la petite bourgeoisie.

Il apparaît que les monarchistes de 1815, auront beaucoup de mal à remobiliser leur troupe.

Ce fait est observable aussi bien dans tout le département que dans la ville d'Arles ; il leur faudra en effet près de cinq ans pour trouver le système associatif qui puisse rivaliser avec l'idée maçonnique, ou devenir son égal.

La déchristianisation⁽⁸¹⁾ aidant, l'expérience des pénitents arlésiens de 1819 va montrer que la collusion monarchie – religion dominante, n'est plus d'actualité.

Pour les quarante années suivantes les Arlésiens subiront ou vivront au rythme des différents changements politiques de la capitale et n'exprimeront plus semble-t-il le désir de prendre en mains leur destinée : aucun type associatif aussi caractéristique que la maçonnerie ou les pénitents ne verra le jour durant cette période !

Encore une fois, il semble que seules la misère et la faim résultant de profonds bouleversements industriels et économiques, tireront l'Arlésien voire même le Provençal de sa léthargie...

Et encore, comme le montre la présente étude, bien peu de gens locaux aspireront à l'établissement d'une véritable République à caractère démocratique et sociale.

Aussi, tout comme autrefois, alors que les nouvelles idées venues d'ailleurs transitaient par le fleuve, c'est par et avec le rail, que vont parvenir dans le microcosme conservateur arlésien les futures idées révolutionnaires.

L'expérience, encore elle, montrait que cette fois-ci, les acteurs du changement n'étaient plus les mêmes.

Si autrefois, le monde du négoce, de la petite bourgeoisie et du commerce était à l'origine de bouleversements plus économiques que sociaux, c'était maintenant tous ceux qui avaient du mal à assumer les mutations économiques de la société qui se manifestaient et aspiraient à se structurer ; à l'identique de la société, la composition des loges allait radicalement changer.

Les manifestations sociales préludant aux grandes poussées républicaines, n'étaient plus très loin !

(81) Lire à ce sujet l'oeuvre brillante du professeur Michel Voyelle

ANNEXE 1

État nominatif des francs-maçons arlésiens (1750-1815)

Ceux connus sous l'Ancien Régime (1750-1768)

Loge Saint Jean de la Fraternité

Les Vénérables en furent Eming fils (1750) puis Vacher (1751). Cette loge apparaît aussi sous le titre de *Saint Jean de la Fraternité Régulière d'Arles*. La loge aurait appartenu à la filière des loges *Saint Jean de Jérusalem d'Avignon*.

Loge de l'Union

Période de 1748 à 1753. Aucun renseignement exploitable ne nous est parvenu de cette loge, mais il semble que c'était le plus important des deux Ateliers en activité sur la ville.

Guillaume de Barème (voir ci-dessous), titulaire de hauts grades y était probablement rattaché, en ce sens que la "*Loge de l'Union*", fille de la Grande Loge de France, était la seule loge arlésienne et certainement régionale à posséder un chapitre⁽⁸²⁾, qualifié d'important et de très brillant⁽⁸³⁾.

- Guillaume de BARRÊME :

Ce noble arlésien portait les titres de baron de Châteaufort, de seigneur de Saint Véran de Manville. Il est signalé dans le manuscrit de la Concorde, (la loge de Beaucaire), où il fut reçu le 11 mars 1765 *arrivant de Paris, lieu où il était franc-maçon et appartenait au toujours mystérieux Conseil des Chevaliers Princes de l'Orient*⁽⁸⁴⁾.

Une loge arlésienne de la Mère Loge Écossaise de Marseille

Fondée vers 1765 par les frères Coye et en activité certaine, au moins jusqu'en 1768.

(82) Chapitre : ensemble de maîtres d'une même loge à posséder au minimum le grade de Rose-Croix.

(83) T.Z. *Contribution à une histoire de la franc-maçonnerie dans le Midi de la France au XVIII^e siècle*. Témoignage de la loge de *La Concorde* de Beaucaire ; 1983. Non édité en public. Le renseignement peut être vérifié aux archives de l'Hérault dans le document contenant les archives de la loge sous la cote 1J62, page 24.

(84) *Loges et Chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France ; Loges de provinces*. Commission d'histoire de la Révolution française ; Alain Lebihan ; Paris 1990. Page 31.

- Jean-Baptiste COYE :

Né à Mouriès en 1711, ses parents et leurs trois fils s'installent à Arles douze ans plus tard, le 4 novembre 1723.

Jean-Baptiste et ses deux frères vont certainement suivre des études poussées, tout particulièrement Jean-Baptiste dont ses contemporains diront de lui *"qu'outre ses capacités autodidactes, il était un excellent linguiste..."*

Vers l'âge de trente ans, il fait déjà partie des personnalités littéraires de la ville et publie une comédie en trois actes, *LOU NOVY PARA* qui restera la pièce maîtresse de son œuvre.

Dans la préface de ce travail, il dit, *"j'ai toujours été surpris, comme je le dis dans mon épître dédicatoire, que notre province qui, sans la flatter, abonde en sujets qui ne manquent ni de goûts, ni d'esprits, n'ait pas pris plus de soin de conserver la haute réputation que les troubadours avaient acquise à notre poésie provençale vers le XII^e et le XIV^e siècles."*

Malgré l'avis des littérateurs de son temps, comme le Révérend Père Amiot qui lui conseillait : *"Quittez la muse provençale, qu'on ne connaît presque plus aujourd'hui / Et devenez le ferme appui / De la française autrefois sa rivale / Phébus lui même attend cela de vous / Craignez par un refus d'attirer son courroux."*

Coye fut en effet un ardent défenseur de la littérature provençale et répondant alors à son détracteur mais néanmoins ami, il lui écrit *"Ne sois donc pas surpris si ma muse novice / Avec le provençal se hasarde dans la lice / Puisque d'illustres auteurs le firent fleurir / Il est beau de trébucher sur de si nobles traces."*

L'avocat arlésien, Frédéric Billot⁽⁸⁵⁾, auteur d'une biographie sur Coye, le décrira au tout début du XIX^e siècle : "...C'est le poète du clocher, du chez-soi, de la petite société arlésienne à laquelle il veut plaire avant tout..." Laurent Bonnemant, un de ses contemporains, le présente comme *"ayant un caractère gai, aimant la bonne chaire (sic) et les plaisirs, d'un commerce aimable, porté à rendre service, grand parleur et honnête homme..."*. Bonnemant dit aussi de lui : *"C'était un ami dévoué..."*

Le grand Frédéric Mistral salua également la mémoire de Jean-Baptiste Coye, puisqu'il le considérait comme ayant été le précurseur des Félibres !

(85) Frédéric Billot fut également franc-maçon. Il fut initié au sein de la loge arlésienne *La Persévérance* le 16 janvier 1864. La biographie en question est extraite de son en tête de la *Nouvelle édition des oeuvres de Coye* (1854).

Il est vrai que malgré plus d'un siècle de différence entre les deux hommes, l'esprit régionaliste de Coye est étonnamment à l'unisson de celui du patron du Félibrige : "*...le français est si fort en vogue aujourd'hui, que les beaux esprits dont la Provence fourmille, croiraient avilir leur plume s'ils écrivaient dans leur langage naturel...*"

En 1765, Jean Baptiste Coye a soixante quatre ans.

Dans l'histoire maçonnique, c'est l'époque de la pleine expansion de la toute puissante *Mère Loge Écossaise* de Marseille, la loge des immensément riches négociants phocéens...

Les négociants marseillais implantent alors des loges dans toutes les cités avec lesquelles ils entretiennent des relations commerciales.

Pour Arles, c'est Jean-Baptiste Coye qui est choisi, très certainement pour son ardeur à défendre la souveraineté de la région, détail auquel la *Mère Loge* de Marseille était elle aussi très attachée, peut-être aussi parce que les frères Coye appartenaient au milieu mercantile...

L'engagement maçonnique de Jean-Baptiste Coye ne datait certainement pas que de 1765 ; bien avant cette année-là, il apparaît que les francs-maçons arlésiens se retrouvaient dans les loges de Beaucaire et de Tarascon, villes où l'empreinte ecclésiastique était moins pesante.

Ces loges appartenaient à la filière de la Grande Loge de France, rivale de la *Mère Loge Écossaise* de Marseille... 1765 fut l'année où Jean-Baptiste et ses deux frères abandonnèrent la loge de Beaucaire *la Concorde*, fille de la Grande Loge de France et se rallièrent à la *Mère Loge* de Marseille.

Le problème c'est que leur départ engendra celui de plusieurs Arlésiens (dont on ne connaît pas les noms) ; ils furent aussitôt exclus de la filière de la Grande Loge et "*dégradés du nom, état, et qualité de maçons, de tous les grades qu'ils ont reçus dont ils sont indignes d'être décorés... Dès aujourd'hui, pour toujours et en tous lieux, les frères Coye soient oubliés et rejetés comme étant des membres impurs et pernicioeux pour l'état de maçon...*".

Malheureusement pour l'histoire de la maçonnerie arlésienne, les archives de la *Mère Loge Écossaise* de Marseille ont été perdues ; nul ne sait jusqu'à quelle date a pu fonctionner la loge des frères Coye.

Aussi, pour marquer en plus ce souvenir de l'époque, les édiles arlésiens ont attribué à Jean-Baptiste le nom d'une rue au quartier du Trébon.

Arlésiens de la Loge de la Vertu Persécutée d'Avignon et des Loges parisiennes

André et Jean Antoine Pomme :

Leurs carrières maçonnique et politique étant très denses, nous publierons une notice biographique spécifique aux frères Pomme.

Sous le Consulat et l'Empire (1802-1815)

La Loge Saint Jean des Disciples de l'Amitié

Cette loge arlésienne du Grand Orient de France tient son titre de la loge *L'Amitié* de Marseille, Atelier fondé par des hommes du milieu mercantile régional quelques jours avant celui d'Arles.

Outre le parrainage de l'Amitié, la loge des *Disciples de l'Amitié* fut également accréditée par deux loges phocéennes *L'Aimable Sagesse* et la *Parfaite Sincérité*.

L'initiative de la création de la loge est peut être due à l'Arlésien **Mathieu Bouyer**, né en Arles en 1760 mais habitant Marseille (isle 94, maison 9, rue Nably, en face du Grand Théâtre).

Pendant la Révolution, on le retrouve dans plusieurs conseils municipaux sous l'étiquette Monnaidière.

Signalé à plusieurs reprises comme acheteur de biens nationaux, on le trouve sous le qualificatif de propriétaire à partir de 1802.

L'adresse postale de la *Loge de l'Amitié*, n'était autre que son domicile ; on peut donc le considérer comme ayant été un des principaux animateurs de la loge marseillaise.

Mais Mathieu **Bouyer** n'était pas le seul natif d'Arles à habiter Marseille. Le tableau de la loge de *L'Amitié* montre que c'était également le cas de l'architecte naval Michel **Audibrand** (né en 1755), du capitaine d'artillerie Pierre **Pélisson** (né en 1756), du charcutier Joseph Jean David (né en 1760) (*voir BAVA N° 106*), ainsi que de l'entrepreneur des routes Claude **Sollier** (né en 1754).

Tous les autres maçons natifs d'Arles, qui adhèrent dans un premier temps à la loge de *L'Amitié* furent des capitaines marins⁽⁸⁶⁾ qui demeuraient en Arles.

(86) Moyenne d'âge 37 ans et six mois.

On compte parmi eux :

Joseph **Auben**as (né en 1763), Antoine **Mayon** (1768), Dominique **Baudin** (1762), Esprit Laurent **Duc** (1771), Louis **Prat** (1758), André **Mercier** (1765), Antoine Mayon aîné (1755), Georges **Deflaud** (1758), Auguste **Mayon** (1772), Trophime **Sabarbieu** (1764), Jean **Chay** (1773), Claude **Auben**as (1764), Jean Baptiste **Viaud** (1769), Honorat **Sicaud** (1772), Jean **Fouque** (1755), Jean **Peirol** (1766), François **Burle** (1773), Jean **Légier** (1759), Ambroise **Brun** (1774), Joseph **Sicaud** (1764), Antoine **Carrier** (1770), Joseph **Fabre** (1761), Nicolas **Burle** (1773), Jean Baptiste **Fouque** (1762), Jean Baptiste **Fournalier**.

On trouve à partir du 21 septembre 1802 :

Florentin **Maureau**, Vénérable de la Loge ; maire d'Arles en 1831.
Joseph **Babaudy** ou **Babandy**, propriétaire

Joseph **Vignal** ;

Gouirand ;

Antoine **Mayon aîné** (ex-Vénérable) ;

Jean **Combe** ;

Lamanon ;

Jacques **Clair**, propriétaire ; il s'agit très certainement d'un proche de l'archéologue arlésien Honoré Clair.

Jean Baptiste **Vachier**, fermier du mas de Chartrouse ;

Alexis **Esménard**, inspecteur des douanes, dont le fils Charles Esménard sera cofondateur de la revue légitimiste "L'Album arlésien" en 1840.

Jean **Magnan**, capitaine marin.

Inventaire de la loge par professions :

Professions	1801	1806
Capitaine marin	23	2
Douanes-impôts	0	7
Négociant	0	6
Artisan	0	5
Propriétaire	0	3
Autre prof de marine	0	4
Médecin	0	1
Courtier	0	1
Homme de loi	0	1
<i>Total</i>	23	30

Inventaire de la loge par lieux de naissance

Lieux	1801	1806
Arles	23	16
Chaudes Aigues 48	0	1
Fourques 30	0	1
Aix 13	0	2
Lambesc 13	0	1
Craponne/Arzon 42	0	1
Lyon 69	0	2
Avignon 84	0	1
Générac 30	0	1
Condrieu 69	0	1
Agde 34	0	2
Aubagne 13	0	1
Total	23	30

Loge Saint Jean de Jérusalem de la Triple Alliance

Devise : *"Novo que Sparcit, Lumine Terras"*

Six loges venant de six villes différentes vont participer à l'installation de Saint Jean de la Triple Alliance de l'Orient d'Arles.

Le nombre de loges est inaccoutumé et doit avoir une signification que nous ne sommes pas à même d'élucider aujourd'hui.

Toutefois, une question se pose quant à l'ancienneté de la loge de *la Triple Alliance* en ce sens qu'il a existé sur Mouriès (le village de Jean Baptiste-Coye), peu de temps avant le 14 septembre 1802, une loge dite clandestine placée sous le titre des *Amis de la Triple Alliance*. Cette loge était placée sous la responsabilité d'un certain Antoine Jacoby, un négociant qui rejoindra *la Triple Alliance* d'Arles...

On n'entendra plus jamais parler de la loge de Mouriès

Parmi les loges qui installèrent *Saint Jean de la Triple Alliance* on trouve :

La Parfaite Sincérité⁽⁸⁷⁾ de l'Orient de Marseille

Cette loge fournira le premier Vénérable, en la personne d'André Simon.

(87) BNF, FM2- 289.

Cette loge fut une des loges les plus importantes de Marseille. En 1788, c'était la loge des artisans.

Les Trois Cœurs Réunis à l'Orient de Montpellier

Elle fut représentée par l'ex-chirurgien militaire Antoine Allavène.

Cet Atelier n'a pas été recensé dans le travail d'Alain Lebihan⁽⁸⁸⁾. On notera toutefois qu'il existait avant la Révolution à Montpellier, la loge *Les Cœurs Réunis* ou *Cœurs Unis*, constituée par le GODF le 29 novembre 1781. Cet Atelier fut lui même installé par *La Loge Saint Jean Ancienne et de la Réunion des Élus*, à laquelle appartenaient Jean Jacques Régis de Cambacérés et le Marquis Charles d'Aigrefeuille.

Tous deux deviendront des membres très importants de la maçonnerie napoléonienne.

Le Triomphe de l'Amitié⁽⁸⁹⁾ de Pertuis

Cette loge fut constituée le 4 mai 1786 par le Grand Orient de France et installée le 6 janvier 1787 par la Grande Loge Provinciale de Provence.

Elle était encore en activité le 2 août 1790 puisque un de ses membres, Jean-Baptiste Grenier, qui était aussi député à l'Assemblée nationale, fut chargé de porter les capitations de la loge au GODF.

Cette loge devait être en étroite relation avec l'Orient d'Aix, puisque trois de ses loges l'ont parrainé, à savoir :

- *L'Amitié⁽⁹⁰⁾*, fondée par le GODF le 30 septembre 1781 ;
- *La Réunion des Vrais Amis⁽⁹¹⁾*, constituée le 30 mai 1784 ;
- *Le Choix de l'Homme Libre⁽⁹²⁾*, installée le 9 avril 1785.

L'homme qui représentera *le Triomphe de l'Amitié*, sera Jean Jacques Caries, un négociant s'occupant de commerce avec l'île de Saint-Domingue.

La Sociabilité⁽⁹³⁾ à l'Orient de Perpignan

La Loge n'avait pas repris ses travaux quand l'ancien officier d'infanterie Daniel Zachary **Francony** la représenta en Arles. Lui et son neveu animeront l'Atelier par la suite.

(88) *Loges et Chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France*, Paris 1990.

(89) BNF, FM2-351.

(90) BNF, FM2-133.

(91) BNF, FM2-135.

(92) BNF, FM2-134.

(93) BNF, FM2-349.

La Parfaite Harmonie à l'Orient de Toulon

Fondée le 20 mai 1764, on la trouve sous l'appellation de *Loge du Frère Buffier de la Louerie*.

Puis elle devint la loge de la Marine dans laquelle se retrouvaient tous les officiers de la Royale, des employés au service de la Marine et des négociants.

Le jour de l'installation de *la Triple Alliance*, la loge de la Marine sera représentée par l'Arlésien François Xavier **Eyminy**.

Saint Jean de la Parfaite Union de Villeneuve les Avignon

Un historien des loges d'Avignon fait descendre cette loge de *la Mère Loge Écossaise* de Marseille. Cette loge fut représentée par Jean Manuel, au sujet duquel nous n'avons aucun renseignement.

Biographies de certains membres de la Triple Alliance

De forts doutes subsistent au sujet de certaines dates de naissance des principaux officiers de la loge, puisque nous trouvons des dates différentes en fonction des tableaux consultés.

- Antoine Trophime **Lieutaud ou Liautaud** : né en Arles le 2 février 1774 ou 1777, homme de loi (avocat), place du marché puis place de la Mairie, appelée aussi place Napoléon sur le tableau du 1^{er} mars 1813.

- Pierre Marie Pascal **Clastre**, né en Arles soit en 1776 soit le 9 février ou le 9 avril 1770, mais on le trouve aussi né le 9 avril 1774, propriétaire, place Saint Roch et rue Neuve.

- Aaron **Carcassonne**, né le 6 janvier 1776, propriétaire, rue des Grands Jésuites. Dans le n°12 de *la Revue du Midi*⁽⁹⁴⁾, il est question d'une famille Carcassonne de confession juive, installée à l'époque sur Nîmes et Remoulins.

Dans les états d'hypothèques établis dans le Gard le 23 mai 1808, Aaron Carcassonne s'est installé à Nîmes où il est signalé comme faisant partie des 25 notables juifs "*les plus imposés et les plus recommandables*" (sic).

(94) Du 1 décembre 1901.

(95) *Histoire de Marseille* par Marius Dubois, Paul Gaffarel et JB Samat ; 1928 ; Imprimerie municipale ; Marseille. Page 218. Casimir Antoine était en fait premier adjoint du maire de Marseille Siméon Flaissières, également docteur en médecine, et maire du 15 mai 1892 au 4 janvier 1895.

Un parent à lui, Cadet Carcassonne, originaire de Remoulins, est signalé en 1794 et 1808 dans le même document, comme exerçant la profession de marchand de chevaux ; cet homme assurait la liaison en voiture à cheval, entre Nîmes et Remoulins.

Dans une *Histoire de Marseille*⁽⁹⁵⁾, nous trouvons probablement un descendant d'Aaron en la personne de Casimir Antoine Carcassonne, docteur en médecine, né à Arles le 2 avril 1841, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Marseille du 5 janvier au 19 mars 1895.

- Trophime **Barjavel** : boulanger.

- Joseph Louis **Ripert** : né à Arles le 6 février 1754, d'abord vicaire, il prête le serment constitutionnel le 17 janvier 1791 puis se marie. Homme de loi, il devient procureur de la commune puis maire d'Arles en 1797 (mis en place par les services de Bonaparte). On le trouve domicilié successivement rue Fabre puis Grande Rue.

- Pierre **Chiavary fils** : propriétaire, son père avait été décapité à Paris.

- **Roubion** : négociant

- André **Simon** : né à Marseille en 1752, négociant demeurant en Arles dans la rue des Suisses. Il s'agit d'un personnage que l'on retrouve mentionné à plusieurs reprises dans les différentes archives de l'époque. À noter que la mère du député Guillaume Bonnemant s'appelait Claude Thérèse Simon. Étaient-ils parents ?

Le jour de l'installation de la loge, c'est lui qui occupera la fonction de Vénérable. Activiste politique de la tendance Chiffoniste, André Simon apparaît pour la première fois en Arles le 15 juillet 1793, date à laquelle on parle de lui dans une conférence⁽⁹⁶⁾ entre Monnaidiers et Chiffonistes. Ce jour-là, l'homme est signalé avec un autre Arlésien, François Blain⁽⁹⁷⁾, comme étant prisonnier des Monnaidiers, à bord d'un des deux avisos ancrés dans le port d'Arles.

Il semble, d'après ses déclarations, avoir représenté la loge marseillaise de *La Parfaite Sincérité* ; après vérification des tableaux de la loge en question, nous n'avons pas trouvé de traces de son passage.

- Antoine, Joanna, Joly **Allavène** : né à Arles le 4 avril 1773, ancien militaire, officier de santé chirurgical. Domicilié rue de la Roquette puis rue de la Poissonnerie⁽⁹⁸⁾. Il représentait la loge montpelliéraine des *Trois Coeurs Réunis*. (Un de ses descendants probable, Sylvain, jeune poète arlésien, mort à 22 ans fut lui aussi avec Frédéric Billot, membre cofondateur de la revue "L'Album Arlésien" en 1840.)

(96) É. Fassin, *La Révolution à Arles*, tome 5.

(97) François Blain : député d'Arles en 1795. Il est signalé dans le Ms 812 de la médiathèque d'Arles comme appartenant à la Chiffonne. Condamné à la déportation, il se sauva en Allemagne.

(98) Rue Antonelle.

- Jean-Jacques **Carles** : né en 1770, négociant s'occupant de commerce avec l'île de Saint-Domingue ; il était domicilié rue du Pont. Le jour de l'installation de la loge il représentait celle de Pertuis, *Le Triomphe de l'Amitié*.

- Daniel Zacharie **Franconny** : serait né soit en 1770 soit le 15 octobre 1755 ; ce parent d'Antonelle était un ancien officier d'infanterie reclassé en 1802 comme propriétaire et domicilié rue de la Miséricorde.⁽⁹⁹⁾ Il représentait la loge de Perpignan sous le titre de *La Sociabilité*.

- François Xavier **Eyminy** : il représentait la loge toulonnaise *La Parfaite Harmonie*.

- Louis **Bret** : né le 22 mars ou avril 1753, médecin célèbre d'Arles, monnaïdier, adversaire de Pierre Pomme, politique et médical à propos des fièvres.

- Antoine **Jacoby** : né le 3 avril 1769.

- Antoine **Laville** : né le 17 février ou avril 1741. Dans les archives Fassin, nous avons trouvé un Joseph Laville, médecin né à Arles en 1743, recteur des pénitents blancs en 1783, domicilié en Arles, guillotiné à Marseille le 29 septembre 1793. Il semble que le père d'Antoine Laville a lui aussi était recteur de la confrérie en 1745.

Parmi les autres membres de la loge, on trouve :

David **Carcassonne**, les négociants Joseph **Aubert**, Baptiste **Esparviès**, l'avocat originaire de Notre Dame de la Mer Pierre **Astouin**, Pierre **Imbert**, André **Bonnard**, le pharmacien Pierre **Fabre**, les propriétaires Antoine **Maureau**, Antoine **Sauret**, Mitre **Véran**, Antoine **Viany** et André **Artaud père**, les notaires Pierre **Coillet** et Joseph **Chapus**, les avoués Joseph **Ferrand**, André **Robolly** (futur maire d'Arles) et André **Suinand**. Ainsi que Joseph **Mitres**, Louis **Boulouvard**, Jacques **Perriat**, Joseph **Laurent**, Baptiste **Pautrier**.

Le 16 juillet 1812, le Vénérable de la loge et du chapitre de *La Triple Alliance* est Hypolite **Imbert**, Receveur des droits réunis, de son vrai nom Joseph Hypolite **Fuset** dit *Imbert*, né le 13 août 1774 (date exacte) ; il est aussi membre du chapitre de la loge avignonnaise *Les Amis à l'Épreuve et la Parfaite Union Réunis*.

Il est accompagné des officiers açons suivants :

- Pierre Antoine **Autheman** : né le 30 janvier 1779 ;

- Louis **Gibert** : né le 3 novembre 1767 ;

- Ch. **Selle** : né le 20 janvier 1772.

- Laurent **Franconny** : né le 10 novembre 1775, il était le neveu de Daniel Zacarie Franconny.

(99) Il s'agit de l'actuelle rue Diderot

- François **Gorcy** : né le 22 juillet 1774.
- Antoine **Tousten** : né le 12 février 1774. Charpentier de marine.
- Joseph **Magagnosc** : né le 24 novembre 1774.
- Jean **Combe** : né le 26 avril 1769. Il avait été membre du tout premier chapitre des *Disciples de l'Amitié*.
- Trophime **Lieutaud**.

Le dernier Tableau de la Loge Saint Jean de la Triple Alliance, fut émis le 1^{er} mars 1813.

Il nous apporte les enseignements suivants :

- le Vénérable est toujours Joseph Hypolite **Imbert**, il est déclaré comme habitant la rue Rousset et non plus dans la rue de la Grande Boucherie ;
- le Premier Surveillant est Louis **Gibert**, propriétaire, né en Arles le 3 novembre 1767 et demeurant place aux Herbes ;
- le Second Surveillant est Jean **Combe**, constructeur de navires, né en Arles le 26 avril 1768, il habitait rue du Pont ;
- le poste d'Orateur était tenu par le maire de Fourques : Antoine **Roche**, né le 22 août 1767 ;
- le secrétariat de la loge était assuré par un employé aux droits réunis, François **Gorcy**, natif de Marseille, mais résidant en Arles, rue de la Grande Boucherie ;
- le négociant Jean Antoine **Authemant**, né en Arles le 30 janvier 1775 et demeurant place aux Herbes, était le Garde des Sceaux ;
- le Trésorier était le capitaine de navire Antoine **Baudin**, né en Arles le 19 avril 1772 et domicilié dans la rue Sénebier.

Deux Frères se partageaient le rôle d'expert :

- le coiffeur Joseph **Magagnosc**, disant être né en Arles le 24 octobre 1775 et résidant rue de la Monnoye ;
- le visiteur des douanes Jean Laurent **Franconny**, habitant rue des Suisses et né en Arles le 10 septembre 1775 (voir ci-dessus).

De même, le poste de Maître de Cérémonies était occupé par :

- l'instituteur Joseph **Armelin**, né en Arles le 12 octobre 1761 et demeurant rue des Prêtres. Il appartenait très certainement à la famille d'Honoré Clair, célèbre Arlésien au sujet duquel les AVA⁽¹⁰⁰⁾ ont largement évoqué la mémoire, et dont la mère portait le patronyme d'Armelin...

(100) Lire à ce sujet le numéro spécial BAVA n°105 de décembre 1999.

- Antoine Jullien **Tousten**, machiniste, né en Arles le 12 février 1772 et résidant rue Boucherie.

En mars 1813, les autres membres de la Loge étaient les hommes suivants :

- Trophime **Lieutaud** et Pascal **Clastre**, que nous avons déjà rencontrés à de nombreuses reprises ;
- le restaurateur Joseph **Gibert**, né en Arles le 1^{er} mai 1768, demeurant rue des Prêtres (probable parent de Jacques Gibert, le premier responsable de la bibliothèque de la ville d'Arles) ;
- le contrôleur des droits réunis Félix **Gleyzolle**, que nous rencontrons pour la première fois sur les tableaux de l'Orient d'Arles, ce qui est paradoxal en ce sens qu'il occupe un grade maçonnique élevé (chevalier Rose-Croix) ; il prétend être né en Arles le 3 novembre 1775 et résider rue Rousset ;
- le capitaine de navire Benoît **Luchard**, né en Arles le 7 mars 1766, domicilié dans la Grande Rue et au sujet duquel nous faisons les mêmes observations que le membre précédent ;
- le maître maçon (au sens profane du terme) Pierre **Roux**, né en Arles le 4 juillet 1774, demeurant rue Vieille Teinture ; mêmes observations que les deux précédents ;
- le propriétaire François **Meyer**, né le 4 septembre 1777. Sur le tableau de mars 1813, il figure au grade d'Élu Secret, habite dans la rue des Tanneurs. C'est lui qui en 1847, sera l'artisan de la relance de *La Loge de la Triple Alliance* ;
- le capitaine de navire Auguste **Mayon**, né en Arles le 21 avril 1775, habitant rue Sénebier.

Les plus bas gradés en matière maçonnique, donc probablement admis en loge très récemment sont :

- le propriétaire Jacques **Gay**, né en Arles le 15 avril 1776 et domicilié rue Lagoy ;
- le propriétaire mais ancien capitaine marin Nicolas **Burle**, né en Arles le 7 novembre 1775, habitant rue Juvenne (sic) ;
- le capitaine de navire André **Mercier** né en Arles le 7 août 1764, domicilié à la Roquette dans la rue Sénebier (orthographiée Cenebier pour tout le tableau) ;
- le tout jeune négociant Vincent **Latty**, né en Arles le 22 juillet 1785, domicilié rue Neuve.
- Le capitaine de navire Honoré **Sablier**, né en Arles le 16 mars 1776, demeurant rue Sénebier.

Trois apprentis, très certainement admis en loge ce jour-là, concluent la courte liste :

Il s'agit :

- du propriétaire Jean-Jacques **Balechou**⁽¹⁰¹⁾, né en Arles le 12 juin 1790, il habitait dans la rue de la Calade. Inscrit au tableau, il fut néanmoins absent le jour de la réunion ;
- d'un autre propriétaire du nom d'Alexandre de Meiran Lacetta, né en Arles le 15 avril 1789. il demeurait rue du Sauvage ;
- du cordonnier Jacques Icard qualifié de *Frère Servant* qui est marqué par deux particularités : celle d'être né un mois après le début de la Révolution de 1789, et celle d'habiter à la loge, donc rue de la Grande Boucherie...

Mais était-il réellement franc-maçon ou simple concierge de la loge, sa signature sur le tableau laisse penser qu'il pourrait être illettré...

Détail amusant, la loge de *La Triple Alliance* fait pour la première fois figurer son adresse de façon dite anagrammatique, chez son Vénérable.

En fait cela deviendra une coutume dans la plupart des Loges de l'hexagone ; le courrier de la loge arlésienne en 1813, fut donc ainsi adressé :

Monsieur IMBERT

Receveur particulier des droits réunis

Pour remettre à Mr (trois points)

ELLIACIN-ERLAP (suivi de trois points, pour remplacer le T) à ARLES

Dépt. des Bouches du Rhône

(ELLIACIN-ERLAP = Triple Alliance)



Sceaux (voir page 2) - (Coll. Henri CÉRÉSOLA)

(101) v. BAVA N°6 -1972

Inventaire de la loge par profession

Professions	1802	1803	1805	1813
Artisan	9	15	9	7
Propriétaire	6	10	9	7
Négociant	7	7	3	2
Instituteur	1	2	1	1
Ancien médecin militaire	2	2	0	0
Pharmacien	1	1	0	0
Off. De gendarmerie	1	1	0	0
Écrivain	1	0	0	0
Capitaine de navire	0	0	0	5
Homme de loi	4	4	3	2
Receveur des impôts	0	2	2	4
<i>Total</i>	32	44	27	28

Inventaire de la loge par lieu de naissance

Lieu	1802	1803 Cf annexe 3	1805	1813
Arles 13	24	34	25	26
Notre Dame 13 de la Mer	0	0	1	0
Aix 13	1	1	0	0
Salon 13	1	1	1	0
Tarascon 13	0	3	0	0
Noves 13	0	1	0	0
Orthez	1	0	0	0
Marseille 13	1	2	0	1
Saint-Zacharie 13	1	0	0	0
Souxilange	1	1	0	0
Lyon 69	1	0	0	0
Fourgues 30	0	0	0	1
Blairancourt	1	1	0	0
<i>Total</i>	32	44	27	28

Au moment du IInd Empire (période 1847-1853)

La Loge Saint Jean de la Triple Alliance

N.D.L.R : Nous avons convenu que nous ne publierons pas les listes des francs-maçons de cette époque, ceci uniquement par souci de discrétion vis-à-vis de leurs éventuels descendants. Les généalogistes membres de l'association, s'interrogeant quant à l'appartenance ou non de leurs ancêtres à la franc-maçonnerie arlésienne peuvent prendre contact avec nous.

Les divers tableaux de la Triple Alliance que nous avons consultés font apparaître le profil socioprofessionnel suivant :

Années Professions	1849	1850	1851	1853
Ouvriers	19	14	24	19
Commerçants	0	3	2	5
Entrepreneurs	3	2	3	4
Géomètres	1	2	2	3
Médecins	0	0	0	2
Pharmaciens	0	0	0	2
Capitaines marins	0	0	0	2
Propriétaires	1	0	1	1
Imprimeurs	0	0	1	1
Employés	1	1	1	0
Agent de police	0	1	0	0
Homme de lettres	0	0	0	1
Libraire	0	0	0	1
Cultivateur	0	0	0	1
Total	25	20	35	42

Origines géographiques des Francs-maçons arlésiens de 1849 à 1853 :

Lieu de naissance	1849	1850	1851	1853
Autres départ.	8	11	22	18
Arles	9	5	11	11
Environs	8	4	2	3
Total	25	20	35	42

CATECHISME

D. Etes vous maçon ?

R. Mes frères et compagnons me reconnaissent pour tel.

D. A quoi connaît on un maçon ?

R. Au Signe a l'attouchement et a la parole.

D. Que signifie le signe ?

R. D'avoir la gorge coupée.

D. Que signifie l'attouchement ?

R. Le mot ou la parole.

D. Que signifie le mot ?

R. C'est la colonne J....ou les apprentis s'assemblent pour recevoir leurs salaires.

D. Ou avez vous été reçu ?

R. Dans une juste entière et parfaite loge de St. Jean.

D. Ou est elle située ?

H. Dans la vallée de Josaphat en terre Sainte, et dans un lieu inaccessible aux prophanes au pied et près d'un buisson ardent.

D. Pour quoi vous êtes vous fait recevoir maçon ?

R. Parceque j'étais dans les ténébres et que j'ai voulu voir la Lumière.

D. Pourquoi vous a t'on Reçu ?

R. Pour avoir demandé métre présenté et persévéré.

D. Qui vous a présenté ?

R. Un ami que j'ai connu ensuite pour frère.

D. Comment étiez vous quand on vous recût ?

R. Ni nûd ni vefû; mais mis décemment .

D. Comment avez vous été admis ?

R. Par trois grands coups.

D. Qu'ont produit ces trois grands coups ?

R. Un surveillant.

D. Que vous a demandé ce Surveillant ?

R? Mon nom ,mon surnom, mon âge ma condition, le lieu de ma demeure et si j'étais chrétien.

D. Que signifient ces trois grands coups ?

R. Les trois paroles de l'Ecriture Sainte, frapper on vous ouvrira, demander on vous donnera présenter on vous recevra.

D. Qu'a fait de vous ce surveillant ?

R. Il m'a remis entre les mains d'un second surveillant et m'a fait voyager en maçon.

D. Comment avez vous voyagé ?

R. De l' occident a l'orientpar la du septentrion.

D. Qu'avez vous fait ensuite ?

R. J'ai avancé par trois grands pas pour prêter mes obligations.

R. J'avais le genou **droid nud en equerre** sur une Equerre, ma jambe gauche en Equerre tenant un **compas sur la mamelle** gauche et ma main droite posée en equere sur **le Saint évangile**

D. Qu'est ce que l'on **vous a fait après ?**

R. On m'a donné trois **coups de maillet sur le compas** pour me faire entrer

la parole dans le **coeur**.

D. Que vous a t'on **fait encore ?**

R. On m'a renvoyé au **pied du temple** .

D. Qu'avez vous vu ?

R. Rien que l'esprit **humain puisse comprendre**.

D. Et quand vous avez **put Voir qu'avez vous vu ?**

R. La lumière.

D Qu'avez vous vû **de plus ?**

R. Trois flambaux **rangés en Equerre**.

D. Que signifient ces **trois flambaux ?**

R. Le soleil la lune **et le très vénérable**.

D. Avez vous de l'argent ?

R. Point et dépouvu de tous métaux.

D. Pourquoi etes **vous dépourvu de tous** métaux ?

R. C'est que lorsque l'on **batit le temple de Salomon**, le Roy de Tyr envoya des cédres **du Liban tout taillé de** sorte qu'il ne fut nécessaire d'aucun coups **de marteaux pour les mettre** en place.

D. Quel est le mot **de passe ?**

R. (Voir note)

D. Quel **âge avez** vous ?

R. Trois ans et plus;

D. Avez vous des **muables?**

R. Nous en avons

trois.

D. Quels sont ils ?

R. La bible, le compas **et le maillet**.

Catéchisme d'un frère maçon avant 1800
(mot à la mode à l'instar du "*Catéchisme du Tiers État*")
(Coll. Henri CÉRÉSOLA)

Note : le mot de passe est changé tous les six mois.

"Naître et vivre, apprendre à vivre et apprendre à mourir..."
Angleterre XIX^e siècle

ANNEXE 2

Récapitulation des membres de la Loge Saint Jean de la Triple Alliance, arrêtée en date du 10 mars 1803.

- Daniel **Francony**, propriétaire, Vénérable, né le 15 mars 1755, Arles, rue de la Miséricorde.
- Antoine **Allavène**, officier de santé, né le 4 avril 1773, Arles, rue de la Poissonnerie.
- Paul **Arnaud**, boulanger, né le 9 mars 1773, Arles, place des Portefaix.
- Trophime **Lieutaud**, homme de loi, né le 2 février 1771, Arles, place de la Mairie.
- Hypolite **Imbert**, négociant, né le 13 août 1770, Rue Grande Boucherie.
- Joseph **Magagnosc**, perruquier, né le 24 septembre 1775, rue de la Monnaie.
- Léon **Arblet**, marchand, né le 25 août 1759, vient de l'Orient de Salon qui n'avait qu'une loge de l'ancienne Mère Loge Écossaise de Marseille, placée sous le Titre de la Parfaite Unité. Adresse : plan de Jouvaine (sic).
- Louis **Allec**, horloger, né le 9 mai 1762, Arles, place des Portefaix.
- Michel **Truchet**, propriétaire, né le 5 juillet 1766, rue Lombard. On notera que le rédacteur du procès-verbal n'a pas fait mention de la particule "de". Cet homme fut membre de la "*Société des Amis de la Constitution*". Brillant intellectuel, il est vrai qu'il eut un comportement politique curieux⁽¹⁰²⁾.
- Antoine **Tousten**, menuisier de marine, né le 12 juillet 1771, Arles, près de la Grande Boucherie.
- Antoine **Laville**, instituteur, né le 15 avril 1761, Arles, rue du Sauvage.
- Louis Joseph **Ripert**, homme de loi, né le 6 février 1756, Grande Rue.
- Joseph **du Roure**, propriétaire, né le 25 janvier 1769, rue Poissonnerie.
- Pascal **Clastre**, propriétaire, né le 9 avril 1775, plan Saint Roch.
- Jacques **Armelin**, instituteur, né le 18 août 1761, rue du Séminaire.
- Antoine **Carrié**, commissionnaire, vient de l'Orient de Tarascon, né le 7 juillet 1769, rue du Marché Neuf.
- Joseph **Gibert**, restaurateur, né le 1^{er} mai 1768, rue Vieille Teinture.
- Louis **Viele**, restaurateur, né le 22 juin 1768 à Blairancourt, rue Providence.

(102) Voir *La Révolution Arlésienne* 1989, p. 119. Lire à son sujet le travail d'Odyle Rio au Fonds ancien de la Médiathèque d'Arles "*Michel de Truchet et la vie littéraire de son temps*"

- Jean **Laudun**, médecin, né en 1760 à Tarascon, près le plan Saint Roch.
- Jean Antoine **Gages**, pharmacien, né le 1^{er} juillet 1776, Grande Rue.
- Antoine **Malcros**, menuisier, né le 13 avril 1755 à Souxillange, rue Portagnel.
- Pierre Antoine **Laurent**, gendarme, né le 28 août 1754, Tribunal.
- Auguste **Vianny**, propriétaire, Aix, membre honoraire de la loge.
- Jean Joseph **Caries**, négociant, né le 18 août 1768.
- Antoine **Auteman**, marchand, né en 1775, place des Portefaix.
- Aaron **Carcassonne**, négociant, né le 6 janvier 1776, rue du Palais.
- Perrin **de Jonquière**, propriétaire, né le 3 février 1766, rue de la Trinité.
- Marc **Estivalet**, marchand, né le 25 avril 1764, près les Cordeliers.
- François **Dellon**, propriétaire, place de l'Obélisque.
- Gustave **Besson**, propriétaire, né le 29 mars 1778, rue du Palais.
- Antoine **Barthélémy**, négociant, né à Marseille, rue des Gantiers (Arles).
- Antonin **Odérieux**, négociant, né à Tarascon, habite Maussane.
- Justin **Boulouvard**, négociant, né le 15 juillet 1777, rue de la Visitation. On a du mal à cerner le rôle de la famille Boulouvard dans la vie politique arlésienne. De façon globale, ils furent de riches négociants. La famille semble être réellement entrée en politique par Siffren Boulouvard (13 janvier 1792 au 20 octobre 1793) qui fut député du Tiers État pour la ville et le Pays d'Arles ; un des huit fils de Siffren fut le très riche industriel Jeab Boulouvard (1771-1843). Il lui succéda comme maire d'Arles en 1830 et de 1838 à 1845. Conseiller général des Bouches-du-Rhône, il fut fait officier de la Légion d'honneur.
- **Gay** aîné, propriétaire, né le 13 avril 1776, rue Lagois.
- Pierre **Mourret**, propriétaire, place Saint Esprit.
- Louis **Raynard**, serrurier, né le 12 avril 1776, rue des Pénitents Gris⁽¹⁰³⁾.
- Trophime **Brunet**, négociant, né le 13 janvier 1763, rue du Vernon.
- Charles **Aubert**, maçon, né le 6 juin 1756, rue Truchet.
- Georges **Regardier**, maçon, né le 20 janvier 1753, Croix des Mores (sic).
- Jean Laurent **Franconny**, joaillier, né le 10 octobre 1775, rue de la Visitation.
- Pierre Pascal **Arnaud**, receveur des Domaines, né le 18 avril 1759, place des Portefaix.
- Jean Baptiste **Fortier**, receveur des Domaines, né le 17 janvier 1775, près les Cordeliers.
- Pascal **Fabre**, clerc de notaire, rue de la Trinité.
- Icard Joseph **Véran**, cordonnier, né le 13 août 1739, habite à la loge.

(103) Probable parent du célèbre Arlésien Raynard, professeur et directeur de l'École vétérinaire de Lyon. (NDLR)

ANNEXE 3

État nominatif des pénitents blancs du Nouveau Régime

L'équipe dirigeante de 1819

■ ▶ **Recteur** : Pierre **Arnaud**, marchand. Ancien Chiffonniste⁽¹⁰⁴⁾. Pénitent blanc (PB) le 22 mars 1776.

■ ▶ **Vice - Recteur** : Jean-François **Laville**, propriétaire. PB le 16 avril 1781.

■ ▶ **Trésorier** : Claude **Vallière**, notaire. Ancien Chiffonniste. PB le 2 avril 1773.

■ ▶ **Maître de cérémonies** :

- Jean Baptiste Xavier Thérèse de **Roy de Vaquières**. Sur le plan politique, il appartenait au parti de la Chiffonne. Sa famille détenait l'hôtel particulier, actuellement Banque de France, rue Jouvène. En 1789, la famille Roy de Vaquières était propriétaire du plus grand domaine de Mouries et distribua du blé à la population affamée.

- Étienne **Mistral**, entrepreneur maçon. PB le 5 avril 1771.

- Pierre **Nau**, entrepreneur maçon.

- Jules Antoine **Estrangin**, avocat. Bien que membre du parti de la Chiffonne, il embrassa avec ardeur les idées révolutionnaires et fut chef du parti avancé (les futurs républicains démocrates) tout en étant opposé aux excès.

Le 4 août 1789, il fit abroger le règlement municipal de 1740 dans lequel il était stipulé que la ville serait dirigée par 140 conseillers municipaux, 48 nobles, 24 avocats, 72 bourgeois, mais interdisait l'accès aux artisans.

Avec Estrangin, le conseil fut composé de la façon suivante : 8 nobles, 5 membres du clergé, 14 bourgeois, 16 marchands et artisans, 5 paysans et un pêcheur.

En 1792 il fut soupçonné de modérantisme et fut décrété d'accusation, il dut alors se tenir caché à Paris et à Arles.

- Jean Étienne Gabriel de **Perrin de Jonquières**. Cet homme fut aussi membre du parti Chiffonniste.

(104) Nous relevons dans les archives Fassin déposées à la médiathèque d'Arles, que la maison de la Giffonne, lieu où se réunissaient ceux que l'on appellera par la suite les Chiffonniers puis les Chiffonnistes, appartenait au prêtre François Girard, curé de Grans. Ce prêtre était né en Arles en 1740, il fut guillotiné à Marseille pour activisme contre-révolutionnaire le 26 janvier 1794.

En 1815, il succéda au poste de maire d'Arles au jacobin André Pomme. Le 19 mai 1819, il rejoint pour la première fois les pénitents blancs où il apparaît comme ancien capitaine de vaisseau.

- Louis Toussaint **Arnaud** : la présence de cet homme dans les instances dirigeantes des pénitents blancs, en tant que prêtre, est inaccoutumée et signe d'une certaine façon le ralliement du clergé aux pénitents de 1819 et vice-versa.

- Joseph Cachet : Meunier.

■ ► **Maître de choeur** : Pierre **Bontoux**, propriétaire.

■ ► **Maître des Novices** :

- Charles Gilles **Crouzet** : il avait adhéré aux PB le 5 avril 1779.

- Pierre **Rivard** : tisserand ; adhésion aux PB le 20 mai 1776.

- André **Roboly** : ancien Chiffonniste. Avocat. Il sera recteur l'année suivante (voir page 100).

- Jean Joseph **Combeau**, menuisier : adhésion aux PB le 22 septembre 1781.

- Antoine **Tougay** , cultivateur ; adhésion aux PB le 5 mai 1785.

- **Fabre** : aucun renseignement à son sujet.

- Pierre **Cachet**, vannier ; adhésion aux PB le 1 avril 1782.

- Joseph **Violet** : propriétaire ; adhésion aux PB le 18 mai 1819.

■ ► **Sacristains** :

- Guillaume **Ferrand** : procureur ; PB le 28 mars 1780.

- Jacques **Michel** : PB le 5 mai 1785.

- François **Chabassieu**, cordier ; PB le 16 mai 1819.

- Ambroise **Arnaud**, boulanger ; PB le 17 mai 1819.

- Jacques **Lamanon**, bourrelier ; PB le 17 mai 1819 (voir page 95)

- Jean **Benoit**, matelot ; il avait été reçu le 20 mars 1768 et était donc le plus ancien de la confrérie.

- Jean **Souchon**, capitaine marin ; PB le 21 mai 1819.

- Claude **Martin**, voiturier ; PB le 22 mai 1819.

- Joseph **Cholet**, négociant ; PB le 26 mai 1819.

- Antoine Julien **Tousten**, menuisier de marine ; PB le 26 mai 1819.

- Honoré **Bernard**, ancien pêcheur ; PB le 26 mai 1819.

- Marc Antoine **Savy**, orfèvre ; PB le 26 mai 1819.

■ ► **Administrateur de la cire** :

- Denis **Allet**, charron ; PB le 26 mai 1775.

■ ► **Archivistes** :

- Jean Pierre **Maureau**, avocat ; PB le 16 avril 1772. C'était le seul ancien Monnaidier de l'équipe.

- Louis Mathieu **Noguier**, négociant de trinquetaille ; PB le 16 avril 1772.

■ ► **Secrétaire :**

- Pierre Claude **Mège**, propriétaire et notaire, né le 30 mai 1788. Il était le filleul de Claude Vallière. Son fils Louis légua à la ville un fonds important d'archives, dont celui concernant les pénitents blancs. En 1820, Pierre Mège sera le vice-recteur de la confrérie.

■ ► **Dépositaire des habits :**

- Jacques **Michel** ; PB le 5 mai 1785.
- Nicolas **Dau**.

■ ► **Marguilliers pour l'entretien du culte et de la chapelle :**

- Pierre **Clair**, vitrier ; PB le 13 mai 1779.
- Jacques **Aninard**, confiseur ; ancien Chiffonniste, il participera à l'équipe de ceux qui édifieront l'église de Raphèle les Arles en 1854.
- Étienne Méou, Maître d'ouvrage de la Marine ; Pb le 20 mai 1784.

■ ► **Infirmeries :**

Pour Saint Trophime :

- Joseph **Roman**.
- Sébastien **Aujouvier**, tailleur d'habits ; PB le 18 mai 1819.

Pour l'église de la Major :

- Joseph **Arnaud**, droguiste ; PB le 18 août 1782.
- Hyacinthe **Giloux**.

Pour l'église Saint-Césaire :

- Georges **Estrangin**, droguiste ; PB le 17 mai 1819.
- Honorat **Folique**, serrurier ; PB le 20 mai 1819.

Pour l'église de Saint-Pierre de Trinquetaille :

- Antoine **Carrié**, marchand ; PB le 8 avril 1784 (voir page 94).
- Jean **Piques**, capitaine marin ; PB le 19 mai 1819.

**Autres Pénitents Blancs inventoriés en 1819
par le notaire Claude Vallière**

Identité / Première date de réception dans la confrérie / Profession.

Bonniface Pierre, 16 avril 1770, capitaine marin.

Arnaud André, 18 août 1771, cultivateur.

Gireu Gérard, 25 mai 1775, capitaine marin.

Nau Pierre, 18 juin 1775, ancien maçon.

Roulet Jacques, 06 juin 1776, meunier.

Clément Joseph, 08 juin 1776.

Clair Pierre, 13 mai 1779, vitrier.

Guibert Jean, 27 mars 1780, cultivateur.

Combeau Jean, 22 septembre 1781.

Degut Augustin Guillaume, 22 septembre 1781, propriétaire.

Pierre **Cachet** père, 01 avril 1782, vanier.
 André **Brun**, 22 juin 1783, avocat.
 Jacques **Aureille**, 12 juillet 1784, cultivateur.
 Christophe **Burret**, 22 mai 1785, jardinier.
 Guillaume **Benoît**, en 1787, maçon.
 Claude **Bertrand**, 25 mars 1776, notaire royal.
Drozon, 02 mai 1771, meunier.
 Raymond **Matheron**, 05 mai 1771.
 Claude **Bellon**, 08 juin 1776, bourgeois.
 Nicolas **Furnet**, 16 mai 1819, propriétaire.
 Victorin **Mailly**, 22 août 1784, menuisier.
 Jean André **Rourand**, 08 juillet 1781, cordonnier.
 Joseph Georges **Estrangin**, 21 avril 1783, ancien procureur.
 Pierre **Carrier**, 02 avril 1782, aubergiste.
 Jacques **Jehan**, 29 avril 1770, fourgonnier.
 François **Ripou**, 17 mai 1819, cultivateur.
 Ambroise **Arnaud**, 17 mai 1819, boulanger.
 Jacques **Lombard**, 17 mai 1819, mesureur.
Chauvet, 22 avril 1783, chapelier.
 Jean Paul **Jauchier**, 26 mai 1782, tisserand.
 Accurse **Laurent**, 29 avril 1781, jardinier.
 Roch **Bontoux**, 13 mars 1785, tailleur.
 Jean François **Légier**, 17 septembre 1776, propriétaire.
 Jean Pierre **Turrier**, 08 juillet 1782, tisserand.
 Joseph **Cachet**, 18 mai 1819, meunier.
 François **Tardieu**, 18 mai 1819, sellier.
 Jean **Michel**, 18 mai 1819, tonnelier.
 François **Tardieu**, 18 mai 1819, fourgonnier.
 Joseph **Raynaud**, 18 mai 1819, doreur.
 Alexis **Audema**, 18 juillet 1784, tisserand.
 Barthélémy **Michel**, 18 juin 1787, pêcheur.
 Jean André **Aillaud**, 28 mai 1786, marchand de bois.
 Pierre **Blanc**, 19 mai 1819, propriétaire à Maussane.
 Nicolas **Denijean**, 19 mai 1819, perruquier.
 Louis **Prat**, 19 mai 1819, capitaine marin.
 Charles **Rappin**, 19 mai 1819, vendeur de pains.
 Joseph Etienne **de Néro de Joubert**, 19 mai 1819, noble.
 Joseph **Long**, 19 mai 1819, fourgonnier de Crau.
 Louis **Pirade**, 19 mai 1819, cultivateur.
 Michel **Benoît**, 19 mai 1819, jardinier.
 Louis **Esclapon**, 27 mai 1785, mesureur.

Étienne **Issart**, 08 avril 1784, charpentier.
 Pierre **Calmen**, 21 mai 1780, charpentier.
 Jean Claude **Baret**, 21 avril 1783, sacristain.
 Jean Joseph **Martin**, 20 mai 1819, cordonnier de Crau.
 Toussaint **Arnaud**, 20 mai 1819, prêtre.
 Guillaume **Augio**, 20 mai 1819, ménager.
 Louis Trophime **Cartier**, 20 mai 1819, cultivateur.
 François **Michel**, 20 mai 1819, cultivateur.
 Jacques **Maly**, 18 août 1782, menuisier.
 Mathieu **Perraud**, 15 juillet 1786, manufacture de laine.
 Mathieu **Cabret**, 21 mai 1819, cultivateur.
 Laurent **Tardieu**, 21 mai 1819, ménager.
 Jean **Souchon**, 21 mai 1819, capitaine marinier.
 Jean Baptiste **Cachet** cadet dit Joseph, 21 mai 1819, négociant.
 Jean **Blanc**, 21 mai 1819, cultivateur.
 Jean **Dechant**, 21 mai 1819, cultivateur.
 Pierre **Méry**, 21 mai 1819, cultivateur.
 Esprit **Daudet**, 22 mai 1819, bourrelier.
 Pierre **Laudun**, 22 mai 1819, charron.
 Claude **Fauchier**, 15 avril 1770, sacristain.
 Pierre Joseph **Aubenas**, 29 mai 1785, capitaine marin.
 Louis Jean **Ganteaume**, 08 juillet 1781, avocat.
 Toussaint **Guibert**, 22 mai 1819, scieur de long.
 Claude **Martin**, 22 mai 1819, voiturier.
 Pierre **Magnan**, 22 mai 1819, charpentier.
 François **Soulogne**, 22 mai 1819, marchand de peaux.
 Jean **Menatory**, 22 mai 1819, tanneur.
 Antoine **Latty**, 22 mai. 1819, bayle cultivateur.
 Sébastien **Pelat**, 23 mai 1819, Portefaix.
 Jean Joseph **Magnan**, 23 mai 1819, fourgonnier.
 Antoine **Bernard**, 23 mai 1819, sécheur.
 Bernardin **Mie**, 23 mai 1819, cultivateur.
 Laurent **Bologne**, 23 mai 1819, cordonnier.
 Jean **Augier**, 23 mai 1819, ménager.

In nomine I E SV, omne genu flectatur.

"Au nom de Jésus, chaque genou doit être fléchi..."

BIBLIOGRAPHIE

Pour éviter d'encombrer la liste bibliographique, nous ne citons là que les principales sources qui nous ont permis d'élaborer ce dossier et auxquelles nous invitons le lecteur à se reporter pour affiner son point de vue.

Livres et revues

Franc-maçonnerie :

- *Histoire de la franc-maçonnerie universelle*. G Serbanesco. Éditions Demange, 1966, tomes 1, 2, 3.
- *Pénitents et Franc-maçons de l'ancienne Provence*. Maurice Agulhon, Fayard, 1968.
- *La Franc-maçonnerie française et la préparation de la Révolution*. Gaston Martin. PUF, 1926.
- *La Franc-maçonnerie écossaise*. Antonio Cohen et Michel Dumesnil de Gramont. Éditions Figuière. Les Loges de Saint Jean. Paul Nodon. Dervy Livres.
- *La Franc-maçonnerie avignonnaise et vauclusienne*. Michel Chazottes. Édisud, 1993.
- *Contribution à une histoire de la franc-maçonnerie dans le Midi de la France au XVIII^e* ;témoignage de la loge de la Concorde de Beaucaire ; TZ, non édité en librairie.
- *La Franc-maçonnerie* ; Jean Palou. Éditions Payot, 1972.
- *Loges et Chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France, Loges de provinces* ; Alain Le Bihan ; commission d'histoire de la Révolution française, collection mémoires et documents, n°20, Paris 1990.
- *Histoire de la Franc-maçonnerie française*, Pierre Chevalier ; Fayard 1992.
- *Dom Pernety et les Illuminés d'Avignon* ; M. Meillassoux ; Arché edidit ; 1992.
- *Revue XVIII^e siècle*, n°23, 1991, PUF.
- *Revue maçonniques* : la Chaîne d'Union, le Symbolisme.
- *Les Origines compagnonniques de la franc-maçonnerie* - Henri Gray - Ed. Trédaniel 1988

Histoire :

- *Journées révolutionnaires à Toulon* ; Malcom Crook, Éditions Jacqueline Chambon. Harmonia Mundi, mai 1989.
- *Marseille républicaine (1791-1793)* Jacques Guilhaumou. Presse de la Fondation nationale des sciences politiques. Librairie du Bicentenaire de la Révolution française.
- *La vie quotidienne des ouvriers provençaux au XIX^e siècle*, Lucien Gaillard. Hachette, octobre 1981.
- *Histoire de la Révolution d'Avignon*, René Moulinas, chez Aubanel, 1986.
- *La Provence Insurgée*, Jean Rambaud, Éditions Autre Temps, Marseille, 1995.
- *Dictionnaire des Hérésies méridionales*. René Nelli. Editions Privat, 1968.
- *Le mouvement fédéraliste en Provence*, Roger Guibal, Mégariotis reprints, 1979, Genève.
- *La vente des Biens Nationaux dans B.d.R.* Paul Moulin - 4 tomes de 1908 à 1911, en particulier Tome I de la p.9 à 318 concernant la ville d'Arles.
- *Évocation du vieux Marseille*, André Bouyala d'Arnaud. Éditions de Minuit, 1961.
- *Évocation du vieil Aix-en-Provence*, André Bouyala d'Arnaud. Éditions de Minuit, 1964.
- *Histoire secrète de la Provence*. Michel Bertrand. Albin Michel, 1978.
- *Saint Chamas, page d'histoires*. Paul Lafran. Édition des Amis du vieux Saint-Chamas, 1966.
- *Antonelle*, Pierre Sema, Éditions du Félin, 1997.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

Franc-maçonnerie :

- *Loges d'Arles* à la Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits, 58 rue de Richelieu, 75084 Paris cedex 02. Intitulés et Côte FM2-145 :

- *Loge des Disciples de l'Amitié*, correspondances avec le Grand Orient de 1802 à 1809 et tableaux 1802-1806.

- *Chapitre des Disciples de l'Amitié*, correspondance avec le Grand Orient de 1803 à 1806. Tableaux 1803 et 1806.

- *Loge de la Triple Alliance* ; correspondance avec le Grand Orient de 1802 à 1813, puis de 1847 à 1856 et les tableaux de 1802 à 1813, puis 1847 à 1853.

- *Chapitre de la Triple Alliance* ; correspondance avec le Grand Orient de 1803 à 1804 puis de 1812 à 1813.

- *Loges d'Avignon* quelques documents à la médiathèque d'Avignon, tout particulièrement pour la *Loge Saint Jean de la Vertu Persécutée*. Référence BMA Ms 2951.

- *Loge de la Concorde à l'Orient de Beaucaire*. Archives départementales de l'Hérault ; côte 1J62.

Il n'existe pas aux archives départementales des BDR de fonds spécial sur la franc-maçonnerie. On peut trouver quelques dossiers dans les sous - séries :

- **1M** (1M637 ; 1M792 ; 1M866)

- **4M** (4M630 et 631).

- **1J** (1J48 et 55).

- **14U** (14U46 ; 14U113).

Fonds du Parquet Général : Dépôt d'Aix en Provence, 23 rue Gaston de Saporta.

Nous remercions monsieur Hubert Gay, pour les recherches qu'il a effectuées pour nous sur Aix-en-Provence.

Le chercheur qui souhaitera approfondir notre travail pourra utilement consulter, les listes et rapports établis par les commissaires de Police du département en 1851 et entre autres :

- **1M 1096**: État des condamnés par la commission mixte des Bouches-du-Rhône (arrondissement d'Arles)

- **1M 1102** : Dossiers des condamnés politiques de décembre 1851. Lettres A à C.

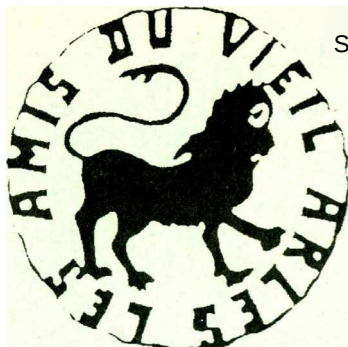
- **1M 1103** : Lettres D à L.

- **1M 1104** : Lettres M à V.

Pénitents :

- Médiathèque d'Arles : les nombreux documents relatifs aux confréries de pénitents et tout particulièrement celle des blancs.

- *Résurrection, déclin, survie des compagnies des pénitents à l'époque contemporaine*
Régis Bertrand - Provence historique, tome XXXII fasc 128, 1982



Supplément au N° 107 - 108 du Bulletin des A.V.A.

Entre Nous

ABONNEMENT ET FINANCES

Dans le précédent *Entre Nous*, nous avons signalé notre intention (qui a été réalisée) **d'attirer l'attention de certains de nos amis et adhérents sur le fait que leur abonnement de l'année était terminé.**

De même notre désir, basé sur des raisons comptables, **de bien vouloir régler les 140 F entérinés par l'assemblée générale, avant le 30 juin 2000.**

Le tampon rouge apposé sur l'enveloppe nous a paru utile pour certains de nos lecteurs qui mettent de côté sans l'ouvrir notre envoi pour le consulter ensuite... et comme le temps passe !! Ainsi en janvier, l'appel est toujours à "l'intérieur" avec la convocation pour l'assemblée générale annuelle et en avril, l'appel est "externe" avec cette marque de simple rappel... Ceci, malgré nos précautions épistolaires et oratoires, nous a amené quelques remarques comme il fallait s'y attendre.

Ne parlons pas des erreurs inhérentes à toute comptabilité de notre part que nous traitons au cas par cas avec toutes nos excuses, bien sûr !

Ce début de juillet, au moment où nous allons mettre sous presse, malgré ces deux appels et une lettre de rappel pour les retardataires, il reste encore près de quarante adhérents qui ne sont pas à jour et qui ne recevront pas le bulletin double soit les numéros 107 et 108, rappelons-le !

Le problème de fond doit être posé : général ? local ? lassitude ? oubli ? Sanction, etc. ? Le conseil d'administration va s'atteler à en tirer quelques conclusions qui feront l'objet d'une discussion lors de l'assemblée générale 2001.

Il est bien évident pour le conseil que, bénéficiant d'une secrétaire à l'emploi C.E.C. reconnu pour encore trois ans et réglé dans les meilleures conditions possibles de type linéaire, nous soyons attentifs à notre trésorerie.

De même, nos publications conséquentes et que vous appréciez (comme expliqué dans le dernier *Entre Nous*) et notre présence dans la cité, même si elle ne s'étale pas dans la presse tout le temps, ne pourra se réaliser qu'avec un bon équilibre financier.

Alors, merci de nous soutenir toujours, de le dire autour de vous et... de nous écrire ou de nous interpellier à l'occasion !

H.C.

GIROUETTE DES ARENES.... LORSQUE LE FUTILE EST UTILE !

Il est toujours délicat de parler de girouette au cours de certaines périodes sensibles de la vie de la cité.

Cependant, restons, aujourd'hui terre à terre ou haut perché, selon votre humeur **car il s'agit de la vénérable girouette de la tour ouest de l'Amphithéâtre.**

Elle a disparu un jour, on ne sait quand et sans bruit, du panorama de la ville et de celui des habitants du quartier.

Ils y étaient habitués pourtant, et la consultaient suivant le temps ; suivant sa position, c'était de la bonne ou de la mauvaise humeur peut-être pour le déroulement de la journée.

C'était presque devenu un réflexe de bon matin pour un bon nombre ! Nous avons fait notre enquête.

La pauvrete était loin d'être bien entretenue ; alors, elle réagissait à sa manière en "*couinant*" d'une manière plaintive et répétitive à chaque saute des vents ! Surtout aux moments cruciaux des "*faena*" lors des jours de fêria où il y avait un peu de vent !

Intolérable et sacrilège dans ce silence de communion, ont dit quelques uns !

Résultats : au lieu de la dégripper, on l'a prise en grippe ; elle a été descendue et supprimée purement et simplement ! Même Saint- Michel (de l'Escale) l'a abandonnée !

Certains, malgré tout, savent où elle se trouve et aussi qu'un peu de graisse rajoutée à un peu d'huile de coude seraient nécessaires et suffisantes pour changer le pas de vis.

Cela serait-il un obstacle insurmontable pour nos ateliers municipaux où elle git ?

Messieurs les responsables, cette girouette, de par le lieu et son antériorité, vaut largement d'autres antennes à propos desquelles il va falloir réenvisager l'implantation.

De plus, représentant le drapeau de la ville d'Arles et colorée jaune et bleue, elle donnait une petite touche médiévale et symbolique à nos arènes, ce qui est dans la ligne de l'Histoire !

Histoire futile peut-être ? Sûrement du vent ! Mais un brin caractéristique d'une certaine mentalité et du "*vivre*" de ce début du troisième millénaire !

Merci, messieurs les décideurs, de rendre à la vie la girouette des Arènes. Elle vous promet, si vous la bichonnez un peu, de ne plus rien dire, de monter la garde par tous les temps et de ne vous donner que la direction d'où souffle le vent !

H.C.

ARCHIVES DES A.V.A.

Nos archives de fonctionnement, de publications diverses et la bien petite bibliothèque de documents que nous possédons à usage interne du conseil d'administration, sont devenues conséquentes au fil des années. Elles nécessitent un entretien, un état des lieux et une surveillance régulière.

Aldo BASTIÉ, pour des raisons professionnelles et personnelles, a demandé à être déchargé de cette fonction d'archiviste. Il reste bien entendu, membre des A.V.A.

Nous tenons encore aujourd'hui à lui témoigner notre gratitude pour ce qu'il a apporté à notre association par son travail, ses connaissances de l'Histoire d'Arles.

Notre association, en retour, lui a permis de montrer son talent, son amour du pays et le parler vrai auprès des Arlésiens et de nos adhérents. Bonne chance Aldo et à bientôt pour de nouvelles conférences !

Annie TULOUP est donc désormais responsable de nos archives. Déjà bien répertoriées, l'informatisation de celles-ci s'impose pour une meilleure recherche des documents ainsi que pour une meilleure gestion des coûts concernant les stocks de bulletins anciens.

Elle mène de front une future publication sur le nom des "*Rues de la Ville d'Arles*" qui en est au stade de relecture afin de pouvoir paraître en 2001, année qui sera le trentième anniversaire de la renaissance de la S.D.A.V.A. Nous y reviendrons.

Merci Annie, le conseil d'administration est là pour vous aider en permanence.

H. C.

JOURNÉES DU PATRIMOINE - 16 ET 17 SEPTEMBRE 2000

Elles auront lieu les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2000 (voir feuille intercalaire). Une animation générale autour des richesses du pays d'Arles se déroulera principalement à l'église Sainte-Anne rénovée, place de la République. Y seront exposés des stands relatifs à l'architecture patrimoniale, d'autre part, des visites de monuments de la ville seront proposées.

Une innovation prévue cette année, la visite de l'hôpital Joseph Imbert à Fourchon, édifié par le célèbre architecte NELSON.

Ce bâtiment est considéré comme une construction remarquable et originale de cette époque qui lui a valu son classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette visite serait effectuée, en principe, par monsieur Jean-Maurice ROUQUETTE, notre conservateur.

Soyez attentifs au programme car, rappelons le, il n'y aura pas de parution du bulletin des Amis du Vieil Arles, début octobre 2000.

Le numéro entre vos mains représente un volume spécial numéroté 107 et 108, soit deux livraisons en une fois. Prochaine parution de notre bulletin en janvier 2001.

H.C.

RENCONTRES CAMARGUAISES

Le samedi 20 mai 2000, René LAMOUREUX et ses deux fils Frédéric et Jérôme, nous ont chaleureusement accueillis au Parc ornithologique du Pont de Gau.

Nous ne sommes pas prêts d'oublier cet après-midi passé dans ce lieu enchanteur.

Après avoir visité le centre de soins (plus de 300 oiseaux blessés sont pris en charge chaque année), nous avons suivi les sentiers entre marais et roselières.

À quelques mètres de nous, les *miloins* plongeaient, les *pilets* se pavanaient, les *tadornes*, les *oies*, les *hérons*, les *flamants* étaient au rendez-vous. Nous n'avions pas assez d'yeux pour voir *l'ibis sacré*, la *cigogne* et ses cigogneaux, le *héron bihoreau* se posant près de nous et le va-et-vient incessant des *échasses blanches*.

Il faut voir et revoir le parc, fréquenté par plus de 200 espèces d'oiseaux ; le spectacle est sans cesse renouvelé, variant avec le flux des migrations.

Nous avons eu du mal à quitter nos guides. Mais, quel bonheur de savoir qu'à 30 kms d'Arles, sur 60 hectares, existe un lieu, unique en Camargue, issu de la passion, du travail, de la compétence d'une famille qui, depuis trois générations, est au service de la Camargue, fleuron de notre patrimoine. Un grand merci encore !

UN APRÈS-MIDI GOTHIQUE ET CARDINALICE

Les Amis du Vieil Arles présents le samedi 15 avril 2000 à Avignon n'ont pas regretté leur déplacement.

Conduits par deux guides de l'Office du tourisme, nous avons parcouru quatre siècles d'Histoire. Cette Histoire commencée au XIV^e siècle avec CLÉMENT V, allait faire d'Avignon, entre fastes et vicissitudes, la grande cité des Papes.

Le gothique, notre fil d'Ariane, nous a menés de l'église Saint-Agricol à l'église Saint-Didier. Nous avons pu en particulier prendre connaissance d'un sceau inédit ayant appartenu à Monseigneur Du Lau qui paraîtra dans le livre des *"Noms de Rues d'Arles"*.

Le grand intérêt de ce cheminement fut la découverte de lieux souvent ignorés, fermés au public, indissociables à la vie de la cour pontificale.

La visite des hôtels particuliers *"livrés"* aux cardinaux en fut le point d'orgue.

Nos guides étaient intarissables et nous étions privilégiés de partager ces moments de savoir et de convivialité si précieux au sein d'une association !

A.ARNOULT

ENTRÉE GRATUITE... AU MUSEON ARLATEN ?

Nous avons découvert l'exposition consacrée à *l'Arlésienne : le mythe* en janvier 2000... et aussi que les entrées au Museon Arlaten étaient dorénavant payantes pour tout un chacun !

Les A.V.A. ont donc adressé un courrier en février 2000 à tous les élus du nord du département représentant le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

De même, une lettre personnalisée de motivation à monsieur Jean-Noël GUÉRINI, président de ce Conseil général.

Nous venons de recevoir le 31 mai 2000 une réponse écrite de monsieur le président du Conseil général. En voici la teneur :

"Dans le courrier que vous m'avez adressé le 29 février dernier, vous avez indiqué tout l'intérêt que vous portiez au Museon Arlaten, musée d'ethnographie provençale, dont les collections ont été remises par Frédéric Mistral au département, il y a un siècle.

Votre souhait de pouvoir continuer à bénéficier d'une gratuité d'entrée au Museon dans le cadre de vos recherches, témoigne de votre attachement à ce patrimoine qui fonde l'identité provençale.

Depuis de nombreuses années déjà, le Conseil général s'est engagé dans une politique volontariste de conservation et de diffusion des collections départementales d'ethnographie provençale afin de mieux transmettre cet héritage précieux issu de la culture populaire.

La gestion du Museon Arlaten ayant été départementalisée au 1^{er} janvier 2000, il a été nécessaire de fixer par délibération les droits d'entrée et une liste des gratuités tenant compte des dispositions légales.

Persuadé que ce lieu de mémoire doit jouer un rôle majeur dans notre culture régionale, j'ai demandé au conservateur de bien vouloir accorder une autorisation de visite gratuite aux associations départementales de maintenance de tradition et de culture régionale dans le cadre de leurs recherches.

Il vous appartient donc d'adresser une demande écrite au conservateur dans ce sens.

En espérant avoir répondu à votre attente,..."

Le rapport complémentaire et officiel n°64 du 23 janvier 2000, que nous avons reçu de monsieur Claude VULPIAN, président des Affaires culturelles du Conseil général précise que *"l'extension est accordée aux membres des associations de folklore et de traditions ayant leur siège social dans le département et dans le cadre de leurs recherches"*.

Une missive écrite vient d'être envoyée auprès de la direction du Museon Arlaten suivant les termes de ce rapport qui cite à trois reprises les termes de *"cadre de leurs recherches"* ; nous vous tenons bien sûr au courant

H.C.

SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE À ARLES

L'activité jacquaire devient importante dans notre région de plus en plus. **L'Association des Amis de St Jacques en région PACA a décidé d'organiser les 20 et 21 octobre 2000 une animation à Arles consacrée à ce pèlerinage qu'il soit religieux ou non. Nous l'avons évoqué dans le précédent Entre Nous. Une conférence devrait se tenir le vendredi 20 octobre 2000 à partir de 20H30 dans la salle d'honneur de l'Hôtel de ville d'Arles** où interviendront un ou deux conférenciers dont monsieur D. LE BLÉVEC qui abordera le thème de l'hospitalité à travers le Moyen Âge ; ceci sera suivi par un témoignage demandé à Claire de LA BURTHE sur son expérience de l'hospitalité aujourd'hui et la présentation d'un projet pratique en cours de réalisation à Roncevaux par Odile EGELÉ. Venez nombreux pour l'évocation de ce phénomène de société qui a démarré au XI^e siècle.

Rappelons que l'exposition se tiendrait à la Médiathèque d'Arles du 17 au 24 octobre 2000. Elle sera réalisée par l'association elle-même, à partir de celle existante du Musée de Draguignan, à propos des itinéraires de pèlerinage à Saint-Jacques avec leur histoire ; **certains documents arlésiens, peu nombreux à notre connaissance, seront livrés de même à la connaissance du public.** Les communications du samedi après-midi auront lieu dans l'amphithéâtre de cet établissement ; elles seront au nombre de deux à propos du culte de saint Jacques en France à l'aube du Moyen Âge et des relations avec Compostelle par madame Denise PÉRICARD-MEA et aussi concernant la ville d'Arles, ville sanctuaire, point de passage ou de départ vers Compostelle.

Pour tous renseignements complémentaires, vu qu'il n'y aura pas de parution de bulletin A.V.A., n'hésitez pas à téléphoner à la secrétaire au 04 90 96 62 41 quelques jours auparavant pour avoir confirmation du détail du programme et des lieux de déroulement.

H.C.

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DES LICES

Chacun a pu prendre connaissance des fouilles effectuées en ce lieu, en contrebas des Lices près du kiosque à musique par les élèves du CES Van Gogh sous la houlette des conservateurs du Musée de l'Arles antique. Un aménagement a été prévu, paru dans le **Journal des Arlésiens**. Il a été présenté le mercredi 5 juillet 2000 en commission extra-municipale avant la réunion publique de fin juillet. **On gardera un accès au cardo (visitable) et aux substructions déjà conservées ;** le reste sera recouvert de terre comme avant les fouilles et planté d'arbres. **On restituera en fait la Lice de la fin du XIX^e siècle.** Les travaux dureront 5 mois et seront de l'ordre de 4 millions de francs. A suivre donc.

H.C.

TOURS, DÉTOURS ET CONTOURS

Il n'y a plus un projet de contournement autoroutier d'Arles mais des projets de réorganisation de la circulation dans la ville et aux alentours.

En fait, depuis quelques mois, la D.D.E. mène en parallèle deux séries d'études :

La première, concerne toujours le contournement autoroutier proprement dit avec la reprise de six des éventuelles solutions envisagées il y a quelques années dont le tracé V.O. enterré.

Celui-ci est le tracé défendu par le groupement des associations.

La deuxième série d'études porte sur le réaménagement de la circulation à Trinquetaille, au nord de la ville et dans le centre ancien en particulier. Dans cette hypothèse, il serait envisagé la construction d'un pont urbain au nord, aux alentours de l'ancien pont des Lions.

Pour l'instant, nous n'avons pu examiner qu'un document écrit. Il s'agit de l'étude d'environnement établie dans le cadre de l' *"Étude préliminaire d'avant-projet sommaire"* du contournement autoroutier et préparée par le Centre d'études techniques de l'Équipement.

Le conseil d'administration des A.V.A. va continuer à suivre de près le déroulement des études afin de défendre, si nécessaire, notre patrimoine historique et esthétique.

C'est pourquoi, il a décidé d'adhérer à l'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et dénommée *"Associations rassemblées pour le développement durable du Pays d'Arles et des communes voisines"* (A.R.P.A.).

Cette association qui n'avait jusqu'à présent qu'une existence informelle a tenu son assemblée générale constitutive le 24 mai dernier. Elle regroupe, pour l'instant, une vingtaine d'associations.

Elle a pour but de participer activement aux différentes phases des études, en relation étroite avec les élus de la ville et en défendant, en particulier, le tracé autoroutier V.O. enterré qui correspond au tracé de la voie rapide actuelle.

Par le biais de cette personne morale ayant désormais une existence juridique officielle, nous nous tiendrons le plus possible au courant de l'évolution des projets et ferons connaître, le cas échéant, notre point de vue de défenseurs du patrimoine comme le veut notre propre objet statutaire.

Il va de soi qu'ayant adhéré, nous participerons aux activités de cette association tout en gardant, bien entendu, notre liberté d'action.

F. ROUX

ÉGLISE SAINT-JULIEN – SAINT-ANTOINE... LE DÉSERT ?

L'ensemble vocal d'Arles et l'orchestre philharmonique roumain de Botosani, sous la direction du talentueux chef d'orchestre arlésien Bernard VITI, nous ont offert une prestation remarquable dans l'église Saint-Julien ; la nef était comble ce dimanche 18 juin 2000.

N'ayant pas fréquenté personnellement le lieu depuis une bonne année, j'ai été interpellé par... sa nudité spartiate à partir de la retombée d'ogive jusqu'aux vouûtes ; de même par... le "*vide*" des cinq chapelles de chaque côté, si on excepte le buffet d'orgue à droite !

L'orchestre, cet après-midi-là, avec ses cuivres a véritablement dominé le chant choral qui n'a pu s'exprimer qu'à de rares occasions. La cantatrice "***a capella***", intervenue en fin de concert, a pu donner une prestation très appréciée et d'une bonne acoustique.

Si notre église, dans cet état actuel, semble être donc plutôt faite pour le chant choral ou le grégorien, il reste le fait qu'il y a maintenant une problématique à son sujet

- **que signifie ce dépouillement ?**
- **où sont les fameuses reliques de saint Antoine du Désert ?**
- **où est passé le beau tabernacle de la chapelle de gauche ?**
- **on entend parler de désaffectation du statut paroissial pour Trinquetaille et pour la Sainte Famille ?**

Veut-on faire de même à Saint-Julien, envisager de la désacraliser pour mieux l'équiper en cas de manifestations orchestrales ?

Ce monument est insigne dans la mémoire et le passé des Arlésiens. Rappelons que nous sommes intervenus fortement pour éviter que l'on construise des garages adossés à son pourtour, en 1990 !

Il mérite donc le respect et s'il y a une décision prévisible, qu'elle soit connue de tous et non prise peu à peu ou à la sauvette !

Hors de toute connotation religieuse, la question est aujourd'hui posée à l'autorité archiépiscopale et à notre municipalité, propriétaire des murs !

H. C.

ARLES AU MOYEN ÂGE par Louis STOUFF

Nous rappelons que ce livre de 16x24 cm, de plus de 256 folios dont un cahier de seize pages de photographies en noir et blanc rédigé par **Louis STOUFF**, professeur émérite à l'Université de Provence, vient de paraître aux éditions LA THUNE (voir intercalaire dans le numéro 106).

Le père QUAN, directeur de la publication, nous a demandé de mettre à la disposition des adhérents ou de nos amis arlésiens ce volume et d'en assurer l'exclusivité de la vente à Arles au prix de 150 F l'unité + 20 F de port le cas échéant. Avis aux amateurs.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Pour la protection de son patrimoine historique et esthétique

Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

t FRÉDÉRIC MISTRAL

PIERRE FASSIN

t ÉMILE FASSIN

t ANDRÉ VAILHEN-REMACLE

t RENÉ VENTURE

ANCIENS PRÉSIDENTS :

t AUGUSTE VERAN 1901-1903

t AUGUSTE LIEUTAUD 1903-1923

JEAN LANDRIOT 1971-1974

t RENÉ VENTURE 1974-1987

THÉRÈSE GUIRAUD 1987-1990

COMITÉ DE PARRAINAGE

T HENRI AUBANEL . YVAN AUDOUARD t ELISABETH BARBIER . t LOUIS BAYLE t GASTON BONHEUR . MARCEL BONNET . t HENRI BOSCO JACQUES DE BOURBON-BUSSET t HEDWIGE BOUTIERE t MARCEL CARRIERES . ANDRÉ CASTELOT . t Duc DE CASTRIES . JEAN-PIERRE CHABROL . t ANDRÉ CHAMSON . EDMONDE CHARLES-ROUX . YVAN CHRIST JEAN-PAUL CLEBERT – t ALICE CLUCHIER . JEAN DESCHAMPS . PIERRE DOUTRELEAU . MICHEL DROIT . MAURICE DRUON . t GEORGES DUBY t LAWRENCE DURRELL . t PIERRE EMMANUEL . t HENRI-PAUL EYDOUX t LOUIS FERAUD . t IRENE FOUASSIER . CHARLES GALTIER RENÉ GARAGNON . t RENÉ JOUVEAU . CHRISTIAN LACROIX . HALLDOR LAXNESS . LOUIS LEPRINCE-RINGUET . t Duc DE LEVIS-MIREPOIX JEAN-MARIE MAGNAN . CLAUDE MAURON . t MARIE MAURON . t JEAN MISTLER . t MAURICE PEZET . t CHARLES ROSTAING . ODYLE RIO ROBERT SABATIER . PIERRE SEGHERS . CONSTANT VAUTRAVERS .

BUREAU

PRÉSIDENT : HENRI CERESOLA

VICE-PRÉSIDENT : JEAN TERRUS, RÉMI VENTURE

SECRÉTAIRE : BETTY CHICCO

SECRÉTAIRE ADJOINTE : MARCELLE FERRARI

TRÉSORIER : ALBERT BROCHUT

ARCHIVISTE : ANNIE TULOUP

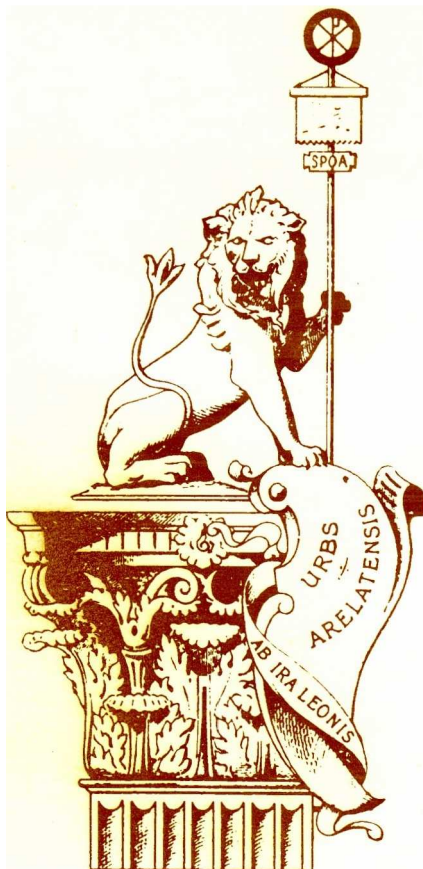
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A. ARNOULT, M. AUDEMA, M. BAUDAT, J. CASTANET,

M. TH. CORDERO, P. MAXENCE, A. MICHEL,

D. RAINAUD, F. ROUX, A. TULOUP.

Responsable du matériel : PAUL AUMONIER



COTISATIONS :

Chèque de 140 Frs et 180 Frs pour les abonnements hors de France, à envoyer aux A.V.A. Boîte Postale 30, 13633 Arles Cedex. Ne pas oublier de mentionner votre numéro d'adhérent au dos du chèque, C.C.P. 4439.15 Marseille.

PERMANENCES.

Du Lundi au Vendredi de 14 h à 18 h. Samedi de 14 h à 16 h
20, Place du Sauvage.

Cours de Provençal : se renseigner au siège.

CORRESPONDANCE.

Toute la correspondance est à adresser à la B.P. 30, 13633 ARLES Cedex.
Téléphone : 04 90 96 62 41 avec message enregistré sur répondeur concernant le programme des activités en cours.